



HAL
open science

L'appropriation de la langue française par les femmes migrantes : enjeux, paradoxes et dynamiques identitaires

Sabrina Vonau

► **To cite this version:**

Sabrina Vonau. L'appropriation de la langue française par les femmes migrantes : enjeux, paradoxes et dynamiques identitaires. Sociologie. 2014. hal-01841653

HAL Id: hal-01841653

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01841653>

Submitted on 17 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
**« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »**

Spécialité « Formation, animation des territoires et transfrontalier»

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**L'appropriation de la langue française par les femmes
migrantes : enjeux, paradoxes et dynamiques
identitaires.**

présenté par

Sabrina PROVENT-VONAU

Maître de stage : Myriam Benkouda, chargée de mission « politique de la ville et intégration » à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale-Nancy (54)

Guidant universitaire : Saeed Paivandi, professeur, Université de Lorraine-Nancy (54)

Juin 2014

*A Keren mon rayon de soleil et Vincent, mon « Top chef »
qui, tout au long de ces 9 mois m'ont aidée, soutenue et encouragée
avec patience et affection.*

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier ma direction qui a donné son accord lorsque j'ai déposé ma demande de mon congé de formation professionnelle.

Mes remerciements vont ensuite à Myriam Benkouda qui m'a accueillie en stage pendant 5 mois. Tel un coach, sa disponibilité, son écoute et ses conseils avisés m'ont été très précieux, de même que son humour...

Je remercie Saeed Paivandi qui m'a suivie pendant ce travail de recherche.

Je remercie également les personnes qui m'ont accueillie au sein des trois associations, pour m'avoir accordé du temps, leur expérience ainsi que la mise à disposition de leurs locaux pour mes entretiens.

J'adresse des remerciements particuliers à quatre jeunes femmes et hommes de la promotion 2013/2014 de la spécialité « FAD2T » ; Julie, Laura, Benjamin, et Ludovic qui m'ont apporté leur amitié en toute simplicité et plus que ça encore.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude aux treize femmes qui ont accepté de participer à des entretiens et de me livrer sans fard une page de leur vie passée, présente, et future. Sans elles, ce travail de recherche n'aurait pu avoir lieu.

Sommaire

Remerciements	4
Sommaire	5
Avant-propos	8
Introduction.....	9
Partie 1: de l'immigration à l'intégration	12
I. La France, « terre d'immigration »	12
II. La construction de la politique d'immigration	12
III. Une nouvelle organisation pour l'accueil des migrants	13
IV. L'insertion économique sociale et culturelle des immigrés	15
V. 1989...naissance d'une politique d'intégration	16
VI. Accueil, intégration et contrôle des flux migratoires	17
VII. 2010 : la relance d'une politique territorialisée de l'intégration	20
A. La remise en route des PRIPIS	20
B. Le PRIPI lorrain	22
Partie 2 : du terrain de stage à la question de recherche	24
I. Missions : contexte, nature et conditions de réalisation	24
A. Contexte : la refondation de la politique d'intégration	25
II. Mon questionnement : étapes et évolution	36
A. De la question de départ.....	36
B. Pour arriver à la définition d'une question de recherche !	38
Partie 3: être français(e), immigré(e) ou étranger-ère en France ou ailleurs : de qui parle-t-on ?	39
II. Que disent les textes réglementaires ?	39
A. C'est quoi être français ?	39
B. L'étranger vu par Schütz	42
C. Le stigmaté de l'étranger vu par Goffman	45
D. Où l'identité se construit à plusieurs.....	50
IV. Les femmes immigrées grandes « absentes » de l'histoire de l'immigration et de la recherche en France ?	53

A.	Absentes de la recherche parce que « absentes » de l’immigration ?	53
1.	Les raisons de cette invisibilité	54
2.	Des femmes statistiquement présentes.....	58
3.	Avec la visibilité, l’émergence de stéréotypes	59
4.	Qu’en est-il de la situation contemporaine ?	59
V.	Femmes issues des immigrations : où en est-on ?.....	60
A.	Les femmes plus fréquemment en difficulté dans l’apprentissage de la langue.....	61
1.	Des effets par nationalité marqués... ..	62
B.	Une insertion professionnelle inégale due à une double discrimination ?.....	63
1.	Sexisme et racisme.....	64
C.	Un changement de regard nécessaire.....	64
1.	Des ressources sous estimées	65
	Partie 4 : problématisation de l’objet d’étude.....	66
I.	Quelles hypothèses ?.....	66
	Partie 5: méthodologie.....	68
I.	Déroulement de l’enquête	72
A.	Centre Social du Plateau de la Justice à Epinal.....	72
B.	<i>Vivre à Docelles</i>	73
C.	Centre Social La Clairière.....	75
	Partie 6: présentation des données	77
I.	Portrait des femmes interviewées	77
A.	Récits de vie.....	77
II.	Un pays d’accueil commun, des trajectoires différentes.....	85
A.	Le français : une langue d’autonomisation mais pas forcément d’intégration	87
1.	Rapport à la langue française	87
2.	Quelle place laissée à la langue maternelle ?	91
3.	Des stratégies pour pallier les difficultés	92
4.	L’appropriation de la langue ouvre le champ des possibles ?	94
B.	Modes de rapport à la société française	95
1.	Un mode de vie proche de la communauté d’origine.....	95
2.	Des liens avec l’extérieur.....	96
3.	Le Centre Social : une famille, une porte, le paradis.....	97
4.	Des essais manqués vers l’emploi	98
C.	Rapports au pays d’origine et à sa culture	99

1. Le berceau familial : un retour dans un bain linguistique familial.....	100
2. D'un retour impossible.....	100
3. Le mythe du retour.....	102
Conclusion	107
I. Une population d'étude hétérogène et des réponses tout en nuances	107
II. Les apports de la recherche dans le contexte de refondation de la politique d'intégration.....	111
Bibliographie.....	115
ANNEXES.....	120

Avant-propos

Ma décision de retourner sur les bancs de l'université est une étape que j'ai souhaité inscrire dans un parcours personnel et professionnel, dense, sinueux et éclectique.

Avant d'intégrer la Fonction publique et d'occuper le poste que j'occupe maintenant depuis 6 ans, j'ai notamment travaillé sur le terrain, dans le domaine associatif auprès d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes, français et étrangers, citadins et ruraux que j'accompagnais vers la formation et l'emploi.

Je ne travaille plus sur le terrain et participe maintenant au contrôle et à la mise en place de programmes relevant de politiques publiques telles que l'intégration des personnes immigrées ou l'accès au logement autonome pour des personnes en difficultés d'insertion.

A mi-chemin de mon parcours professionnel, j'ai souhaité « sortir la tête du guidon », faire une pause pour étudier ce parcours sous un autre angle de vue et faire le lien entre les différents champs professionnels que j'avais pu aborder jusqu'à présent.

A 42 ans, j'ai ressenti la nécessité d'une respiration que j'ai souhaité prendre sous une forme universitaire pour me ressourcer intellectuellement, acquérir d'autres compétences, faire bouger ce que je tenais pour acquis et peut-être aussi questionner mon identité : en tant que femme, mère, citoyenne, agent public ou « militante engagée »...

Enfin, je conclurais cet avant-propos par le choix de mon objet de recherche qui n'est pas dû au hasard : je ne serai pas là aujourd'hui à écrire ces lignes si un homme n'avait pas décidé de littéralement abandonner son pays, sa famille, sa langue et une partie de sa culture pour vivre, travailler et aimer dans une langue inconnue, l'alsacien, sur une terre étrangère, la France.

Introduction

Dans le cadre de ma reprise d'études en master 2 « Conduite de projets et développement des territoires », j'ai choisi de faire mon stage professionnel au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Lorraine. Pendant ces 6 mois de stage, j'ai travaillé au sein du Pôle cohésion sociale, jeunesse et vie associative, et plus spécifiquement sur la politique d'intégration des immigrés en Lorraine auprès de la chargée de mission régionale.

Avant mon arrivée sur mon lieu de stage, je connaissais déjà l'équipe projet de ce service et une partie de ses missions, puisque je suis en charge sur le département des Vosges de la déclinaison départementale du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)¹ et travaille donc en collaboration avec la chargée de mission régionale, sur ce programme. Cette dernière a accepté d'être ma tutrice et de m'accueillir dans son service pour mon stage professionnel.

La population immigrée à laquelle s'adresse le PRIPI et à laquelle j'ai consacré ma recherche est une population qui vient de pays hors Union Européenne, sauf mention contraire.

A la période où j'arrive dans le service intégration pour découvrir mes missions, fin 2013, la politique d'intégration est en cours de refondation ; Jean-Marc Ayrault alors Premier ministre, avait affirmé en juillet 2012, lors de son discours de politique générale, sa volonté de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France.

Mais c'est seulement en février 2014, que le gouvernement publie une feuille de route de 21 pages intitulée « Politique d'égalité républicaine et d'intégration ».

Ainsi, j'arrive dans un service en attente de directives concrètes au niveau local et dans un climat politique et médiatique au niveau national, un peu houleux !

¹ Au sein d'une antenne départementale de la DRJSCS : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges.

Durant ces quelques mois de stage, je suis chargée d'une part, de mettre en place une formation sur le droit des étrangers à destination des membres du comité de pilotage du PRIPI et d'autre part, de travailler sur l'emploi, la formation et l'apprentissage du français des immigrés en Lorraine.

A travers les recherches que j'effectue pour mes missions et mes rencontres avec différent(e)s professionnel(le)s œuvrant dans ces champs de compétences, je commence à diriger mes lectures et mon questionnement vers les femmes migrantes et l'apprentissage du français pour les raisons suivantes : ces femmes que l'on dit, absentes de la recherche, sont majoritaires dans les ateliers sociolinguistiques financés dans le cadre du PRIPI et y restent pour certaines, de nombreuses années. Depuis 2008, elles représentent 52% de la population immigrée, je découvre également qu'elles arrivent désormais souvent seules sur le territoire français et qu'elles sont qualifiées, ce qui bouscule un peu l'image persistante du travailleur migrant qui vient seul ou accompagné de sa famille.

Enfin, jusqu'à la publication de la feuille de route du gouvernement, où elles ne sont pas du tout mentionnées, ces femmes bénéficiaient d'une attention particulière dans le cadre de la plupart des programmes régionaux, mais depuis le mois de février 2014, elles font désormais l'objet d'une attention particulière de la part de la ministre du droit des femmes.²

Après quelques semaines de tâtonnement, je décide de prendre une nouvelle identité en enfilant un costume d'apprentie-chercheuse et de partir en direction de ces femmes : pourquoi prennent-elles « encore » des cours de français après 20 ou 30 ans de présence en France ? Est-ce que l'apprentissage du français est vraiment le seul enjeu d'une intégration réussie ? Que font-elles de cette nouvelle compétence ? La maîtrise relative du français les amène-t-elles vers une forme d'émancipation ?

En d'autres termes, j'oriente ma recherche en posant la question suivante : **en quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes?**

² L'égalité des femmes migrantes-rapport présenté au ministère du droit des femmes par Olivier Noblecourt le 20 février 2014.

Avant de partir en quête d'une quelconque réponse, je me suis penchée sur les principales étapes de l'histoire de l'immigration et de la politique d'intégration en France puis me suis rapprochée du point de vue des sociologues pour d'une part comprendre ce que vit une personne étrangère dans un nouvel environnement (travail, pays ou ...belle-famille !) et d'autre part comprendre cette « absence » des femmes dans la recherche.

Une fois ce cadre posé et le contexte de mes missions développé, je vous inviterai à me suivre vers la méthodologie choisie et l'analyse du matériau collecté. Enfin, je proposerai au lecteur de clore cette recherche avec quelques préconisations.

Partie 1: de l'immigration à l'intégration

Pour comprendre dans quel contexte historique, politique et sociologique se situe mon terrain de stage et mon objet de recherche, il m'a semblé évident en premier lieu de me pencher sur l'histoire de l'immigration et de l'intégration en France. J'ai repris de façon chronologique les principales étapes de la mise en place de la politique d'intégration en France, qui peut également s'illustrer par la question suivante : par quel processus en France, l'étranger n'a plus été seulement perçu comme un travailleur mais également comme un habitant de la cité ?

I. La France, « terre d'immigration »

La France est le plus ancien pays d'immigration d'Europe. Cela fait 150 ans qu'elle accueille des migrants de façon quasi ininterrompue (hormis pendant la crise des années 30 et le choc pétrolier de 1974), on situe en général le début de ce phénomène vers le milieu du 19^{ème} siècle en tant qu'immigration massive et parfois organisée par le pays lui-même.

A noter que les différentes vagues migratoires sont étroitement liées à la situation économique du pays ; ainsi la période de 1850-1890 voit arriver des Belges, des Allemands, des Italiens et des Espagnols afin de faire face aux enjeux de l'industrialisation.

Dans les années 20, arrivent des travailleurs coloniaux, des Italiens, des Espagnols, mais aussi des Polonais et des Yougoslaves.

A la fin de cette décennie, en raison de la grande crise et de la baisse d'activité, les migrants sont incités au retour et des quotas sont mis en place dans certains métiers.

II. La construction de la politique d'immigration

Après la Seconde Guerre Mondiale débute la période des « Trente Glorieuses » et l'arrivée massive et régulière de nouveaux migrants non qualifiés, originaires pour la plupart d'Afrique du Nord ainsi que des Italiens, Espagnols et Portugais pour combler le déficit de main d'œuvre.

C'est dans ce contexte que l'Etat français décide désormais d'intervenir (c'est-à-dire de ne plus simplement gérer les entrées et les sorties du territoire) et d'institutionnaliser l'immigration. Il crée alors l'Office National de l'Immigration ; cet établissement public changera plusieurs fois d'appellations au cours des ans avant de devenir en 2009, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

A cette époque, les étrangers sont perçus comme « célibataires » et comme une main d'œuvre supplétive ayant vocation un jour à retourner dans leur pays d'origine.

III. Une nouvelle organisation pour l'accueil des migrants

Les décennies qui suivent l'après-guerre voient l'émergence de plusieurs institutions, marqueurs d'une nouvelle façon d'organiser et d'appréhender l'arrivée des migrants en France:

- **Le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie (FAS)**

Créé en 1958, dans le cadre du plan de Constantine, plan de valorisation de l'ensemble des ressources de l'Algérie, au plus fort de la guerre d'Algérie et placé sous la tutelle du ministère des affaires sociales, l'établissement public à caractère administratif est chargé de « promouvoir une action sociale et familiale en faveur des salariés travaillant en France métropolitaine dans les professions visées par le régime algérien d'allocations familiales et dont les enfants résident en Algérie ». Le FAS intervient aussi dans le logement des travailleurs algériens en France métropolitaine en participant au financement des foyers pour travailleurs migrants.

En termes de financement, cet organisme est financé à l'origine par les allocations familiales, versées par les employeurs et les salariés. Les « Français musulmans d'Algérie » travaillant en France métropolitaine, selon la terminologie de l'époque, sont soumis au régime de cotisation commun, mais leurs familles en Algérie ne bénéficient pas des mêmes allocations que les familles métropolitaines, du fait de

considérations démographiques. L'un des objectifs du FAS est de compenser cette inégalité.³

Par la suite, en termes d'accompagnement social, le FAS étendra son champ d'action à tous les travailleurs migrants.

- *Dans le contexte des années 60, et d'une gestion plus familiale de l'immigration, est créé en 1966, la **Direction de la Population et des Migrations (DPM)**. Elle avait pour vocation de traiter, soit par elle-même, soit le plus souvent en liaison avec d'autres structures, établissements dont elle assure la tutelle (OMI, FAS...) les questions relatives à l'accueil et à l'intégration des immigrés, ainsi que d'assurer la gestion de l'acquisition de la nationalité française.*

A la période où survient cette immigration de masse, la France n'est pas en mesure de loger décemment chaque travailleur migrant en raison d'une forte pénurie de logements. Ainsi, nombre d'entre eux vivent d'abord dans des bidonvilles avant que ne soient construits des foyers de travailleurs migrants puis des nouveaux quartiers d'habitat social.

À partir du début des années 70, le FAS va favoriser le développement d'actions via l'insertion sociale des migrants et surtout de leur famille. Par le biais de subventions auprès d'associations et/ou d'intervention directe notamment par le financement de foyers de travailleurs migrants, le FAS va permettre le développement d'actions dans le domaine du logement, de l'alphabétisation...

Dans le même temps, à partir de 1973 est mis en place dans les écoles françaises un enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) pour les enfants de nombreux ressortissants étrangers venus s'installer en France avec leurs familles. Cet enseignement répond notamment à une demande des pays d'origine et repose sur des accords bilatéraux mais s'inscrit également dans une conception « transitoire » de l'immigration qui continue à prévaloir en France. Ainsi l'objectif des E.L.C.O. est de « permettre aux élèves étrangers de mieux s'insérer dans le système éducatif du pays d'accueil, tout en maintenant des liens avec leurs racines et en préservant la possibilité d'un retour au pays ».

³ Éléments de compréhension relative à la politique d'intégration en France-Note de Murielle Maffessoli, sociologue et directrice de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville-septembre 2013

IV. L'insertion économique sociale et culturelle des immigrés

Paradoxalement, c'est la suspension de l'immigration de travail, en juillet 1974 sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, qui va changer le regard porté sur la population immigrée par la société d'accueil.

Même si des femmes et des enfants étaient déjà présents avant cette date, l'arrêt des entrées pour raisons économiques et l'augmentation des regroupements familiaux va avoir pour conséquence une modification du profil sociodémographique des étrangers (féminisation de cette population et augmentation du nombre de jeunes).

Néanmoins, c'est également à cette période que le gouvernement va mettre en place une politique d'aide au retour (« le million Stoleru » du nom du ministre proposant cette somme aux immigrés décidant de se réinstaller dans leur pays d'origine). Finalement peu d'étrangers auront recours à ce dispositif, la plupart choisira de s'installer durablement en France.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, une nouvelle politique semble se dessiner. Le rapport de la députée Françoise Gaspard « L'Information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France » propose la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion des immigrés et la prise en compte de la dimension interculturelle de la société. Ainsi est créée, en 1982, l'Agence pour le développement des Relations Interculturelles (ADRI) qui a pour but de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française. En 1984, la création d'un titre unique de séjour et de travail, sans restriction géographique ou professionnelle, a pour objectif d'assurer la sécurité des migrants au regard du séjour et ainsi de faciliter la liberté d'installation et la mobilité notamment pour chercher un emploi et trouver un logement.⁴

⁴www.vie-publique.fr -dossier immigration et intégration, mis à jour en avril 2012

A la même époque, en 1983, le FAS change à nouveau de nom et s'appelle désormais le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FASTIF). En termes d'action publique, la focale se porte désormais sur les travailleurs immigrés et leur famille et le FAS est l'un des principaux instruments de la politique en faveur des populations immigrées.

C'est également au cours de cette décennie, que les jeunes dits issus de l'immigration se rendent plus visibles et revendiquent leur appartenance à la société française. Au cours de l'année 2013, les médias ont commémoré les 30 ans de la « Marche des Beurs », marche initialement intitulée « la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme ».

V. 1989...naissance d'une politique d'intégration

C'est à partir de 1988 sous le gouvernement de Michel Rocard alors Premier Ministre que la notion d'intégration s'impose. La fin de cette décennie voit ainsi naître, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), émanation du premier Comité interministériel à l'intégration en janvier 1990. Le HCI a pour mission de formuler des avis et faire des propositions "sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère".⁵ Le HCI propose alors une définition de l'intégration « *Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité....* » (Khellil, 2008, p119).

Entre 1991 et 1997, il y aura plusieurs fois soit un ministre soit un secrétaire d'Etat chargé de l'intégration et un ministre chargé de la ville et de l'intégration.

C'est aussi la période du débat sur le foulard islamique, qui aboutit à la publication de textes sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école, porté par le ministre

⁵ Depuis le 24 décembre 2012, les missions du HCI sont suspendues

*de l'éducation nationale de l'époque, Lionel Jospin. Il est alors question d'intégration dans la République et du respect de ses valeurs.*⁶

Au cours des années 90, la politique d'intégration est complétée par un volet consacré à la lutte contre les discriminations. Cette prise de conscience va aboutir à la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et la création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) tandis que le FAS est rebaptisé Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD).

Les années 2000 voient l'émergence de plusieurs rapports critiques à l'encontre de la politique d'intégration française. Le HCI, dans un récent rapport paru en 2011 revenait sur les 20 ans de politique d'intégration et posait le constat suivant « *il revient aux pouvoirs publics de faire preuve d'une plus grande détermination dans la mise en œuvre des politiques d'intégration (...) Certes, beaucoup a été fait en vingt ans grâce à l'accueil et le contrat d'intégration, la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances dans l'éducation, la prise en compte de la diversité dans les médias, ou encore une Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui révèle notre histoire commune. Il est indispensable de continuer, avec résolution, à faciliter l'accompagnement des immigrés et de leurs enfants vers le droit commun. Il en va de notre cohésion sociale et nationale* ». ⁷

VI. Accueil, intégration et contrôle des flux migratoires

Au cours des années 2000, une évidence se fait jour : le besoin de nouveaux immigrés pour faire face au manque de main d'œuvre et à un impératif démographique (rapport des Nations Unis de mars 2000). Les flux migratoires reprennent, encadrés par des accords bilatéraux entre la France et certains pays comme le Gabon, le Bénin, le Sénégal, le Cap Vert...

Ainsi, la politique d'accueil des nouveaux migrants devient le fer de lance de la politique d'intégration.

⁶ www.vie-publique.fr

⁷ Ce rapport a fait l'objet d'une série d'articles dans la revue *Hommes et migrations* n°1294

En avril 2003, le Comité interministériel à l'intégration propose un programme de 55 mesures avec une mesure phare, le contrat d'intégration proposé aux primo-arrivants. Il concerne les étrangers hors Union Européenne, titulaires pour la première fois d'un titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an.

Créée en avril 2005, l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), qui remplace l'Office des migrations internationales (OMI) et le Service sociale d'aide aux émigrants (SSAE), devient l'organisme de référence pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Parallèlement, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) remplace le Fasild dont elle est censée garder les missions d'intégration des immigrés de plus longue date. La loi du 24 juillet 2006 rend la signature du contrat d'accueil et d'intégration obligatoire à partir du 1er janvier 2007 pour tout nouvel arrivant. Il impose une formation civique portant sur les institutions françaises et les « valeurs de la République » (laïcité et égalité homme-femme, notamment), une formation linguistique ainsi qu'un bilan des compétences professionnelles. La loi de novembre 2007 crée un « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » obligeant notamment les parents à veiller à la bonne intégration de leurs enfants nouvellement arrivés en France. En cas de non-respect, le juge des enfants peut être saisi et le paiement des allocations familiales suspendu.⁸

a) 2007 ou la création d'un ministère à multi-compétences

Suite aux élections présidentielles de 2007, un nouveau ministère est créé, le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement (devenu depuis ministère de l'immigration de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire). Au sein de ce nouveau ministère, le ministre a non seulement pour compétence la politique d'intégration mais également les flux migratoires.

Par ailleurs, la mise en place de ce ministère va de pair avec celle d'une administration repensée visant à articuler les différentes dimensions relevant du champ de l'immigration et de l'intégration. Il s'agit de la DAIC (Direction de l'Accueil,

⁸

de l'Intégration et de la Citoyenneté) qui remplace l'ancienne DPM (Direction de la Population et des Migrations).

La plaquette de présentation du Ministère précise que « Nous avons pour priorités la lutte contre l'immigration illégale, l'intégration des immigrés légaux, le combat contre les fraudes et l'interpellation de tous ceux qui exploitent la misère humaine ». (Maffessoli, 2013, p13)

b) 2009 : priorité aux primo-arrivants

L'accent du ministère est mis sur les « étrangers primo-arrivants en situation régulière, pendant les cinq premières années suivant leur arrivée en France. (...) À l'issue de cette période de cinq ans les étrangers ont vocation à être pris en charge, au même titre que les Français d'origine étrangère ou non, par les dispositifs de droit commun pilotés par d'autres ministères et notamment ceux en charge de l'éducation nationale, de l'emploi, des affaires sociales, du logement et de la politique de la ville. L'action du ministère ira toutefois au-delà de cette période de cinq ans pour des publics confrontés à des problèmes spécifiques, tels que les femmes immigrées, les étrangers dont la naturalisation a été reportée pour insuffisance de connaissance linguistique ou les migrants âgés. »⁹

Pour ce faire, en avril 2009, un nouvel opérateur est créé, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui fait suite à l'ANAEM (Agence nationale pour l'accueil des étrangers et les migrations). Il a pour mission de « participer à toutes les actions administratives, sanitaires et sociales relatives à l'entrée et au séjour des étrangers d'une durée inférieure ou égale à trois mois, à l'accueil des demandeurs d'asile, à l'introduction en France, au titre du regroupement familial, du mariage avec un Français ou en vue d'y effectuer un travail salarié, d'étrangers ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, au contrôle médical des étrangers admis à séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois, au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine, à l'intégration des étrangers, pendant une période de cinq années au plus à compter de la délivrance d'un premier titre de séjour les autorisant à séjourner durablement en France ou, pour la mise en

⁹ Circulaire du 7 janvier 2009

œuvre des dispositifs d'apprentissage de la langue française adaptés à leurs besoins, le cas échéant en partenariat avec d'autres opérateurs, quelle que soit la durée de leur séjour ».

VII. 2010 : la relance d'une politique territorialisée de l'intégration

Deux moments forts illustrent cette année là ; le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire intègre en novembre 2010, le ministère de l'intérieur.

En début d'année, il annonce dans une circulaire du 28 janvier 2010 sa volonté de relancer la mise en œuvre des Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) et par là même les démarches locales d'intégration.

A. La remise en route des PRIPIS

Les PRIPI sont définis à la fois comme une analyse et un programme d'actions, sur une période de trois ans (2010-2012).

Par définition, ces programmes ont une visée régionale mais la circulaire prévoit toutefois l'éventualité de la mise en place de PDI – Plans Départementaux d'Intégration. *“Le critère de choix sera l'importance de la population immigrée ou des problématiques spécifiques à certaines communautés, y compris en milieu rural”*.

Ces programmes avaient déjà été mis en place dès 1990¹⁰, et relancés une première fois par la circulaire du 7 janvier 2009. En 2010, le ministre précise que la relance des PRIPIS « doit être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la politique publique d'intégration des migrants et d'y associer de façon plus large tous les acteurs locaux, à partir d'une analyse territorialisée des situations et des besoins ».

Cette circulaire rappelle également qu'au-delà des dispositifs d'accueil et d'intégration des primo-arrivants (moins de 5 ans de présence sur le territoire français), les priorités d'intervention du PRIPI sont les suivantes : l'aide et l'accompagnement des femmes immigrées, les immigrés âgés, la pratique de la

¹⁰ Ils ont été instaurés par le décret du 14 février 1990 et rendus obligatoires par la loi de Cohésion Sociale de 2005.

langue française, l'accès à l'emploi et à la création d'activité, l'incitation à la vie citoyenne, l'apprentissage des valeurs de la République.

Nous verrons plus loin que les « femmes immigrées » public cible de ces programmes vont disparaître par la suite de la politique d'intégration.

Comment s'articule cette politique d'intégration au niveau local ?

Nous avons vu plus haut que depuis novembre 2010, cette politique est impulsée par le ministère de l'intérieur, il est alors secondé dans cette mission par le Secrétaire général à l'immigration et à l'intégration (SGII), créé par décret le 26 novembre 2010. *Au sein du SGII¹¹, la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) conçoit et met en œuvre la politique publique d'intégration des populations immigrées et de l'accès à la citoyenneté française.*

Pilotée par la DAIC, la politique d'accueil et d'intégration est portée :

- dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), par l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) ;*
- dans son application territoriale, par les services de l'Etat, en particulier les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), à travers les programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI).*

Ainsi, la DAIC s'appuie sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration¹² (OFII), dont elle assure la tutelle. Il est l'opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrants durant les 5 premières années de leur séjour en France.

¹¹ <http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII>

¹² www.ofii.fr

B. Le PRIPI lorrain

En 2006, en Lorraine, le PRIPI concernait 85 100 personnes (immigrés provenant de pays hors Union Européenne, avec moins de 5 ans de présence en France) ce qui représentait alors 45% de l'ensemble des immigrés installés dans la région et 3,6% de la population régionale.¹³

Toujours en Lorraine, le dernier PRIPI en est à son 4^{ème} exercice et s'est achevé fin 2013.

Au niveau de la mise en œuvre de la politique d'intégration en Lorraine, c'est le service intégration de la DRJSCS régional qui impulse une ligne de conduite en collaboration avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale pour le département de la Moselle et de la Meurthe et Moselle et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour les départements de la Meuse et des Vosges, l'Education Nationale, des collectivités locales, d'autres services déconcentrés de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) etc. Ces partenaires se retrouvent plusieurs fois par an dans le cadre de comités de pilotage, séminaires, groupes de travail ou formations.

De plus, dans le cadre d'un appel à projets annuel, le niveau régional et départemental financent des actions portées par un vaste réseau associatif plus ou moins dense suivant les départements ; ces actions doivent s'inscrire dans les priorités dictées par le ministère (femmes et personnes âgées immigrées, apprentissage du français....).

Le PRIPI lorrain a fait l'objet l'année dernière d'une évaluation par un cabinet extérieur qui a mis en exergue les constats suivants : le PRIPI lorrain se distingue des autres par la plus-value apportée par l'ORIV « en termes de ressources, de sensibilisation des acteurs et de « mise en sens » de l'action du PRIPI », il bénéficie également d'une forte dynamique d'acteurs et est l'un des rares à associer les collectivités locales.

En termes d'optimisation, le cabinet préconisait de « trouver les moyens de s'ancrer davantage dans le terrain, de mieux connaître les actions et de mettre en place un système de connaissance et d'évaluation des actions plus solide ».

¹³ Diagnostic de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, juillet 2013

Fin 2013, je découvre mon terrain de stage, le service intégration de la DRJSCS Lorraine, par l'intermédiaire de deux semaines de stage découverte en novembre et décembre. Au niveau local, les services sont en attente de directives car la politique d'intégration fait à nouveau l'objet d'une refonte, annoncée dès juillet 2012 par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault dans son discours de politique générale.

Partie 2 : du terrain de stage à la question de recherche

Je suis donc arrivée à la DRJSCS et au sein du service « intégration et politique de la ville » avec une double identité : agent de l'Etat-présumée collègue et stagiaire de la formation professionnelle. De plus, je connais une bonne partie du personnel de la DRJSCS puisque je travaille en collaboration avec certains d'entre eux, sur d'autres politiques publiques.

Cette situation relativement atypique au sein de la Fonction publique a suscité quelques questionnements au début du stage, de la part de certains collègues. Est-ce que j'arrivais en tant que collègue provisoire ou nouvelle venue avec quel statut, quels devoirs ? Ne connaissant pas le congé de formation professionnelle, leurs questions portaient souvent sur ma rémunération et mon temps de présence : « Est-ce que tu badges ? Combien de temps vas-tu rester chez nous ? Que feras-tu après le master ? »

Je n'avais pas vraiment anticipé ce type de réactions ni un éventuel problème de positionnement, non seulement vis-à-vis du personnel mais également vis-à-vis de certains partenaires que je côtoie dans le cadre de mon travail et avec lesquels j'allais travailler dans le cadre de mes missions.

A mon tour de découvrir l' « étrangeté » de me sentir étrangère dans un lieu que je croyais connaître.....

I. Missions : contexte, nature et conditions de réalisation

La nature de mes missions, au sein du service intégration de la DRJSCS, a réellement été définie fin janvier. Auparavant lors des deux semaines de découverte, ma tutrice était en attente de directives nationales quant à la refondation de la politique d'intégration.

A. Contexte : la refondation de la politique d'intégration

Comme développé supra, jusqu'en 2012, une partie des directives concernant cette politique publique partaient du national vers les DRJSCS qui avaient alors pour mission d'élaborer des actions favorisant l'intégration des immigrés primo-arrivants hors pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'un programme appelé Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

Mais dès son installation en 2012, le gouvernement fait part de sa volonté de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France.¹⁴

a) *Etapas de la refondation*

Suite au discours de politique générale, en juillet 2012, du Premier ministre plusieurs démarches sont engagées simultanément :

- *Dans le domaine de l'accueil*

Fin 2012, une évaluation de la politique d'accueil des primo arrivants (public cible du PRIPI), est menée par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales (cadre : Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique, CIMAP).

Une évaluation nationale des PRIPI est engagée, avec un zoom particulier sur certaines régions dont la Lorraine. C'est dans ce cadre que le PRIPI Lorraine a fait l'objet d'une évaluation (mentionnée supra) au cours du premier semestre 2013 par le Cabinet ACADIE.

- *Dans le domaine de l'intégration*

Plusieurs rapports sont produits et le Haut Conseil à l'Intégration, structure placée auprès du premier ministre depuis 1989 est suspendu.

Ainsi, le 11 février 2013, Thierry TUOT remet un premier rapport intitulé « *La grande nation. Pour une société inclusive* »¹⁵. Sur cette base, le gouvernement constitue au début de l'été cinq groupes de travail thématiques interministériels qui ont pour mission d'aider à « *opérer un déplacement, un pas de côté dans la façon de*

¹⁴ Discours de politique générale de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre à l'Assemblée Nationale, le 3 juillet 2012, p. 15 : [http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/discours-de-politique-generale-de-jean-marc-ayrault-premier-ministre-a-l-assemblee-](http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/discours-de-politique-generale-de-jean-marc-ayrault-premier-ministre-a-l-assemblee)

¹⁵ <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/rapport-sur-la-refondation-des-politiques-d-integration>

concevoir ces questions », « avec le souci constant du respect des valeurs de la République ».

Pour présider ces groupes de travail, il sollicite dix personnes de la société civile à savoir :

- Groupe "Connaissance reconnaissance" (culture, histoire, mémoire) piloté par Murielle Maffessoli, directrice de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la ville en Alsace, et Chantal Lamarre, directrice de Culture Commune-Scène Nationale du Bassin Minier Du Pas-de-Calais.
- Groupe "Faire société" (citoyenneté, services publics, dialogue avec la société civile) piloté par Olivier Noël, sociologue - chercheur à l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée (ISCRA), et Ahmed Boubeker, professeur de sociologie à l'Université Paul Verlaine de Metz.
- Groupe "Habitat" (ségrégations urbaines, ruralité, mobilité géographique) piloté par Chantal Talland, directrice de l'Ecole de la Rénovation Urbaine, et Chaynesse Khirouni, députée de Meurthe-et-Moselle.
- Groupe "Mobilités sociales" (éducation, emploi, formation) piloté par Fabrice Dhume, sociologue - chercheur à l'ISCRA, et Khalid Hamdani, directeur de l'Institut Ethique et Diversité.
- Groupe "Protection sociale" (prévention, accès aux droits, personnes âgées) piloté par Bénédicte Madelin, directrice de Profession banlieue, et Dominique Gential, directrice générale de la Mutuelle Sociale Agricole Ardèche / Drôme / Loire.

A ce stade de l'élaboration de la refondation de la politique d'intégration, le Premier ministre avait annoncé que *« la refondation de la politique d'intégration s'appuie sur quatre principes :*

- *une distinction claire entre politique d'immigration, politique d'accueil et politique d'intégration,*
- *un changement de regard sur les personnes immigrées et leurs descendants,*
- *une approche interministérielle des questions d'intégration, qui doivent être intégrées à l'ensemble des volets de l'action publique (santé, social, emploi, culture, habitat, défense...), dans le sens de l'accès de tous au droit commun,*

- et l'appui sur les associations de proximité, dont le réseau a été fortement fragilisé ces dernières années, et qui permettent de renforcer le lien social »¹⁶.

Dans le même temps, en juin 2013, suite à une mission d'information sur les immigrés âgés demandée par le Président de l'Assemblée Nationale, le député Alexis BACHELAY présente son rapport intitulé : « une vieillesse digne pour les immigrés : un défi à relever d'urgence ». Ce rapport met en avant 3 axes d'intervention :

- promouvoir une mémoire partagée au service d'une meilleure intégration,
- assurer aux immigrés vieillissants des conditions logements adaptés,
- permettre le libre choix des ressortissants de leur pays accueil et leur pays d'origine.

Le 13 novembre 2013, les 5 groupes de travail rendent chacun leurs conclusions au Premier ministre et les rapports sont mis en ligne sur son site.

Courant décembre, la presse s'empare du sujet avec en chef de file le Figaro mais des articles fleurissent dans des journaux de toutes tendances confondues : Libération, Le Monde, Témoignage Chrétien, ainsi que sur des sites de presse en ligne.

Fin 2013, le gouvernement avait d'abord annoncé qu'il rendrait ses conclusions début janvier 2014 mais c'est le 11 février 2014, qu'il a rendu publique sa nouvelle politique d'intégration, sous la forme d'une feuille de route en 21 pages, intitulée « Politique d'égalité républicaine et d'intégration ».

b) « Politique d'égalité républicaine et d'intégration » : la feuille de route et ses nouveaux enjeux

A la lecture du document, on apprend que le gouvernement va dorénavant décliner sa nouvelle politique d'intégration sur deux axes :

↳ Axe 1 : l'accueil des nouveaux arrivants provenant de pays hors Union Européenne et disposant d'un titre régulier (la notion de « nouveaux » arrivants s'entend par une arrivée sur le territoire depuis maximum 5 ans). Outre l'accueil des nouveaux arrivants, 3 autres points caractérisent cet axe ; leur garantir

¹⁶ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/refondation-de-la-politique-d-integration>

l'apprentissage du français, la connaissance des principes républicains et leur accès rapide au droit commun.

« L'enjeu de ce premier axe est de mettre en œuvre de véritables parcours pour les étrangers qui arrivent en France de façon régulière et souhaitent s'y installer. Spécifiquement dédié aux nouveaux arrivants, le nouveau dispositif d'accueil remplacera la politique précédente, dont l'évaluation lancée en juillet 2013, dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (MAP), a souligné l'état de faiblesse. Il visera tout à la fois à accueillir l'étranger dans son nouvel environnement, et à l'accompagner dans son parcours d'intégration ».

A la lecture de ce premier axe, je note de suite les nouveaux enjeux : le parcours d'intégration et l'accès rapide au droit commun (thème transversal à la feuille de route par ailleurs).

Concernant la notion de parcours d'installation et d'intégration, elle a été abordée et soulignée comme essentielle par les 3 personnes que j'ai interviewées lors de mes entretiens exploratoires et font l'objet en 2014 d'un groupe de travail spécifique piloté par la chargée de mission.

De même, alors que dans le précédent dispositif, la circulaire mentionnait un apprentissage des valeurs de la République, là on « garantit la connaissance des principes républicains »

↳ Axe 2 : un plan d'action pour l'égalité des droits et lutte contre les discriminations (On reconnaît l'apport des immigrés et leurs difficultés d'accès aux droits).

« L'accès de tous au droit commun doit être garanti (école, emploi, accès à la fonction publique) et la lutte contre les discriminations prise en compte ».

Autre nouveauté, la création d'un poste de délégué interministériel à l'égalité républicaine et à l'intégration qui coordonnera cette politique d'égalité républicaine et d'intégration.

c) Genèse des premiers questionnements

A la première lecture, je comprends que le gouvernement passe d'une politique dite spécifique à une politique de droit commun.

De même, je remarque que les femmes migrantes ne sont plus mentionnées comme « public prioritaire » à prendre en compte alors qu'il l'était auparavant dans les directives nationales. Jusqu'à présent, mes lectures et mes entretiens exploratoires m'avaient confortée dans l'idée que les femmes immigrées souffraient d'une double discrimination et nécessitaient une attention particulière des politiques publiques... Ce paradoxe aiguille un peu plus l'orientation de mon objet de recherche vers ce public.

Parallèlement à ce 2^{ème} constat, j'apprends dans cette feuille de route que le niveau de français demandé aux primo arrivants au terme de leur première année en France est insuffisant « *Les mesures liées à l'intégration linguistique constituent le tronc commun des politiques d'accueil des Etats membres de l'Union Européenne. Cependant, la France est le pays qui a fixé le plus bas niveau de langue à atteindre à l'issue de la formation linguistique (niveau A.1.1) : il ne correspond qu'à une compétence minimaliste de communication orale* »¹⁷

Dorénavant, au terme de la première année, la personne doit avoir acquis un niveau A1 sanctionné par un Diplôme Élémentaire de Langue Française (DELFF). Après 5 ans, le niveau A2 sanctionné du DELF A2 doit être atteint.

Cet aspect là m'interpelle car il est en lien direct avec une partie de mes missions.

Enfin, au détour du document, il est mentionné que les Programmes Régionaux d'Intégration pour les Populations Immigrées (PRIPI) ne semblent plus à l'ordre du jour, ils seraient remplacés par les plans départementaux d'accueil et d'intégration.

Quel sera alors le rôle de la DRJSCS ? Comment seront financées les actions portées par les associations ?

A ce jour, le ministère a demandé aux services régionaux de poursuivre les travaux engagés dans le cadre des PRIPI, 2014 serait ainsi une année de transition.

Au sein du groupe de travail piloté par la DRJSCS¹⁸, il avait été convenu fin 2013 que sur l'année 2014, 2 thèmes seraient travaillés : le premier concerne justement la notion de parcours d'installation et de l'accueil réservé aux primo arrivants et le deuxième concerne le triptyque suivant : l'emploi, la formation et la langue (objet de ma mission).

¹⁷ Cf le Cadre Européen de Référence pour les Langues : il propose 6 niveaux de compétences (A1, A2, B1, B2, C1, C2).

¹⁸ Il est composé des agents des directions départementales chargés du dossier PRIPI, de l'ORIV, de l'ARS, de l'Education Nationale, de l'Agent de Développement Local pour l'Intégration

d) Mes missions

C'est dans ce contexte un peu particulier, un peu mouvant que mes missions ont été définies fin janvier par ma tutrice.

Comme je l'ai mentionné plus haut, le PRIPI Lorraine a la particularité d'avoir une dimension «ressources, formation et ingénierie»¹⁹. Forte de son expérience antérieure en termes de ressources, l'équipe projet a souhaité continuer d'accompagner les acteurs et les associations en cette période de changement et de refondation. Mes missions qui s'articulent autour de deux axes ont été définies dans ce contexte de changement :

- Créer un programme de formation sur le droit des étrangers à destination des membres du comité de pilotage du PRIPI afin que les membres de ce comité disposent d'une culture de travail commune. Cette formation s'est déroulée sur 1 journée et demie en mai et en juin. Pour ce faire, j'ai travaillé en collaboration avec l'association Inter Services Migrants (ISM) Est²⁰ pour monter ce programme. En termes de méthodologie, je me suis appuyée sur les cours de formation pour adultes dispensés dans le cadre du master. En amont de ma rencontre avec la directrice de l'association, j'ai procédé au recensement des besoins des membres de ce comité, par l'intermédiaire d'un questionnaire-flash de 8 questions.
- Travailler sur les thèmes de l'emploi, la formation et la langue : lorsque ma tutrice m'a présenté ce 2^{ème} volet de ma mission, je me suis demandée de suite pourquoi ces thématiques ? Quels sont les enjeux ? Les besoins dans ces domaines en Lorraine ? Pour qui ? Comment les recenser ? Quel est l'existant, sur quels territoires ?...

Les institutions, les acteurs de terrain décomposent souvent le parcours d'intégration d'une personne étrangère autour de ces 3 champs, d'abord la maîtrise de la langue française puis l'accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante.

¹⁹ Cf évaluation du Cabinet Acadie-septembre 2013

²⁰ Association située à Metz dont l'objet est de favoriser la relation et la communication entre français et étrangers en France par le biais de formations, d'un service juridique, d'un service interprétariat-traduction, d'un réseau d'information et d'orientation vers l'emploi pour les personnes immigrées (RIOEPI)

Ces thématiques s'inscrivent en plein dans le contexte de refondation de la politique d'intégration décrit supra : un constat m'a marquée plus particulièrement : l'inadéquation de nos outils actuels avec l'évolution des besoins et des profils et des migrants relevée dans les rapports de l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales et repris en introduction dans la feuille de route du gouvernement : « *Mais il nous faut également reconnaître et traiter les failles du processus d'intégration. Au cours des dernières années, des politiques et des moyens ont été supprimés, qui ont contribué à semer le doute sur la force de notre modèle, alors qu'il fallait travailler pour dissiper le malaise qui s'est installé, qui occulte les succès et qui empêche de traiter les échecs* ».

Ainsi, j'ai proposé la méthodologie suivante à ma tutrice, validée par le groupe de travail du 12 février 2014 :

e) Un diagnostic pour repérer forces et faiblesses

En premier lieu, j'ai proposé de faire un diagnostic de l'existant en termes de langue, d'emploi et de formation en vue de repérer forces et faiblesses. Ce diagnostic a d'abord été mené auprès des acteurs de terrain, en répertoriant les associations dont les actions sont financées dans le cadre du PRIPI, sur ces thématiques et en analysant les outils d'évaluation dont dispose la DRJSCS sur l'année 2012 : il s'agit de fiches indicateurs que les associations doivent compléter et joindre chaque année avec le bilan financier de l'exercice précédent. Puis, ces associations auront à répondre à un questionnaire sur leurs pratiques, leurs outils, leurs partenariats, leurs difficultés...

Ensuite, j'ai proposé de contacter les acteurs institutionnels (Directe, OFII, Pôle Emploi, Missions locales...) une fois ce recueil de données terminé pour partager constats, statistiques et diagnostic et envisager un plan d'actions en partenariat.

f) Elaborer un plan d'actions

Une fois ce diagnostic partagé formalisé et validé par chaque partenaire, il conviendra de voir avec quels partenaires institutionnels ou pas, la DRJSCS pourra mener des actions innovantes ou veiller à en pérenniser certaines déjà existantes. Et

enfin l'ultime étape consistera à définir un cahier des charges de nouvelles actions à financer en 2015.

Le recueil de données s'est organisé ainsi : j'ai demandé aux directions départementales de me transmettre les « fiches indicateurs » langue et emploi, afin de les analyser.

g) Les premiers constats

Dans la plupart des cas, les fiches sont en majorité partiellement complétées et lorsqu'elles le sont, les données sont souvent erronées.....

Concernant les actions financées sur l'axe « apprentissage du français », les associations accueillent un public majoritairement féminin mais pas exclusivement féminin (75% de femmes, 25% d'hommes), elles font rarement mention dans leurs fiches d'un niveau de français établi à l'entrée en formation, d'un parcours et/ou d'une évaluation en fin de formation. Seules 3 d'entre elles mentionnent des méthodes Français Langue Etrangère (FLE) et une seule mentionne un(e) intervenant(e) avec un master FLE. Les méthodes utilisées ont une connotation scolaire alors que les cours s'adressent exclusivement à des adultes dont certains possèdent des diplômes universitaires.

Je remarque également que certains apprenant(e)s vivent en France depuis 20 ou 30 ans ...qu'est-ce qui fait que des personnes après avoir vécu 20 ans en France, se retrouvent à apprendre le français ? Comment ont-elles vécu jusqu'à présent ? Peut-on considérer qu'elles sont intégrées ?

Concernant la partie « emploi » de mes missions, à l'étude des fiches emploi collectées, peu d'actions sont présentées par les associations ou les organismes de formation dans ce domaine (une petite dizaine) et pourtant en 2003, le Haut Comité d'intégration a estimé dans un avis porté au gouvernement que « ...dans notre société, la reconnaissance des individus passe fondamentalement par le travail, principal facteur d'intégration ».

Et paradoxalement à ce manque de mobilisation des associations que je ne saurais expliquer, les statistiques, tant au niveau régional que national sont sans équivoque, les immigré-e-s sont plus touché-e-s par le chômage que les natifs.

Une analyse de l'ORIV basée sur les statistiques 2008 de l'INSEE pose le constat suivant : *« Les données relatives à l'emploi font apparaître une situation plus dégradée pour les immigrés que le reste de la population lorraine. Ainsi, la part des actifs ayant un emploi dans la population non immigrée (de 15 ans ou plus) est de 51% alors qu'elle n'atteint que 38,4% pour les immigrés. 9,1% des immigrés se déclarent chômeurs pour seulement 6,3% des non-immigrés. Par ailleurs la*

population immigrée est plus souvent inactive ou retraitée et moins souvent étudiante.

La situation varie fortement toutefois selon le genre. Ainsi, la situation des femmes immigrées apparaît comme très éloignée de celle des hommes immigrés mais aussi de celles des femmes non immigrées. Elles sont beaucoup moins souvent en emploi et plus souvent inactives (30,3% des femmes immigrées sont au foyer pour 10,8% des femmes non immigrées) ».

Pour comprendre les difficultés rencontrées par les migrant-e-s dans les domaines de l'emploi et de la formation (initiale et continue) et adapter l'offre proposée par les associations et organismes, j'ai choisi dans un premier temps de m'appuyer sur les statistiques des bilans de compétences de l'OFII et parallèlement de rencontrer le chargé de mission emploi et formation de l'ISM Est ainsi que le chargé de mission de la Direccte (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi).

Lors de ces premières semaines de stage, j'ai également collecté sur place des informations, des statistiques en assistant à des réunions formelles et non formelles, à des formations²¹ en lisant des comptes rendus de séminaires, des actes de colloque, des rapports internes et publiques.

Puis j'ai décidé de compléter ce matériau par trois entretiens exploratoires que j'ai menés en novembre et en février afin de confronter les concepts nouvellement acquis au terrain.

²¹Formation « politique de la ville » organisée par le centre de ressources du Carrefour des Pays Lorrains et formation sur l'interculturalité et la laïcité dispensée par l'ADRIC (Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté)

h) Des entretiens exploratoires pour parfaire ma connaissance du terrain

Pour mener à bien ces entretiens semi-directifs, j'ai construit une grille en ciblant quelques thèmes tels que le rôle de l'Etat français, des collectivités locales, des associations, la caractérisation des primo-arrivants en Lorraine (pays d'origine, niveau d'études, âges etc..), la territorialisation de la politique d'intégration, l'apprentissage et la maîtrise du français et enfin la trajectoire migratoire des hommes et des femmes soit la question du genre dans le phénomène migratoire.

En novembre, j'ai interviewé la chargée de mission régionale, ma tutrice et mi-février, j'ai continué avec l'Agent de Développement Local pour l'Intégration pour sa connaissance du terrain et du milieu associatif lorrain (elle a, par ailleurs, fait un mémoire dans le cadre de ses études, sur l'immigration en Lorraine et le fait religieux) puis avec la directrice de l'ORIV pour sa connaissance des dispositifs, du contexte socio-historique de l'immigration en Lorraine et sa formation de sociologue. Ainsi, je disposai des représentations, des points de vue de trois témoins privilégiés de la politique d'intégration en Lorraine.

Parallèlement à ce travail d'acculturation, j'ai poursuivi mes lectures commencées en octobre afin de bâtir un socle de connaissances théoriques.

Ainsi en quelques semaines, mon questionnement avait déjà pris une certaine coloration et une direction vers laquelle je me suis engagée avec plaisir !

Je propose maintenant au lecteur de suivre le cheminement qui m'a conduite à ma question de recherche.

II. Mon questionnement : étapes et évolution

A. De la question de départ.....

En amont de mon arrivée en stage, je projetais de débiter mes recherches avec la question de départ suivante :

Dans le cadre du PRIPI, les actions financées par l'Etat sont-elles réellement efficaces pour aider à l'intégration des immigrés en Lorraine (en d'autres termes comment contribuent-elles à faciliter l'intégration des primo arrivants en Lorraine)?

Cette question relevant plutôt de l'évaluation de politiques publiques que d'une question de recherche était certainement guidée par ma culture professionnelle !

Je ne me suis pas laissé enfermer par cette question et le travail de « dépouillement » décrit précédemment ainsi que les échanges avec la chargée de mission m'ont conduit à m'interroger différemment.

a) Aux éléments saillants des matériaux collectés.....

Après quelques semaines de présence dans le service, je me suis demandé si la maîtrise du français était vraiment une condition indispensable pour s'intégrer ? Quel niveau de français doit maîtriser un(e) immigré(e) pour réussir à s'intégrer ?

Quant à l'accès à l'emploi, il leur est souvent refusé sous prétexte de non maîtrise de la langue, est-ce vraiment justifié ? Pourquoi les femmes sont-elles plus présentes dans les actions de français financées par le PRIPI (en 2012, elles représentaient 75% du public accueilli)? Dans la Lettre n°5 de la Direction Générale des Etrangers en France de février 2014, il est noté que « les femmes sont plus fréquemment moins à l'aise que les hommes en français » or lors de mon entretien avec l'ADLI, elle m'a précisé avoir remarqué que les femmes progressent beaucoup plus vite en français que les hommes voire que leurs maris lorsqu'elles viennent en couple, elle poursuivait en m'expliquant qu'elles viennent souvent en couple dans les cours de français et qu'au bout de quelques semaines les maris abandonnent les cours et elles poursuivent ensuite seules leur apprentissage.

Concernant les femmes dans la politique d'intégration, j'ai également récolté certaines informations au cours de mes entretiens exploratoires: globalement sur la question migratoire, il existe peu d'analyses genrées (prenant en compte la question femme/homme). Cet aspect a été notamment beaucoup travaillé dans les années 96-97 par le FASILD puis un peu moins les années suivantes (néanmoins dans la plupart des PRIPI, une attention particulière a été portée sur ce public).

Ces points de vue font également écho, à 13 ans d'intervalle, aux propos de Sabah Chaïb, sociologue, lors du colloque national tenu à Marseille en 2001²²: « La question de l'insertion socioprofessionnelle des femmes immigrées ou immigrantes est un point aveugle de la recherche y compris de la recherche féministe ou de la recherche portant sur les femmes et également du point de vue des politiques ».

De même, en termes de politique publique, comme mentionné plus haut dans la feuille de route du gouvernement, les femmes migrantes ne sont plus considérées comme un public spécifique ou prioritaire.

J'en étais à ce stade-là de mes réflexions quand par hasard j'ai eu connaissance d'un rapport intitulé « L'égalité pour les femmes migrantes » d'Olivier Noblecourt présenté au ministère des droits des femmes le 20 février 2014.

La lecture de ce rapport confirme ce que j'ai appris lors de mes entretiens, au niveau national les femmes migrantes, sont maintenant plus nombreuses que les hommes (52%), elles arrivent souvent en France, seules, qualifiées et avec une expérience professionnelle. Ces statistiques sont aux antipodes de l'image jusqu'à présent véhiculée dans l'inconscient collectif de la femme migrante recluse, analphabète et sans compétence particulière

Ainsi, le sujet, mais est-ce vraiment un sujet, semble revenir par le droit commun, sous la question plus générale de l'égalité hommes –femmes.

²² Colloque national « Les femmes de l'immigration face aux discriminations racistes sexistes et culturelles. » -22 novembre 2001 à Marseille

B. Pour arriver à la définition d'une question de recherche !

Je rencontre mon guidant mi-février et lui fais part de mes réflexions. Mon sujet de recherche s'orientera désormais vers les femmes migrantes et l'apprentissage du français. Est-ce que parler français, c'est se sentir français ? Avec quel niveau de français ? Est-ce que la maîtrise du français gomme tout sentiment d'altérité ?²³

Dans quelle mesure, l'apprentissage du français peut modifier la vie de ces femmes à l'issue de la formation ? En termes de projet de vie, d'autonomie, de relations avec le conjoint, la famille, les connaissances, l'accès à l'emploi, à des loisirs, à plus de mobilité, en termes de compréhension de la société française....

Ainsi, je centre ma recherche non pas sur l'aspect linguistique en lui-même mais ce que font ces femmes de cette nouvelle compétence et des nouvelles représentations qu'elle peut éventuellement induire.

A l'issue de notre échange, nous convenons de préciser ma question de recherche sous la forme suivante : **En quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes?**

Pour traiter ce sujet, j'invite le lecteur, dans les pages suivantes, à plonger dans l'univers des sociologues et des chercheurs afin de remettre en cause théories, notions et connaissances sur les thèmes de l'étrangeté, des femmes migrantes et de l'identité ! Dans un deuxième temps, je m'appuierai sur cet apport théorique consolidé pour problématiser mon objet d'études et définir une méthodologie de recueil de données.

²³ Cossée C., Lada et E., Rigoni I. *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité ?*

Partie 3: être français(e), immigré(e) ou étranger-ère en France ou ailleurs : de qui parle-t-on ?

II. Que disent les textes réglementaires ?²⁴

A. C'est quoi être français ?

En France, la nationalité française peut s'obtenir de façons différentes suivant les situations : par filiation (droit du sang), par la naissance en France (droit du sol), à la suite d'évènements personnels (mariage avec un(e) Français(e)), par naturalisation (décision prise par les autorités françaises).

Ainsi, cohabitent en France, des Français de naissance et des Français par acquisition, de même il existe des Français nés en France et des Français nés hors de France.

a) C'est quoi être étranger ? Etre immigré ?

« Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides) »²⁵.

Du point de vue des politiques publiques, c'est le critère de nationalité qui détermine la notion d'étranger. Nous verrons plus tard dans cette partie que cette notion est analysée différemment par les sociologues.

Comme expliqué supra, la personne étrangère peut changer son statut en devenant française par acquisition, sa situation peut être considérée comme temporaire.

A l'instar de la population française, la population des étrangers se décompose en deux : les étrangers nés hors de France et les étrangers nés en France (en général,

²⁴ L'immigration en France : concepts, contours et politiques. *Espace populations sociétés* 2008/2 Cornuau F., Dunezat, X p 331-352

²⁵ www.insee.fr

ce sont les enfants des premiers, nés en France et qui acquerront la nationalité française). Quant à la notion d'immigré, elle a été définie par le Haut Conseil à l'Intégration en 1992 : « *un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger ne sont donc pas comptabilisées.* »

Dans le langage courant voire dans les médias, l'amalgame est souvent fait entre ces deux notions alors que la population immigrée ne recoupe pas totalement la population étrangère.

En clair, un étranger n'est pas forcément immigré (il peut être né en France) et un immigré n'est pas nécessairement étranger (il peut avoir acquis la nationalité française). De plus, contrairement à la qualité d'étranger, la qualité d'immigré est permanente.

Maintenant que les termes sont définis réglementairement, j'ai cherché à savoir, à travers trois textes ce que peut ressentir un étranger en arrivant dans une société d'accueil inconnue et aussi comment la société d'accueil réagit à l'arrivée d'un étranger, qu'est-ce qui est en jeu, comment se déroulent les interactions ? Pour ce faire je me suis tournée vers la sociologie.

III. Le regard sociologique

A. L'étranger vu par Simmel

Dans la tradition sociologique, l'immigration a été un objet de recherche très investi dès le début du 20^{ème} siècle. Dans son livre *Sociologie : études sur les formes de socialisation*, écrit en 1908, Georg Simmel essaie de définir la place singulière de l'étranger, dans l'espace physique, dans le champ social et dans le champ symbolique. L'étranger peut être comparé à un « vagabond » sauf qu'il est dans deux dimensions contraires : la rupture et l'appartenance.

En effet, il se trouve dans la situation précaire de vouloir faire sa vie dans la société d'accueil tout en sachant qu'un jour, il pourra être amené à repartir ailleurs.

« *Dans une relation, la distance signifie que le proche est lointain, tandis que l'étrangeté signifie que le lointain est proche* » p 663.

Simmel compare l'étranger au pauvre, il est un élément du groupe comme lui et les « ennemis de l'intérieur ».

D'après ce sociologue, dans l'histoire de l'économie, l'image de l'étranger est celle du commerçant et vice et versa « *il faut que le commerçant soit un étranger, il n'y a pas de possibilité d'existence pour un autre. On prend une conscience plus aigüe de cette position de l'étranger, lorsque au lieu de quitter le lieu de son activité, il s'y installe.* » p 664

La position particulière de l'étranger, à la fois dans la distance et la proximité engendre à son insu et à son endroit « l'attitude spéciale de l'homme objectif ». D'après Simmel, on se confierait plus facilement à l'étranger car il est « *l'homme davantage libre, en pratique et en théorie, il examine la situation avec moins de préjugés, il la mesure à de idéaux plus généraux et objectifs, son action n'est pas entravée par la coutume, la piété et les précédents* ».

Par ailleurs, on a tendance à considérer l'étranger non pas dans son individualité mais comme un représentant d'une race et d'une culture étrangère, par exemple au Moyen Age, les Juifs devaient payer un impôt dont le montant était invariable alors que l'impôt que les bourgeois chrétiens payaient pouvait varier dans le temps car il était calculé suivant les moyens de chacun, en fait le Juif était d'abord imposable en tant que Juif.

Un peu plus proche de notre époque, l'altérité est également le propos d'un ouvrage publié par Cossée, Lada et Rigoni en 2004, *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*. A travers des récits de vie, ces chercheuses se sont posées la question suivante « *comment des femmes et des hommes d'âges et de milieux sociaux différents prennent place au sein d'un espace national et local dans lequel ces personnes sont constamment renvoyées à un ailleurs (géographique, culture, religieux) ?* p 24

En conclusion de cet article, on peut dire que l'étranger « *est bien un membre organique du groupe, malgré son caractère de pièce rajoutée sans lien organique* » p668. Simmel mentionne également ne pas savoir comment définir exactement la position de l'étranger au sein de ce groupe, chaque relation avec les membres du

groupe pouvant être caractérisée par un certain degré de proximité et/ou d'éloignement.

B. L'étranger vu par Schütz

Dans la lignée de Georg Simmel, Alfred Schütz né à Vienne en 1899, s'est lui aussi interrogé sur les difficultés éprouvées par l'homme lorsqu'il quitte son groupe d'origine pour s'insérer dans un nouvel ensemble social. Il a lui-même connu l'exil pendant la Seconde Guerre mondiale ; en 1940, il quitte l'Autriche pour s'installer aux Etats-Unis.

Alors que Simmel s'intéresse à la manière dont l'étranger est perçu par le groupe, Schütz propose d'étudier au sens propre le point de vue de l'étranger sur le groupe au sein duquel il essaie de se faire accepter.

Dans un essai de psychologie sociale intitulé « *l'Etranger* » publié en 1944, il propose d'analyser non pas le processus d'intégration « *mais plutôt la situation d'approche qui précède tout ajustement social et le conditionne par avance* ». Comme point de départ, il propose d'étudier « *la manière dont le modèle culturel de la vie d'un groupe se présente au sens commun d'un homme qui vit quotidiennement dans ce groupe parmi ses semblables.* »

Il donne par ailleurs la définition de ce qu'il entend par « *modèle culturel de la vie d'un groupe* » : c'est ce qui désigne « *toutes les valeurs, institutions, systèmes d'orientation et de conduite particuliers (comme le folklore, les mœurs, les lois, les habitudes, les coutumes, les étiquettes, les modes) qui (...) caractérisent chaque groupe social à un moment donné de son histoire* ».

Il expose dans cet article que les membres d'un groupe nés ou élevés au sein d'un même modèle culturel disposent ainsi d'un savoir commun transmis par les parents, les professeurs, les traditions, les gouvernements etc. Ces membres disposent également de recettes prêtes à l'emploi pour interpréter le monde social.

Si l'un des présupposés de base ne fonctionne pas, « *la manière de penser habituelle devient impraticable. Alors survient une crise* ».

Lorsqu'un étranger arrive au sein d'un groupe (sa future belle-famille, un nouveau travail ou un nouveau pays...) «... *de par sa situation de crise personnelle, il ne partage pas les présupposés de base (...). Il devient essentiellement l'homme qui doit remettre en question à peu près tout ce qui semble aller de soi aux membres du groupe qu'il aborde.* » D'après Schütz, un étranger ne peut partager que le présent et l'avenir avec les membres d'un nouveau groupe, le passé lui sera toujours inaccessible car « *tombeaux et souvenirs sont choses que l'on ne peut ni transférer ni acquérir* »

Si on se situe du point de vue du nouveau groupe, « *l'étranger est toujours un homme sans histoire* ». Cette citation fait écho pour moi à une observation faite par deux acteurs de terrain que j'ai interviewés, l'une d'elles s'exprimait en ces termes « les migrants ont un vécu hors que celui du territoire national mais les politiques publiques ne s'intéressent au vécu des migrants qu'à compter de leur entrée sur le territoire français ».

A son arrivée dans un pays, l'étranger va chercher à interpréter son nouvel environnement social avec le « *schéma de référence qu'il a importé de son groupe natal* », il sera dans les premiers temps comme un spectateur désintéressé puis peu à peu c'est comme s'il passait de la salle à la scène, il va petit à petit faire partie de la troupe.

Dans son essai, Schütz montre que ce n'est qu'après avoir acquis « *les subtilités interprétatives du nouveau modèle culturel que l'étranger peut commencer à l'adopter comme schéma de son expression personnelle* ». Mais il illustre les limites de cet apprentissage en le comparant à l'apprentissage d'une langue étrangère.

Chaque mot ou chaque nuance d'un mot peut être répertorié (et donc appris) dans un dictionnaire et ce pour n'importe quelle langue mais « *chaque groupe social (...) possède son propre code privé que seuls peuvent comprendre ceux qui ont participé à la tradition qui lui est liée ou aux expériences faites en commun dans le passé où il a pris naissance* ».

La bonne attitude à adopter suivant telle ou telle situation ou la bonne distance ne va pas de soi pour l'étranger, Schütz le qualifie également d'outsider (celui qui est en dehors).

En fait « *pour l'étranger, le modèle culturel du nouveau groupe n'est pas un refuge mais un pays aventureux, non quelque chose d'entendu mais un sujet d'investigation*

à questionner, non un outil pour débrouiller les situations problématiques mais une situation elle-même problématique et difficile à dominer. »

Selon Schütz, face au groupe, l'étranger adopte deux attitudes : l'objectivité (évoquée également par Simmel) et une loyauté ambiguë.

Concernant la première attitude, elle lui est dictée par son expérience, en effet, il sait qu'il peut tout perdre du jour au lendemain et il est donc plus à même d'anticiper la venue d'une crise alors que les membres du groupe *« se reposant sur la continuité de leur manière de vivre, n'en perçoivent pas même les symptômes. »*

Concernant la deuxième attitude, c'est en fait du point de vue des membres du groupe qu'il faut se placer pour la comprendre : *« elle trouve sa source dans l'étonnement des membres internes du groupe de voir que l'étranger n'accepte pas en bloc leur modèle culturel comme la manière de vivre la plus naturelle et appropriée comme la meilleure des solutions possibles à tous ses problèmes. On qualifie alors l'étranger d'ingrat dans la mesure où il refuse de reconnaître que le modèle culturel qu'on lui propose lui procure asile et protection ». Mais les gens qui le traitent ainsi ne s'aperçoivent pas que, au cours de sa phase de transition, l'étranger ne considère pas du tout ce modèle comme un asile protecteur mais bien plutôt comme un labyrinthe dans le quel il a perdu tout sens de l'orientation. »*

D'après Schütz, le processus d'ajustement social que subit tout nouveau venu peut s'opérer seulement après *« un continuuel processus d'enquête au sein du modèle culturel du nouveau groupe ... (...) si ce processus d'enquête réussit alors ce modèle et ses éléments principaux deviendront pour le nouveau venu un simple état de fait , une manière de vivre allant de soi, un asile et une protection. Mais alors l'étranger ne sera plus vraiment étranger et ses problèmes spécifiques auront été résolus ».*

Ainsi, dans cet essai, on peut supposer qu'il est du ressort de la personne étrangère de fournir des efforts pour comprendre, et s'imprégner des codes sociaux d'un nouveau modèle culturel. A aucun moment, l'auteur ne développe ce que les membres du nouveau groupe pourraient mettre en œuvre pour que le « processus d'ajustement social » puis l'intégration de la personne étrangère au sein du groupe soient facilités.

Néanmoins, cet essai très court permet au lecteur de saisir la perplexité et le sentiment de désorientation que peut rencontrer une personne étrangère en arrivant

dans un nouveau pays, il est évident que la non maîtrise de la langue du pays d'accueil renforce, à mes yeux, le sentiment de perte et peut amener la personne à trouver « asile et protection » au sein de sa propre communauté lorsqu'elle arrive sur place.

Concernant l'acquisition de la langue du pays d'accueil, avec l'exemple choisi par Schütz, j'ai le sentiment que même avec une totale maîtrise grammaticale et syntaxique, il y aura définitivement quand même, une partie des subtilités de la culture du pays qui échappera à l'étranger. Même en arrivant en tant que jeune adulte, Il ne pourra jamais rattraper le « retard » puisqu'il lui manquera toujours l'immersion dès l'enfance dans l'ensemble des codes, traditions, folklores, histoire (s)...

On peut se demander alors si l'étranger, du point de vue de la société d'accueil ne portera pas toujours un stigmate qui le rendra à jamais différent des autres membres du groupe ?

C. Le stigmate de l'étranger vu par Goffman

Un auteur plus contemporain s'est justement intéressé à cette notion d'étrangeté, de singularité sous l'angle du « stigmate » ; il s'agit d'Erving Goffman (1922-1982). Egalement inscrit dans le courant interactionniste, cet auteur est rattaché à l'école de Chicago.

Dans son ouvrage *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, publié en 1963, j'ai évidemment recherché ce qui était directement lié à mon objet de recherche, notamment les interactions entre individus et la notion d'identité.

Dès le début de son ouvrage, Goffman donne sa définition du stigmate : c'est l'attribut qui rend l'individu différent de la catégorie dans laquelle on voudrait le classer. Il y a donc stigmate lorsqu'il existe un désaccord entre l'identité sociale réelle d'un individu, ce qu'il est, et l'identité sociale virtuelle d'un individu, ce qu'il devrait être.

Il explique que chaque fois que nous rencontrons un individu, nous avons tendance à le catégoriser par anticipation, à prévoir à quelle « identité sociale » il appartient. Il

préfère utiliser ce terme plutôt que « statut social » puisqu'il regroupe des attributs personnels comme « l'honnêteté » et d'autres structurants comme la « profession ». Ainsi, dans les premières minutes de la relation on a tendance à attribuer une « identité sociale virtuelle » à la personne qui devient une « identité sociale réelle » lorsqu'on découvre la catégorie et les attributs qu'elle possède. *« Tout le temps que l'inconnu est en notre présence, des signes peuvent se manifester montrant qu'il possède un attribut qui le rend différent des autres membres de la catégorie de personnes qui lui est ouverte, et aussi moins attrayant, qui, à l'extrême, fait de lui quelqu'un d'intégralement mauvais, ou dangereux, ou sans caractère. Ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire et tombe au rang d'individu, vicié, amputé. Un tel attribut constitue un stigmaté surtout si le discrédit qu'il entraîne est très large ».*

Arrivé à ce stade de la lecture, on pense spontanément à la réaction d'un individu rencontrant une personne sourde ou une personne avec un accent étranger, deux attributs invisibles qui peuvent devenir des stigmates aux yeux de l'individu, car *« ils détonnent par rapport au stéréotype que nous avons quant à ce que devrait être une certaine sorte d'individus » (Goffman, 1975, p13).*

Goffman précise ainsi que le stigmaté naît de la représentation qu'on va s'en faire, il est lié à des stéréotypes. En lisant cette démonstration, j'ai de suite fait le lien avec une situation rencontrée dans ma vie professionnelle : il m'était difficile de trouver un emploi d'hôtesse d'accueil pour des jeunes femmes dites « de couleur » mais très facile de les positionner sur des postes de femmes de ménage et ce quelque soit leurs réelles compétences dans les domaines précités ! Certains clients d'une entreprise ne s'attendent pas à voir une personne de couleur à l'accueil mais ne sont pas surpris de croiser des femmes de ménage de couleur dans les couloirs....

Un individu affligé d'un stigmaté est donc un stigmatisé, qui s'oppose aux autres « les normaux ». C'est aux interactions dites mixtes, entre stigmatisés et normaux, que l'auteur s'intéresse dans cet ouvrage.

Je me suis plus particulièrement intéressée à la partie de son ouvrage relative aux stigmatisés et aux normaux partageant une même situation sociale.

Le stigmatisé, lorsqu'il se retrouve en situation d'interaction avec un individu normal, ne peut pas savoir exactement comment il sera accueilli et identifié par l'autre. Cette situation de doute peut mettre le stigmatisé dans une situation d'angoisse. De la

même façon, Goffman explique que le « normal » peut également partager ce sentiment de malaise.

Pendant les contacts, le stigmatisé peut hésiter entre deux tactiques : il peut essayer de se faire tout petit, ou au contraire afficher un air de « bravade agressive ». Le fait de passer de l'une à l'autre de ces attitudes à chaque instant, c'est la voie qui mène à la désintégration des interactions en face à face ordinaires.

Il se peut que les stigmatisés cherchent alors un « autre compatissant » qui partage leur stigmaté. Ils se constituent en groupe, en réseau, pour rechercher un soutien moral, un groupe de référence.

« Parmi les siens, l'individu stigmatisé peut faire de son désavantage une base d'organisation pour sa vie, à condition de se résigner à la passer dans un monde diminué. » (Goffman, 1975, p.33)

Concernant les étrangers, on peut également parler de repli communautaire. On peut faire le lien ici avec l'étranger recherchant « asile et protection ».

Dans la partie de son ouvrage, intitulée « contrôle de l'information et identité personnelle » Goffman explique que les stigmatisés peuvent être discrédités ou bien discréditables. Le stigmatisé est discrédité lorsque l'on connaît son stigmaté ou qu'on le voit. Dans ce cas, l'attitude des normaux la plus courante est un effort d'indifférence qui génère des tensions.

Le stigmatisé est discréditable lorsqu'il peut dissimuler son stigmaté (origine sociale, maladie invalidante, nationalité, religion etc). Pour lui, la question est de savoir s'il doit ou non le dissimuler, et ce avec qui et dans quelle situation. Le discréditable prend le risque d'être découvert et doit développer des stratégies pour conserver son stigmaté invisible aux yeux des autres. Il s'agit de stratégies de contrôle de l'information sociale.

Concernant l'identité personnelle : dans les groupes sociaux restreints et durables, chaque individu est reconnu comme unique, et cette notion d'unicité impliquerait celle de « signes patents » jouant le rôle de « porte-identité ». Il faut ajouter à cela une combinaison unique de faits biographiques. Cet ensemble de données qui s'applique à l'un de nos intimes constitue son identité personnelle. Cet ensemble d'information est parfois rattaché au nom, mais il peut également être relié à un aspect plus général s'il s'agit d'une personne dont nous ne connaissons pas le nom.

Si un individu discréditable veut garder le contrôle de son identité personnelle, il doit savoir définir à qui il doit beaucoup d'informations et à qui il en doit peu.

Un individu est fixé en tant qu'objet possible d'une biographie, et les biographies sont grandement sujettes aux reconstructions à posteriori. L'identification personnelle et l'identification sociale influent l'une sur l'autre. Le stigmaté se « fixe » généralement sur l'identité personnelle, et le stigmatisé doit s'efforcer de le dissimuler. Pour manier au mieux ses identités sociales et personnelles, un individu doit savoir qui sait des choses sur lui. Dans la rue il existe un anonymat biographique, mais jamais un anonymat complet pour l'identité sociale, du fait de la reconnaissance cognitive (c'est l'acte de perception qui consiste à « situer » un individu comme ayant telle ou telle identité sociale ou personnelle). Les techniques de maniement des identités visant à dissimuler le stigmaté peuvent conduire l'individu à ce que Goffman appelle le « labyrinthisme », lorsque le dissimulateur s'enfonce dans le mensonge.

Ainsi, en fonction des lieux et des personnes rencontrées, le stigmatisé doit donc adapter son comportement et dissimuler ou non son handicap selon les lieux fréquentés, il développe des techniques de contrôle de l'information.

On peut retenir parmi les exemples cités par l'auteur comme stratégie le fait de dissimuler ou effacer tout signe qui révélerait un symbole de stigmaté ou de garder ses distances par exemple (c'est valable pour les discréditables comme pour les discrédités)

Malgré un effort de dissimulation permanent, le discréditable peut être découvert à tout moment. Goffman parle alors du « syndrome de Cendrillon ».

L'auteur aborde également la notion de l'alignement sur le groupe et de l'identité pour soi. Il souligne l'ambivalence du choix pour le stigmaté de s'attacher à son groupe ou au contraire de se diriger vers les normaux. Au sein du groupe de ses semblables, l'individu stigmatisable peut porter sur ses semblables le même regard que porterait une personne « normale » en catégorisant les siens en fonction d'une plus ou moins grande visibilité et d'une plus ou moins grande importance de leur stigmaté. Cela explique pourquoi il y a chez les stigmatisés une ambiguïté dans le sentiment d'identité.

« *L'individu stigmatisé se définit comme n'étant en rien différent d'un quelconque être humain alors même qu'il se conçoit (et que les autres le définissent) comme quelqu'un à part. On comprend donc qu'habité par une contradiction aussi fondamentale il s'efforce de trouver une issue à son dilemme ne serait-ce que pour rencontrer enfin une doctrine qui donne un sens cohérent à sa situation.* » (Goffman, 1975, p 130)

Les stigmatisés peuvent alors se tourner vers des professionnels, qui chercheront à leur dicter des conduites à tenir. Par exemple il leur sera conseillé de dissimuler ou au contraire de dévoiler leur stigmaté (en général, on leur conseille de le dévoiler), on leur donne « les recettes utiles en cas de situation délicate » (Goffman, 1975, p 131)

Les professionnels conseillent généralement de s'aligner sur un groupe, celui des stigmatisés, ce qui donne un aspect de militantisme selon Goffman. Mais on leur conseille également de s'aligner hors du groupe, et de se considérer comme faisant partie de la population des normaux, de se considérer comme « un être humain aussi achevé que quiconque ».

Le problème pour le stigmatisé, c'est la contradiction des discours des professionnels. Il lui est donc difficile de construire au mieux son identité et de trouver sa place dans la structure sociale.

Enfin, Goffman s'emploie à expliquer que pour comprendre le différent, il faut regarder l'ordinaire. C'est en fonction de la norme que l'on voit la déviance. L'individu qui veut adhérer à la norme ne peut pas toujours être totalement normal. La volonté ne suffit pas toujours à la conformité. Il considère que les normes ressemblent parfois plus à des idéaux que personne ne peut atteindre tout au long de sa vie. Pour lui, aux Etats Unis, l'individu normal dans les années 1960 serait « *le jeune père de famille marié, blanc, citadin, nordique, hétérosexuel, protestant, diplômé d'université, employé à plein temps, en bonne santé, d'un bon poids, d'une taille suffisante et pratiquant un sport* ». (Goffman, 1975, p 151)

Celui qui ne correspond pas est donc identifié négativement. Mais des solutions sont proposées. Tout d'abord, il se peut qu'un groupe d'individus s'identifie à une norme, tout en admettant qu'elle soit de toute façon inatteignable. Il s'agirait juste d'un idéal, mais qui ne constituerai pas la seule norme possible.

Il est également possible pour l'individu de s'écarter d'un groupe qui maintient comme étant la norme un modèle inaccessible, afin de rejoindre un autre groupe ayant d'autres normes.

Pour conclure sur la notion de stigmaté, Goffman résume son propos ainsi : « *la notion de stigmaté implique moins l'existence d'un ensemble d'individus concrets séparables en deux colonnes, les stigmatisés et les normaux, que l'action d'un processus social omniprésent qui amène chacun à tenir les deux rôles, au-moins sous certains rapports et dans certaines phases de sa vie. Le normal et le stigmaté ne sont pas des personnes mais des points de vue* » (Goffman, 1975, p 160).

Dans le questionnement posé, « **En quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes?** » il me faut questionner un peu plus la notion d'identité. Comment se constitue l'identité d'une personne ? Est-ce son nom, son sexe ou son âge, sa nationalité ou son pays d'origine qui font ce qu'elle « est » ? A mon sens, l'identité d'une personne c'est également sa culture, son éducation et le regard que les autres portent sur elle qui la constituent. Identité personnelle ? Identité sociale ? En quoi ces notions sont-elles différentes du statut social ou d'une position sociale par exemple ?

Nous avons vu plus haut que Goffman au terme de « statut social » préfère le terme d' « identité sociale » car il regroupe des attributs personnels comme « l'honnêteté » et d'autres structurants comme la « profession ».

D. Où l'identité se construit à plusieurs.....

A travers mes lectures, je pose un premier constat, les auteurs qui ont écrit sur ce sujet attribuent tous une place importante à autrui et au monde social dans la construction identitaire.

Chaque individu se caractérise, d'un côté, par des traits d'ordre social qui indiquent son appartenance à des groupes ou catégories et, de l'autre, par des traits d'ordre personnel, des attributs plus spécifiques de l'individu. Les premiers traits définissent l'identité sociale d'une personne. Elle ne se manifeste que par rapport à d'autres

groupes ou catégories de non-appartenance. Donc, l'identité sociale renvoie au fait que l'individu se perçoit comme semblable aux autres de même appartenance (le « nous ») mais aussi à une différence, à une spécificité de ce nous par rapport aux membres d'autres groupes ou catégories (le « eux »). Plus il y aura identification à un groupe, plus il y aura différenciation de ce groupe avec d'autres groupes (J.-C. Deschamps et T. Devos, 1999). Ainsi, l'identité sociale permet à l'individu de se repérer dans le système et d'être lui-même repéré socialement. 26

L'identité sociale est définie par Tajfel (1972) comme la « connaissance qu'on a d'appartenir à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance ». C'est donc à travers son appartenance à différents groupes que l'individu acquiert une identité sociale qui définit la place particulière qu'il occupe dans la société. Comme le remarque L. Baugnet (1998), l'identité sociale se définit à partir des effets de la catégorisation sociale, qui découpe pour un individu, son environnement social de manière à faire apparaître son propre groupe et les autres.

L'appartenance au groupe est pour Turner, le facteur qui différencie l'identité personnelle de l'identité sociale. (Cohen-Scali V. et Moliner, 2008)

En psychologie sociale, l'identité personnelle désigne un processus psychologique de représentation de soi qui se traduit par le sentiment d'exister dans une continuité en tant qu'être singulier et d'être reconnu comme tel par autrui. C'est un ensemble des caractéristiques qu'un individu considère comme siennes et auxquelles il accorde une valeur socio-affective (G.-N. Fischer, 1996). Autrement dit, l'identité personnelle indique la reconnaissance qu'un individu a de sa différence par rapport à autrui. C'est une combinaison unique de traits personnels, les attributs spécifiques qui font que chaque individu est différent d'autrui. En bref, « ...*l'identité personnelle, c'est ce qui rend semblable à soi-même et différent des autres* » (Dechamps J.-C. & Devos T., 1999, p. 152).

L'identité personnelle comporte aussi bien des éléments liés aux rôles sociaux et à l'appartenance aux groupes que des éléments plus anciens, comme les valeurs liées à sa socialisation première et à son histoire personnelle, faisant à la fois sa différence et son unicité. L'identité individuelle est un système dynamique de valeurs,

²⁶ <http://theses.univ-lyon2.fr>

de représentations du monde, de sentiments nourris par les expériences passées, et de projets d'avenir se rapportant à soi.

Malewska (1997) représente l'identité personnelle comme « l'ensemble organisé des sentiments, des représentations, des expériences et des projets d'avenir se rapportant à soi ». Cette idée se retrouve aussi chez G. Vinsonneau qui définit l'identité comme « ...l'ensemble des mécanismes par lesquels les individus (ou les groupes) projettent un sens sur leur être, en reliant leur passé, leur présent et leur avenir, les images de leurs actions réelles, celles des actions qui leur sont recommandées et celles par lesquelles ils souhaiteraient se caractériser ». Selon G. Vinsonneau, l'identité se réalise par la médiation de processus dialectiques (faits de l'intégration de contraires) où les similitudes s'articulent avec les différences, pour relier le passé, le présent et l'avenir ; ce que chacun est réellement (identité de fait) ce qu'il voudrait être (identité revendiquée) et ce qu'il est tenu d'être (identité assignée ou prescrite). Une telle formation est puissamment ancrée dans la réalité concrète ; elle répond notamment à la dynamique des conflits sociaux, c'est pourquoi l'identité des individus est parfois analysée en termes d'« identité-appartenance »

Pour conclure sur cette partie et remettre en perspective ces concepts et ces notions avec l'objet de mon étude, je me rends compte que lorsqu'un(e) étranger-ère arrive dans une nouvelle société, son acclimatation ou son « processus d'ajustement social » doit s'apparenter à un véritable tsunami psychique. En effet, il ou elle arrive dans un pays dont bien souvent il ou elle ne maîtrise pas du tout la langue ni les codes sociaux : si il ou elle avait jusqu'à son arrivée dans cette nouvelle société, une conscience de soi, de son identité personnelle, de son appartenance à une catégorie sociale, absolument tout doit être reconstruit sous le regard de cette nouvelle société, laquelle nous l'avons vu, n'est pas toujours prête à intégrer « l'étranger » tel qu'il est vraiment et pose sur lui toutes sortes de représentations.

J'ai choisi comme objet de recherche les femmes migrantes et l'apprentissage du français et avant d'aborder l'aspect méthodologique de ma recherche, j'ai bien sûr cherché à savoir d'une part ce que dit la recherche sur ce public et d'autre part, comment ces femmes sont prises en compte dans l'action publique. De plus, mon terrain de stage et les entretiens exploratoires que j'ai réalisés en février m'ont

également apporté un éclairage différent sur les connaissances que j'avais sur ce public.

IV. Les femmes immigrées grandes « absentes » de l'histoire de l'immigration et de la recherche en France ?

Lorsque j'ai commencé à orienter mon objet de recherche sur les femmes et l'immigration, je me suis rendue compte que les femmes immigrées ont été pendant longtemps invisibles dans les travaux de recherche sur l'immigration : « La question de l'insertion socioprofessionnelle des femmes immigrées ou immigrantes est un point aveugle de la recherche y compris de la recherche féministe ou de la recherche portant sur les femmes et également du point de vue des politiques ». Propos tenus par Sabah Chaïb, sociologue, lors du colloque national tenu à Marseille en 2001 « Les femmes de l'immigration face aux discriminations racistes sexistes et culturelles. »

A. Absentes de la recherche parce que « absentes » de l'immigration ?

La sociologue Mirjana Morokvasic dans un article publié dans la revue du CERDEF en 2008²⁷ rappelle le contexte « *de cette lente construction d'un champ de recherche en marge des travaux sur la migration et de ceux du genre* ». Malgré une certaine avancée dans les travaux de recherche, elle se demande néanmoins si « *l'invisibilité ou plutôt l'invisibilisation des femmes immigrées continuerait ?* »

L'analyse rétrospective de cette sociologue est intéressante car elle fut l'une des pionnières de la recherche sur les immigrantes en France et ce dès 1975.

²⁷ Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif p 33-56 CERDEF n°16/2008

1. Les raisons de cette invisibilité

Même si les femmes immigrées sont statistiquement présentes en France depuis fort longtemps (elles représentaient 42% des immigré-e-s en 1946), les écrits et les travaux n'ont souvent vu que le travailleur migrant et sa famille, avec la supposition sous jacente que les travailleurs étaient des hommes.

Pour expliquer cette invisibilité, Morokvasic propose de distinguer d'une part les femmes immigrées par rapport aux hommes dans la migration et d'autre part les représentations.

Le nombre de femmes par rapport aux hommes varie d'une nationalité à l'autre, si les Algériens par exemple étaient au départ majoritaires (1 femme pour 7 hommes) il n'en est pas de même pour d'autres nationalités, espagnole, portugaise, yougoslave où les « *femmes ont été beaucoup plus présentes depuis longtemps ce qu'attestent les statistiques* », présentes également sur le marché du travail.

Néanmoins, en France, la vision du travailleur migrant exclusivement masculin a longtemps perduré.

L'auteure évoque une autre source plausible de cette invisibilité : « *les analyses sociologiques les plus poussées de l'émigration /immigration ont porté sur les migrations algériennes notamment à travers le travail fondamental d'Abdelmalek Sayad qui a tant influencé la sociologie de l'immigration naissante en France* ». Ainsi, la présence des femmes immigrées est peu mentionnée et encore moins en tant que travailleuses. On se réfère plus souvent à elles comme membres de la famille.

Dans les années 70, on commence à peine à prendre en considération le travail des femmes « *tandis que les travaux féministes commencent à peine à déconstruire et reconstruire le concept même du travail-élargi au travail non salarié, non rémunéré non marchand et au travail informel* ».

Ainsi le travail des étrangères (auprès de particuliers ou dans la confection) est, à cette période, invisible, non déclaré voire non rémunéré.

De plus, quelque soit le rapport numérique homme migrant/femme migrante, les chercheurs de tous pays publient des travaux d'où les femmes sont exclues.

En France, les travaux sur le sujet excluent également les femmes immigrées ou la stigmatisent : la femme « *ne travaille pas, ne parle pas la langue, ne sait ni lire ni écrire* » (Minces 1973).

En 1971, Bernard Granotier mentionne que « *le métier, ce mode privilégié d'adaptation n'existerait pas pour les femmes* ».

a) *Le tournant*

Ce n'est que dans les années 70, qu'on commence à s'intéresser à ces femmes. Plus précisément à partir de 1974, cette année « marque un développement de la littérature sur ce sujet »²⁸

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce tournant : en premier lieu, le regroupement familial est souvent avancé comme explication ; c'est en effet à partir de 1974, en France où s'est arrêtée l'immigration de la main d'œuvre ce qui aurait entraîné une féminisation des flux. Mais comme le souligne Morokvasic « *la visibilité des femmes en migration n'est pas corrélée à leur présence* ». En effet, comme l'explique, Linda Guerry ²⁹ dans un autre article sur ce sujet, on observe en fait que le nombre de regroupements familiaux augmentent, en fait, entre 1961 et 1971 « *avec un pic pour cette dernière année plus jamais atteint ensuite* ». De fait, elle considère plutôt que c'est une prise de conscience de l'administration française, qui a rendu visibles les immigrantes : l'installation des travailleurs immigrés accompagnés de leur famille.

Au détour de son article, on apprend qu'une des premières recherches sociologiques sur le sujet est une étude effectuée à la demande du ministère du Travail et de la Participation (Direction de la Population et des Migrations), intitulée « Les modes et les conditions d'insertion des femmes en relation avec le projet de migration ».

On peut lire dans cette enquête que « les femmes immigrées ne pas toutes mères de famille, inactives et analphabètes, comme on a tendance à les représenter dans l'imagerie de la migration ». En référence à certaines expériences professionnelles personnelles, j'ajouterai que cette image est encore bien présente en 2014 dans l'imagerie de la migration.

²⁸ D'après Louis Taravelle, auteur de plusieurs travaux sociologiques et historiques sur l'immigration

²⁹ Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche. Cahiers du CERDEF 16/2008. Elle est post doctorante en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

Cette même enquête relève des analogies entre les Françaises et les immigrantes « *prises au piège de la contradiction apparemment insoluble entre leur rôle social et familial* ». Cette mention amène Linda Guerry à citer un deuxième facteur d'émergence de la figure de la femme immigrée dans les années 70: le féminisme. Linda Guerry et Mirjana Morokvasic citent chacune les mouvements de libération de la femme comme point de départ de la recherche mais en nuanciant leurs propos. En effet, de nombreux travaux sur la place des femmes dans la société, au-delà même de l'approche féministe, voient le jour à cette période mais la « *plupart des féministes des années 70 des différents pays européens, peinent à faire le lien avec les femmes migrantes* ».

Et enfin le dernier facteur qui peut expliquer ce tournant : la découverte et/ou la reconnaissance du rôle économique des femmes immigrées, la recherche sur les migrations s'intéresse désormais aux formes d'activité non salariées (travail non déclaré ou clandestin par exemple)

D'après la sociologue et pour conclure sur cette partie « *Pour se limiter au cas français le développement du regroupement familial, la procédure de régularisation exceptionnelle de 1981-82 et enfin le développement du mouvement associatif des années quatre-vingt sont des moments clés pour comprendre (la production de connaissances sur) la place des femmes immigrées en France à cette époque* ».

b) Les années 80-90

En termes de débats publics, deux débats font sortir les femmes de l'immigration de l'invisibilité : le foulard et la polygamie³⁰.

L'affaire du foulard survient à l'automne 1989. Françoise Gaspard explique qu'avec la chute du communisme et de la disparition de « l'ennemi traditionnel », les regards se sont portés sur ces jeunes filles souvent nées en France, qui revendiquaient à travers leur habillement, une différence culturelle et religieuse. « *En raison de l'actualité internationale marquée par la montée de l'islamisme, le pas (fut) vite franchi entre le foulard et le tchador, entre l'islam et l'islamisme* ». Cette affaire posa également à l'époque la question plus large de l'intégration en France.

³⁰ Françoise Gaspard, maître de conférences à l'école des hautes études en sciences sociales. La Lettre du FASILD n°57 septembre 2002

Quant à la polygamie, elle fut l'objet de nombreux débats en 1991, suite à un discours prononcé par Jacques Chirac où il tint les propos suivants « *le père vit entassé avec trois ou quatre épouses et une vingtaine de gosses, il touche 50 000 francs de prestations familiales sans naturellement travailler* ».

Il est intéressant de noter que « la jurisprudence française tolère les polygames étrangers si la loi de leur pays autorise ces hommes à contracter, dans leur pays des unions multiples ».

Ces deux questions n'ont pas été abordées à travers l'angle « égalité homme-femme » mais ont été plutôt l'occasion d'une part, de relancer le débat sur la place de l'islam dans notre société et d'autre part d'évaluer les charges que les pratiques polygames feraient peser sur les budgets publics.

D'après Françoise Gaspard, une autre image de la femme migrante apparut également à cette même époque « *en rupture avec les deux premiers et montrant le caractère paradoxal de l'image des migrants et de leurs filles mais tout aussi sexiste et caricatural : celui de la médiatrice* ».

Ces femmes qui ne portent pas le foulard et ne subissent pas la polygamie intéressent les pouvoirs publics qui les considèrent comme des agents de l'intégration. L'auteure considère qu'elles furent l'objet d'une instrumentalisation en citant Michèle Perrot « *encore aujourd'hui la destinée des femmes est de mater la famille et la société* ».

C'est également dans ces années-là, à la fin des années quatre-vingt-dix, qu'une place est donnée aux migrantes dans la recherche féministe en France notamment avec la mise en place du premier réseau Femmes en migrations par Claude Zaidman et Annette Goldberg Salinas ou justement les travaux de Françoise Gaspard (1998).

c) *Des travaux de recherche à visée « compensatoire »*

Selon Morokvasic, les premiers travaux ont eu comme objectif premier de rendre visibles ces femmes en montrant leur présence dans les statistiques, en mettant en lumière leur participation économique et en déconstruisant notamment le « *stéréotype de la femme immigrée passive, recluse, se débrouillant mal dans le monde moderne* ».

2. **Des femmes statistiquement présentes**

Ainsi, comme mentionné précédemment, les statistiques démontrent que les femmes n'ont jamais été absentes de la population immigrée : « *en France elles étaient 42% des immigré-e-s en 1946, 40% environ entre 1968 et 1975, 42,8% en 1982. En chiffres absolus, cela représentait en 1982, un peu plus d'un million et demi de personnes de sexe féminin ou 5.7% de la population féminine totale, dont un million environ de femmes adultes sur un total de 3 680 000 personnes étrangères. (...) Par conséquent, si on additionne les personnes d'origine étrangère et les étranger-e-s, l'écart entre le nombre des femmes (2 380 000) et celui des hommes (2 726 000) est sensiblement réduit (INSEE, Recensement de Population de 1982)* ».

On peut d'autant plus s'étonner de leur absence dans les travaux de recherche.

Dans les dernières statistiques, on note qu'à partir de 2008, les femmes sont majoritaires parmi les immigré-e-s (52 %) mais le taux de féminisation varie cependant selon les pays d'origine.³¹ Ainsi on remarque par exemple que « *les immigré-e-s d'Afrique centrale ou du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Cameroun, République Démocratique du Congo) ont les taux de féminisation les plus élevés (53 %) à l'opposé des migrations originaires de Turquie dominées par la composante masculine* »

³¹ Rapport Noblecourt « L'égalité des femmes migrantes » février 2014.

3. Avec la visibilité, l'émergence de stéréotypes

Dans les années 70, les prémices d'intérêt des politiques publiques pour les femmes immigrées va de pair avec l'idée d'une « prise en charge » de ces femmes. Les structures auxquelles elles peuvent s'adresser et les formations qu'on leur propose perpétuent le stéréotype de la femme immigrée assistée. *« Telle qu'elle était proposée, la formation des femmes immigrées se limitait à l'adaptation à un rôle féminin qui de toute façon était remis en cause dans nos sociétés quelle que soit la classe sociale d'appartenance, donc complètement dépassé ».*

Le discours affiché était de les rendre autonomes et de les faire sortir de la sphère domestique mais seules des formations de femme au foyer leur était proposée.

Concernant l'accès à l'emploi, il apparaît comme une norme étrangère aux femmes migrantes, qu'elles seraient supposées acquérir en France et comme une « porte de sortie » aux traditions oppressives qu'elles sont censées toutes subir. Ainsi, *« le statut de travailleuse n'est perçu qu'en termes fonctionnalistes comme une étape à franchir sur la voie de l'émancipation ».*

De façon générale, la recherche a eu souvent pour thème les effets de la migration sur les femmes et systématiquement elle est vue comme un passage de la tradition à la modernité, Morokvasik précise dans son article ce point de vue en mentionnant que des chercheur.eus.s de différentes parties du monde *« attribuent aux femmes migrantes, aux origines aussi variées que possible une origine culturelle simplifiée et presque identique, la supposée « tradition » (sous-entendu oppression des femmes et immobilité) et l'opposent à leur propre modèle de la modernité (occidentale et urbain) ».*

4. Qu'en est-il de la situation contemporaine ?

Les questions de la migration et des femmes migrantes ne sont plus en marge des sciences sociales, des politiques publiques ou du monde associatif mais des lacunes subsistent et des stéréotypes persistent.

En effet, la migrante est souvent perçue comme une mère de famille. Je me dis que la recherche n'est pas la seule sur ce créneau, de nombreuses associations ont pour

habitude de présenter leur public féminin migrant en utilisant le terme de « maman », elles aussi réduisent les femmes à cette seule « compétence » : porter et élever des enfants.

Par ailleurs, de nombreux travaux s'intéressent à la femme migrante comme objet de trafics à des fins d'exploitation sexuelle, en d'autres termes, elle est plutôt mise en avant comme victime que comme sujet agissant.

De même, on peut s'interroger sur le fait que très peu de travaux s'intéressent à la création d'entreprise ou aux femmes qualifiées par exemple.

Mirjana Morokvasic conclue son article par le point de vue suivant « *tant que les états des lieux, les traités de sociologie de migrations ou les rapports ayant l'ambition d'englober le phénomène migratoire dans son ensemble continuent à ignorer les femmes et a fortiori le genre, le recours à des travaux sur les femmes restera pleinement justifié (Erel et al., 2003), à défaut de comparer systématiquement l'expérience migratoire des femmes et des hommes ou d'analyser la construction du féminin et du masculin dans l'expérience migratoire* ».

Ainsi, à travers cette partie consacrée aux travaux de recherche sur les femmes migrantes, j'ai cherché à démontrer que le thème est historiquement et sociologiquement complexe.

Ce qui me paraît intéressant à ce stade de ma recherche c'est de dresser un état des lieux de ce qu'on sait en 2014 sur ces femmes et plus particulièrement dans les domaines de l'apprentissage du français et de l'accès à l'emploi.

V. Femmes issues des immigrations : où en est-on ?

Même si « *l'image de l'immigration est restée extraordinairement stable et négative, comme si les nouveaux arrivants étaient toujours des paysans analphabètes s'expatriant pour nourrir leurs dizaines d'enfants et de femmes* » (Le Bras, 2014, p11) le phénomène migratoire a changé : les femmes

sont aujourd'hui majoritaires, comme signalé supra, elles représentent désormais 52% de la population immigrée. La population immigrée se féminise parce que parallèlement aux regroupements familiaux, le nombre de départs autonomes de femmes célibataires, liés aux études, à la recherche d'opportunités professionnelles et à la demande de droit d'asile, augmente. A leur arrivée, l'âge médian de ces femmes est proche de 30 ans.

Par ailleurs, une évolution en termes de scolarité s'observe, même si les immigrées de l'Union Européenne ont la proportion de diplômes la plus élevée (bac et au-delà), celles originaires des autres pays arrivent également avec un bagage scolaire.

« Ces quelques données reflètent le changement sociologique et politique de la condition des femmes dans les pays d'origine : l'évolution des modèles familiaux et le développement de la famille nucléaire, l'accès des femmes à la scolarité, au travail rémunéré et à l'espace public » (Beski, 2011, p37)

Concernant l'accès à l'emploi et à la maîtrise de la langue, outre le fait que ces deux thématiques sont étroitement liées, (en effet, l'accès à l'emploi est souvent compromis lorsque la langue n'est pas suffisamment maîtrisée, à l'inverse pour les femmes restant au foyer, l'absence d'interactions avec le monde extérieur obère leurs progrès dans la langue française), des différences sont à noter entre les projets migratoires d'un homme et d'une femme. *« Les femmes entrent plus lentement et plus difficilement sur le marché du travail. Alors que pour les hommes, le travail est au centre du projet migratoire, la famille est au cœur du projet migratoire des femmes restées au foyer » (Noblecourt, 2014, p 26)*

A. Les femmes plus fréquemment en difficulté dans l'apprentissage de la langue³²

En 2009, le ministère de l'intérieur a procédé à une enquête relative au niveau de français, des signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration³³. D'après cette enquête, les femmes seraient en plus grande difficulté dans l'apprentissage du français que les hommes et l'écart se creuse encore plus après 35 ans.

³² Infos Migrations-N°28-Novembre 2011 : toutes les données de cette partie sont extraites de cette enquête

³³ Personnes primo-arrivantes de pays hors Union Européenne

Les femmes ont une moins bonne connaissance de la langue française : 25 % des femmes contre 14 % des hommes ont un niveau faible. Les personnes plus jeunes ont tendance à avoir un niveau plus élevé (48 % des 18-27 ans ont un niveau fluide contre 41 % des 35 ans et plus). Quel que soit l'âge, les femmes sont plus souvent en difficulté. C'est à partir de 35 ans que les écarts sont les plus marqués : les femmes ont deux fois plus souvent un niveau d'aisance faible (14 % pour les hommes, 28 % pour les femmes). En effet, contrairement aux hommes, l'âge influe sur la faible maîtrise de la langue chez les femmes (22 % entre 18 et 27 ans et 28 % à 35 ans et plus pour les femmes contre environ 14 % pour les hommes quel que soit l'âge).

1. Des effets par nationalité marqués...

Les effets par nationalité sont bien marqués. Ce sont chez les migrant(e)s originaires d'Asie que les taux d'aisance en français sont les plus faibles (7 % pour les Sri Lankais, 11 % pour les Turcs). Au contraire, les ressortissant(e)s des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb sont plus fréquemment à l'aise en français. Ces pays ont été sous administration française et le français y reste, soit une langue officielle, soit une langue couramment utilisée.

Etre à l'aise ne signifie pas pour autant maîtriser parfaitement la langue. Une part notable des ressortissant(e)s des pays du Maghreb ont une aisance faible : 18 % des personnes originaires du Maroc, 12 % pour l'Algérie et 6 % pour la Tunisie.

De même, l'Afrique francophone recouvre des situations hétérogènes. Ainsi, la Côte d'Ivoire se caractérise par un taux de fluidité plus élevé que celui du Mali ou du Sénégal (respectivement 70 %, 40 %, 56 %). Cela peut s'expliquer par le fait que 99 % de francophones sont recensé(e)s à Abidjan contre 74 % à Dakar et 65 % à Bamako.

Enfin, l'enquête souligne également que l'aisance en français dépend du temps de présence en France, là encore on note une différence entre les hommes et les femmes ; à partir de 7 ans de présence en France, 14% des femmes ont un niveau faible en français contre 7% des hommes (personnes provenant majoritairement d'Asie).

La lecture de ce document m'interpelle car les constats posés et les explications viennent contredire les entretiens que j'ai pu avoir avec des professionnel(le)s de terrain. Trois acteurs de trois territoires différents m'ont tous confirmé que les femmes étaient plus assidues voire plus « douées » que les hommes dans l'apprentissage du français. Ce constat a même été posé au sein de couples qui venaient ensemble en cours ; au bout de quelques semaines, le mari arrête la formation et souvent la femme persévère dans son apprentissage.

Concernant le distinguo effectué par nationalité, lorsque j'ai interrogé des professionnelles « Français Langue Etrangère », elles m'ont expliqué que les difficultés dans l'apprentissage étaient plus à mettre sur le compte de la scolarité effectuée dans le pays d'origine plutôt que sur le pays d'origine, même si un alphabet différent peut se révéler un frein au départ, elles m'expliquaient qu'en fait plus le niveau de scolarité était élevé plus l'apprentissage était aisé et les progrès notoires.

B. Une insertion professionnelle inégale due à une double discrimination ?

Concernant, l'emploi, les différentes études parues dernièrement font toutes état de difficultés conséquentes de l'accès des femmes migrantes à l'emploi en particulier pour celles provenant de pays hors Union Européenne : en 2011, à ancienneté de présence égale, les hommes sont 21% à être au chômage contre 41% pour les femmes alors que 58% d'entre elles ont signalé à leur arrivée, lors de la signature du CAI, avoir été en emploi dans leur pays d'origine.³⁴

Ainsi, on peut faire état d'un premier phénomène appelé déqualification: en effet lorsqu'elles arrivent en France, elles perdent leur emploi dans leur pays d'origine et celles qui sont diplômées ont des difficultés à faire reconnaître leur titre scolaire et se voient obligées d'accepter des emplois sous qualifiés.

Le deuxième phénomène observé concerne une ethnicisation de certains métiers : on peut observer une concentration des femmes migrantes dans les métiers dits de

³⁴ L'intégration sur le marché du travail des signataires du CAI-Florent Domergue, Virginie JOURDAN

service (services personnels et domestiques, hôtels, restaurants) où le travail non déclaré et les conditions de travail déplorables sont fréquents.³⁵

De plus, les femmes migrantes intercalent souvent un projet familial voire plusieurs, entre des tentatives de s'insérer professionnellement ce qui retarde d'autant plus (par rapport aux hommes) leur entrée définitive sur le marché du travail.

1. Sexisme et racisme

La sociologue Chahla Beski (2011) rappelle quelques florilèges de perception sexiste et/ou culturaliste qui consiste à croire que le nettoyage et l'aide à la personne seraient innés chez les femmes. De même, les cours de français sont souvent organisés en fonction de ce que les structures se représentent de la vie d'une femme migrante, c'est-à-dire en journée car forcément elles ne travaillent pas, et pas en soirée car forcément elles ne peuvent sortir.

Pour contourner ces difficultés, la sociologue évoque certaines femmes qui créent leur propre emploi mais là encore, elle évoque des difficultés dues à leur genre et/ou leur origine. « *Bien que certaines entreprises rencontrent des réussites, ces femmes peinent généralement à acquérir une légitimité et une reconnaissance (...) Enfin, leurs compétences techniques sont surévaluées, notamment pour ce qui concerne les activités culinaires et leurs compétences entrepreneuriales sous évaluées* » (Beski, 2011, 39)

C. Un changement de regard nécessaire

Les femmes migrantes sont souvent montrées comme une population dominée victime de traditions culturelles ancestrales. Certes, de telles situations existent mais les « trajectoires ne se résument pas au vécu de l'oppression » (Noblecourt, 2014, p 12)

Beski (2011) nous propose d'en finir avec ces représentations globalisantes qui ne font que perpétuer les stéréotypes. Elle rappelle qu'il existe une hétérogénéité de

³⁵ Rapport Noblecourt

profils tant dans l'âge, le milieu social, les études, le pays d'origine, la manière d'être etc Elles utilisent d'ailleurs le terme « *femmes issues des immigrations* » en expliquant que la notion de trajectoire est capitale.

1. Des ressources sous estimées

Je ne peux pas terminer ce bref état lieu des femmes migrantes en 2014, sans mentionner les ressources dont font preuve ces femmes pour surmonter les obstacles qu'elles rencontrent tout au long de leur parcours d'installation, développant ainsi savoirs et savoir-faire.

« Qu'il soit question d'un projet migratoire programmé ou d'un exil imposé, ces bouleversements requièrent une énergie créatrice et des efforts pour se réenraciner dans un ailleurs, surmonter les difficultés effectives et affectives du déracinement et reconstruire une nouvelle vie. Cette énergie se déploie dans des interactions avec la société d'accueil, à partir des interactions que les migrants et migrantes établissent à différents niveaux avec les institutions et les personnes qui les entourent » (Beski, 2011, p 38)

Maintenant que les notions, les concepts et les représentations des femmes migrantes ont été mis en perspective, je convie le lecteur à passer à la problématisation de l'objet d'étude.

Partie 4 : problématisation de l'objet d'étude.

Il est maintenant nécessaire d'opérer un pas de côté pour revenir à notre point de départ et à notre objet de recherche.

Pour mémoire, c'est à travers mes missions, les formations que j'ai suivies et la lecture de différents rapports sur les femmes migrantes et l'apprentissage du français que j'ai souhaité m'orienter vers ces deux thèmes. Je me suis posée diverses questions : quel est l'enjeu pour ces femmes de maîtriser la langue française ? Pourquoi certaines ne l'ont jamais apprise ou tardivement ? Quels changements a opérés cette nouvelle compétence sur leur identité, leur mode de vie, leur entourage ? Et progressivement une question de recherche a émergé sous la forme suivante :

En quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes ?

I. Quelles hypothèses ?

A travers les différentes investigations que j'ai menées auprès des sociologues et des chercheur-euses, je comprends désormais qu'en arrivant en Lorraine, à Nancy ou à Docelles, une femme étrangère va chercher à interpréter son nouvel environnement social avec « *le schéma de référence qu'elle a importé de son groupe natal* » mais comment peut-elle réussir sans lire, ni comprendre ce qu'elle entend ? Comment va-t-elle l'interpréter ? Comme le dit Schütz, elle aura certainement l'impression les premiers mois d'être comme dans un labyrinthe.

Quant aux membres de la société d'accueil, les « normaux » (habitants d'un village, agents d'une administration..) comme les appelle Goffman, ils pourront considérer son incompréhension du français comme un stigmate trop important à leurs yeux pour être dépassé et aller au-delà dans l'interaction (certains considéreront peut-être même son habillement ou sa couleur de peau comme un handicap avant qu'elle ne s'exprime...)

Enfin, je me demande dans quelle mesure même avec une parfaite appropriation de la langue, l'étrangère sera acceptée et considérée comme faisant partie à part entière du nouveau groupe social ; en effet si je me réfère à Schütz, l'étranger-ère ne disposant pas d'un modèle culturel commun (valeurs, folklore, coutumes transmis par les parents, la tradition etc..) avec les membres de son nouveau groupe social, il ou elle ne pourra partager que le présent ou l'avenir avec eux, le passé restant à jamais inaccessible, d'après lui « *tombeaux et souvenirs sont choses que l'on ne peut ni transférer ni acquérir* ».

Ainsi, au vu également de l'enjeu posé par les politiques publiques autour de la maîtrise de la langue des étrangers et en particulier par les femmes migrantes , il serait intéressant de savoir si ces dernières ressentent un changement de regard une fois la langue maîtrisée et si ce nouveau regard ainsi que des pratiques sociales peut-être plus variées participe à leur transformation identitaire.

De même, cette appropriation langagière leur permet-elle de mieux faire le lien entre leur passé et leur avenir sur notre territoire ? Que font-elles de cette nouvelle compétence ? Est-il plus aisé pour elles de s'investir dans la sphère professionnelle ?

A ce stade de ma recherche, je pose alors deux hypothèses :

1°La maîtrise du français favorise le sentiment d'appartenance à la société d'accueil

2°La maîtrise du français permet aux femmes migrantes d'accéder à d'autres compétences.

Pour comprendre quel(s) rôle(s) joue la maîtrise du français dans la vie de femmes d'origine étrangère, j'ai choisi d'aller à la rencontre de ces femmes et de recueillir leurs paroles sous la forme d'entretiens. Ainsi, j'ai opté pour une approche méthodologique appropriée à mon objet d'étude et présentée dans la partie qui suit.

Partie 5: méthodologie

Pour répondre à ma question de recherche, j'ai choisi une méthode de recueil de données qualitative et ethnographique, impliquant une connaissance du terrain, en optant de collecter le matériau auprès des femmes elles-mêmes et de privilégier leurs points de vue sur une expérience vécue. Dans la tradition sociologique, cette méthode a d'abord été plébiscitée par les chercheurs de l'Ecole de Chicago. A travers leurs récits de vie, j'espérais bien obtenir leurs points de vue et « *élucider ainsi les significations que les acteurs eux-mêmes (ici les femmes) mettent en œuvre pour construire leur monde social* » (Alain Coulon, 2012, p16).

Coulon explicite cette méthodologie développée par cette Ecole, en citant un de ses chercheurs, Blumer, dans un article consacré à George Herbert Mead qui rappelle l'intérêt de susciter la parole des acteurs eux-mêmes par rapport à une simple observation de terrain par exemple, « *il faut prendre le rôle de l'acteur et voir son monde de son point de vue. Cette approche méthodologique contraste avec la soi-disant approche objective, si dominante aujourd'hui, qui voit l'acteur et son action depuis la perspective d'un observateur détaché et extérieur* ». Ce que je retiens surtout de cette méthodologie c'est le concept évident suivant : « *l'acteur agit dans le monde en fonction de la façon dont il le voit et non dont il apparaîtrait à un observateur étranger* »

C'est ici que se trouve le point d'orgue de ma recherche ; aux yeux des politiques publiques et des chercheurs, ces femmes ont longtemps été invisibles. Actuellement même si de nombreux travaux ont été publiés, ceux accessibles au « grand public » peuvent se résumer ainsi : femme voilée, violée ou vitriolée.....

Ce constat m'a confortée dans l'idée de rencontrer les principales intéressées sur le sujet de l'apprentissage du français et de recueillir leurs propres points de vue du sujet ainsi que du monde qui les entoure.

Ainsi, j'ai décidé de rencontrer une dizaine de femmes dont le niveau de français serait suffisant pour comprendre et répondre à mes questions. Idéalement, j'imaginai qu'après quelques mois ou années d'apprentissage du français elles auraient un niveau de langue suffisant pour permettre un échange et je faisais

l'hypothèse qu'elles auraient assez de recul pour poser un regard sur leur vécu en France, avant et après l'acquisition de cette nouvelle compétence.

Ces entretiens « compréhensifs » ont été menés individuellement et collectivement pour certains (voir infra) sous forme de récits de vie semi-directifs. Ils ont été enregistrés, et bien sûr l'anonymat des personnes a été respecté bien que cet aspect n'ait pas semblé les préoccuper quand je leur ai chacune expliqué ma démarche. Chaque entretien a fait l'objet d'une retranscription partielle sous forme de tableau sauf celui de R. (portrait n°8) qui a été retranscrit entièrement (Voir en annexe).

Avant de réfléchir à une quelconque méthode pour contacter les futures interviewées, j'ai d'abord bâti une grille d'entretien avec quelques thèmes, qui devait m'aider à conduire l'entretien. A cette période du master (courant mars) j'avais déjà pratiqué 3 entretiens exploratoires semi-directifs (individuels) avec des professionnelles et me sentais un peu plus à l'aise avec cette méthode de recueil de données.

Néanmoins, une fois ma grille prête, je me demandais qui pourrait être intéressé pour répondre aux questions d'une parfaite étrangère sur son passé, son projet migratoire, ses conditions d'arrivée en France, sa vie familiale, professionnelle, sa scolarité et les changements induits par l'apprentissage du français ? Quelles femmes auraient ce courage ?

Pour rentrer en contact avec ces femmes, j'ai décidé de contacter les associations qui dispensent des cours de français dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques. Ces derniers étant financés par le Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées, j'avais à ma disposition un certain panel.

Au vu du délai restant pour mener cette enquête, j'ai de suite pris la décision de circonscrire mon champ d'action à trois territoires : la Meuse, les Vosges et la Meurthe et Moselle.

De plus, je trouvais intéressant de panacher l'échantillon en présupposant que les conditions d'accueil et de vie seraient différentes d'un territoire à l'autre (urbain, semi urbain, rural, quartier prioritaire...), j'ai donc également prêté attention à la domiciliation des associations.

Enfin, je me suis basée sur le diagnostic produit par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration de Lorraine (évoqué supra) et sur ma connaissance du terrain pour arriver à une sélection de 12 associations, que j'ai contactées début mars par mail et par téléphone (pour celles que je connaissais sur le département des Vosges).

De par mon positionnement, « stagiaire-agent de l'Etat en formation » je ne m'attendais pas à un retour aussi rapide de certaines associations et à la fluidité de nos échanges : au final, sur les six associations qui ont repris contact avec moi, j'ai choisi de travailler avec trois d'entre elles : le Centre Social du Plateau de la Justice situé en zone urbaine sensible, à Epinal (département des Vosges), l'association « Vivre à Docelles » situé en milieu rural à Docelles (département des Vosges) et le Centre Social La Clairière également situé en zone urbaine sensible à Nancy (Meurthe et Moselle).

Ces trois structures ont répondu positivement à ma demande et m'ont de suite annoncé qu'elles étaient en mesure de me faire rencontrer 3 à 4 femmes avec le niveau de français que je recherchais. Grâce à leur réactivité et à la disponibilité de leurs formateurs-trices, j'ai pu rencontrer en tout 13 femmes, en respectant le calendrier très contraint que je m'étais fixé.

Chaque structure a organisé les rencontres différemment avec moi et chaque lieu où je me suis rendue a donné une tonalité, une ambiance différente aux entretiens que j'ai menés.

Afin d'avoir une vision globale de la population d'étude que je vais évoquer dans les pages suivantes, je propose au lecteur le tableau ci-après, qui reprend les caractéristiques de l'identité personnelle de chaque femme.

	Pays d'origine	Age	Scolarité suivie	Situation de famille	Lieu de vie	Durée du séjour en France	Situation professionnelle
Portrait n°1-S.	Laos	56	Collège	Mariée, 5 enfants	Epinal	31 ans	Sans emploi - N'a jamais travaillé-
Portrait n°2-N.	Algérie	55	Ecole Primaire	Mariée sans enfant	Epinal	4 ans	Sans emploi- N'a jamais travaillé
Portrait n°3-S.	Kosovo	67	Lycée ?	Mariée, 5 enfants	Epinal	15 ans	Sans emploi (était inscrite à Pôle Emploi mais déclarée « trop âgée ») – Enseignante et formatrice en alphabétisation au Kosovo

Portrait n°4-A.	Comores	42	Ecole Primaire	Veuve sans enfant	Epinal	9 ans	Sans emploi - N'a jamais travaillé
Portrait n°5-F.	Maroc	52	Ecole Primaire	Veuve, 3 enfants	Epinal	20 ans	Sans emploi – A travaillé comme agent d'entretien en France
Portrait n°6-H.	Maroc	30	Aucune	Divorcée, un enfant	Nancy	10 ans	A la recherche d'un emploi-Inscrite à Pôle Emploi – A travaillé comme employée de maison au Maroc dès l'âge de 10 ans
Portrait n°7-H.	Algérie	60	Aucune	Mariée, 2 enfants	Nancy	41 ans	A la recherche d'un emploi-Inscrite à Pôle Emploi – N'a jamais travaillé
Portrait n°8-R.	Syrie	43	Doctorat en informatique obtenu en France	Mariée, 2 enfants	Nancy	18 ans	Enseignante à l'université de Lorraine (CDD)
Portrait n°9-A.	Syrie	42	Bac scientifique	Mariée, 4 enfants	Nancy	13 ans	Aimerait travailler - N'a jamais travaillé
Portrait n°10-A.	Turquie	48	Collège	Mariée, 4 enfants	Docelles	34 ans	Aimerait travailler- N'a jamais travaillé
Portrait n°11-H.	Turquie	27	Lycée (classe de seconde)	Mariée, 2 enfants	Docelles	11 ans	Sans emploi - N'a jamais travaillé
Portrait n°12-F.	Turquie	37	Collège (niveau 6 ^{ème})	Mariée, 3 enfants	Docelles	19 ans	Aimerait travailler - N'a jamais travaillé
Portrait n°13-G.	Turquie	44	Ecole primaire	Veuve, 3 enfants	Docelles	24 ans	Sans emploi

I. Déroulement de l'enquête

A. Centre Social du Plateau de la Justice à Epinal

La direction a souhaité que je rencontre la référente parentalité qui coordonne aussi les actions de français afin que je lui présente ma démarche et les caractéristiques du public que je souhaitais rencontrer.

Je ne m'étais jamais rendue physiquement dans ce Centre Social et connaissais de cette structure que les éléments présents dans son dossier de demande de subvention annuelle. A l'instar des autres associations financées dans le cadre du PRIPI, cette subvention accordée annuellement lui permet d'organiser des ateliers sociolinguistiques à destination d'un public primo-arrivant(e) provenant de pays autres que ceux de l'Union Européenne. Cette première prise de contact s'est déroulée dans un climat très cordial et nous avons convenu d'un calendrier pour organiser les entretiens.

La première personne que j'ai rencontrée était originaire du Laos. Les premières minutes de l'entretien me déstabilisèrent quelque peu car elle n'avait pas le niveau de français auquel je m'attendais. En revanche, cette femme a mobilisé toute sa bonne volonté et sa bonne humeur pour essayer de répondre à mes questions ! Et à l'écoute de l'entretien quelques semaines plus tard, c'est avec étonnement que je remarquai qu'avec peu de mots, elle m'avait non seulement confié les grandes étapes de son parcours de vie du Laos à Epinal mais également fait part de certains sentiments comme la solitude lors de son déménagement à Toulouse par exemple « *Toute ma famille ici (à Epinal) moi toute seule là-bas* ».

Mais, à l'issue de l'entretien, j'ai fait part à la référente de mes craintes de ne pas réussir à collecter assez de matériel si toutes les interviewées avaient ce niveau de français. Elle me proposa, pour la deuxième session d'entretiens, d'organiser un entretien collectif avec 4 femmes originaires des Comores, d'Algérie, du Maroc et du Kosovo.

Ces femmes suivent toutes des cours de français depuis quelques années voire de nombreuses années, au Centre Social à des niveaux différents et se rencontrent également lors d'activités organisées par le Centre : couture, cuisine, sorties diverses, rédaction d'un journal, participation à un jardin potager....Tout comme la première interviewée, elles avaient été informées et préparées à ma venue et aux types de questions que j'allais poser.

Cette fois-ci, la difficulté fut pour moi de mener pour la première fois un entretien collectif sans me faire déborder par les échanges entre les interviewées tout en prenant des notes et en veillant à suivre la grille d'entretien pour chaque protagoniste. Durant la séance, elles ont chacune répondu individuellement à mes questions.

Je commençai chaque entretien par des questions sur l'identité personnelle : âge, statut marital, nombre d'enfants, pays d'origine, nationalité, date d'arrivée en France et arrivai ensuite aux questions sur les cours de français et les changements remarqués. Les questions et les réponses se sont enchaînées avec fluidité et ce malgré un niveau de français au sein du groupe plutôt hétérogène : une des femmes semblait comprendre ce que je lui demandais mais éprouvait des difficultés à trouver ses mots, c'est souvent N. qui reformulait mes questions ou l'aidait à répondre. Toutes les 4 ont été très attentives aux récits les unes des autres, respectant le temps de parole de chacune et s'entraïdant mutuellement quand l'une butait sur un mot, complétant de façon spontanée les propos de l'autre ou se réconfortant quand deux d'entre elles se sont mise à pleurer. Néanmoins, la tonalité générale de l'entretien fut enjouée et il fut même entrecoupé de fous rires !

De façon générale, je retiendrai de ces récits de vie, la diversité des situations personnelles, des âges, des pays d'origine, des situations familiales et des parcours scolaires.

L'élément qui m'a le plus marqué dans cet entretien, c'est la relation quasi passionnelle que ces femmes entretiennent avec le Centre Social, N. portrait n°2 : «*C'est la deuxième famille qu'on a*» Elles ont évoqué également la gentillesse de tout le personnel, de l'agent d'entretien en passant par les formateurs-trices qu'elles appellent toutes par leurs prénoms et le fait qu'elles étaient perdues quand le Centre ferme (en fait il ne ferme que 15 jours par an pour les fêtes de fin d'année...).

La deuxième association qui a accepté de me recevoir se trouve à Docelles (dans les Vosges) en milieu rural, dans un joli village verdoyant, à une dizaine de kilomètres d'Epinal.

B. Vivre à Docelles

Tout comme le Centre Social d'Epinal, je connaissais déjà cette association puisque je suis chargée dans le cadre de mon travail d'étudier sa demande de subvention annuelle. Les contacts par mail ou téléphone avec la trésorière (c'est elle qui est référente de l'atelier sociolinguistique) sont réguliers et toujours très cordiaux.

Elle n'a pas semblé surprise que je la contacte non pas pour parler de son dossier, mais d'une enquête sur les femmes migrantes et en quelques mails et appels téléphoniques, nous nous sommes mises d'accord sur une date et la façon de procéder.

Ainsi en arrivant, je savais que j'allais rencontrer 4 femmes originaires de Turquie qui avaient accepté de répondre à mes questions.

L'originalité de ce panel tient dans ce que 3 d'entre elles sont belle-mère et belles-sœurs. Cette fois-ci, j'ai rencontré et interviewé les 4 femmes individuellement. Agées de 27 à 48 ans, et bien que présentes en France depuis au minimum 10 ans, je fus interpellée par leur niveau de français oral. L'une d'elles, installée en France depuis 34 ans n'a commencé les cours de français de façon continue que depuis 4 ans. Néanmoins, elle s'exprimait mieux que les deux plus jeunes femmes, H. âgée de 27 ans et F. âgée de 37 ans qui ont été scolarisées jusqu'au lycée en Turquie, ces deux jeunes femmes sont respectivement installées en France depuis 11 et 19 ans. Quant à la 4ème personne, son niveau de français était si faible que l'entretien a duré une vingtaine de minutes (de plus elle avait un RDV après notre entrevue, ce qui a également contribué à écourter l'entretien), elle parlait quelques mots de français sans faire de phrases construites « *les enfants nationalité française moi non* ».

Par ailleurs, pendant la pause café à laquelle je fus conviée en présence du formateur, j'ai eu l'impression que la première interviewée, A. expliquait aux 3 autres femmes ce que j'allais poser comme questions.

Même si les personnes furent avenantes et semblaient gênées parfois de ne pas comprendre ou de ne pas trouver les mots qui exprimaient leurs points de vue, j'ai eu l'impression que leurs limites en français n'étaient pas les seules responsables.

En tant que femme peut-être, je crois que de tous les récits que j'ai entendus ce sont les récits de H. et F., les deux plus jeunes femmes qui m'ont le plus questionnée : mariées à 17 et 18 ans à des jeunes hommes d'origine Turque nés en France, mères de famille très jeunes (à 27 ans H. est enceinte de son 3^{ème} enfant et F. a 3 enfants, elle a eu son premier à 19 ans), aucune des deux n'a jamais travaillé mais F. le souhaiterait : elle m'a précisé que son mari lui, ne le souhaite pas car d'après lui, il gagne assez, de plus « *il m'a dit...s'occuper des enfants* »

Enfin, la 3^{ème} association qui s'est montrée intéressée par ma démarche est un centre social situé sur le Plateau de Haye à Nancy, il s'agit du Centre Social La Clairière.

C. Centre Social La Clairière

Dans un premier temps, la coordinatrice de cette structure m'a invitée lors d'un premier RDV, à lui présenter ma démarche ainsi qu'aux deux formatrices de français. Comme avec l'équipe qui me reçut à Epinal, les échanges furent très intéressants et leurs questions vis-à-vis de ma démarche très pertinentes. Une fois que je leur ai expliqué mon objet de recherche et le public que je ciblais, les deux formatrices m'ont indiqué qu'elles pouvaient effectivement me présenter 4 femmes.

Par rapport aux deux précédentes structures, la démarche engagée s'est voulue plus précautionneuse vis-à-vis des femmes ciblées pour mon enquête, de plus la coordinatrice a également exprimé le souhait d'avoir un retour sur mon travail.

Ainsi, les contacts se sont organisés en deux temps : avec une étape intermédiaire où je suis venue sur un atelier afin que les femmes me voient physiquement et que je puisse également expliquer ma démarche. J'avais même apporté avec moi mon dictaphone pour aborder sereinement l'aspect pratique de l'entretien. Sauf que ce jour-là, sur les trois femmes pressenties comme volontaires, une seule était présente ! Je l'ai donc rencontrée en présence d'une des formatrices et elle s'est montrée de suite très intéressée et un RDV fut pris. De plus, elle m'a proposé de contacter une de ses amies Syrienne comme elle et qui parlait très bien le français. J'ai accepté et entretemps la deuxième formatrice ayant réussi à joindre les deux apprenantes manquantes par téléphone, je suis revenue une troisième fois au Centre Social pour cette fois-ci mener les 4 entretiens individuellement.

Les femmes rencontrées étaient originaires du Maroc, d'Algérie et de Syrie. Là aussi je fus confrontée à des niveaux de français très hétérogènes et ai dû adapter mon niveau de langue et mes questions en conséquence, un exercice linguistique très intéressant ! Deux des femmes étaient analphabètes et une avait une thèse en informatique obtenue en France....

Par ailleurs, je fus également frappée par la volonté, la force morale, la diversité des parcours de vie et également l'humour de ces femmes.

Pour conclure sur cette partie, destinée à présenter le contexte général du déroulement de mon enquête, je dirais qu'elle s'est déroulée matériellement et humainement dans d'excellentes conditions.

Contrairement aux freins que j'avais imaginés, les deux associations vosgiennes qui me connaissent en tant qu'agent de l'Etat ont parfaitement compris le contexte de ma requête et ont accepté de « jouer le jeu » et j'ai reçu le même accueil chaleureux et professionnel

dans la troisième structure qui ne me connaissait pas du tout mais qui connaît par ailleurs la chargée de mission régionale.

Ainsi, je peux dire que mon statut un peu hybride ne m'a pas desservi bien au contraire, il a même facilité la prise de contacts et la mise en route de l'enquête.

Quant aux femmes rencontrées, je reste encore perplexe et surprise de la facilité avec laquelle elles ont parlé, de la confiance qu'elles m'ont témoignée. A toutes j'ai précisé que si une question les gênait, je passerai à une autre : à part une fois où j'ai senti une réticence (sur les conditions d'arrivée en France de la personne), jamais elles n'ont montré ou exprimé une quelconque gêne ou appréhension.

Partie 6: présentation des données

Les données récoltées au cours des entretiens sont présentées de la façon suivante : en premier lieu, trois portraits sont présentés de façon exhaustive et en second lieu les témoignages de ces femmes sont présentés sous forme thématique.

I. Portrait des femmes interviewées

A. Récits de vie

J'ai choisi de présenter trois récits de vie sous cette forme car ils illustrent la diversité des profils rencontrés.

Portrait n°6-H.

H., 30 ans, divorcée, 1 enfant, nationalité marocaine, sans emploi

H. est arrivée en France à Lunéville, en 2004, sur les conseils de sa sœur déjà installée dans cette commune depuis quelques années « *en fait j'ai pas choisi, c'est ma sœur qui m'a proposé de venir, y a plein de monde qui rêve de venir en France alors voilà* ». Elle avait 20 ans était célibataire, sans enfant.

Au Maroc, elle habitait dans un petit village dont elle n'a jamais fréquenté l'école, celle-ci n'étant pas obligatoire « *à l'époque* » pour les filles, elle précise qu'elle l'était pour les garçons. H. ne connaît pas sa date de naissance précise, l'état-civil en France lui a donné comme date le 31/12/1984. Dans son pays d'origine, elle travaillait chez des particuliers et ce depuis l'âge de 10 ans.

En 2006, elle se marie, donne naissance à un garçon en 2007 et divorce en 2011. Ni elle ni son fils ne revoient le mari. Ce dernier était moitié marocain moitié français, elle précise qu'il avait la nationalité française.

Concernant l'apprentissage du français, elle ne le parlait pas du tout à son arrivée. Hébergée dans un premier temps chez sa sœur, elle a commencé son apprentissage au contact de ses neveux et nièces. Après 1 an de présence, elle a pris des cours à Lunéville pendant 3-4 mois. Une fois mariée, elle a pris des cours à l'AFPA pendant 6 mois. Après elle dit avoir arrêté. Elle reprend ensuite des cours 4-5 mois à la Clairière et les arrête. Depuis octobre 2014, a repris les cours, à la Clairière le lundi matin, et le jeudi matin. Parallèlement à ces cours, elle a demandé une autre formation de français à Pôle Emploi "pour accélérer", ainsi elle va à la mairie de Laxou le mercredi après-midi et le jeudi après-midi. Elle sourit quand je lui fais remarquer qu'elle est tout le temps occupée, elle dit qu'elle s'ennuierait dans le cas contraire. Elle souligne qu'elle fait plus "d'écrit" à Pôle Emploi. H. sait lire « un petit peu ». Le français pour elle c'est important pour trouver un emploi.

Elle ne sait pas lire une histoire à son fils. *«ça me fait mal au cœur quand il me demande de lui lire une histoire»* A la maison, ils ne parlent que français entre eux. Il prend des cours d'arabe le mercredi après-midi et le samedi matin. Elle dit qu'elle se sent mieux depuis qu'elle sait parler français, *"au-moins je sais me débrouiller toute seule, je n'ai pas besoin de quelqu'un qui m'explique..."* puis *"je suis contente de moi au-moins»..... « Il faut que je me débrouille toute seule quand je reçois des lettres chez moi, il faut que je sache les lire et pour le travail aussi il faut un minimum d'écrire un peu ».*

Concernant la scolarité de son fils, le maître connaît ses difficultés en lecture et lui téléphone en cas de besoin.

Son niveau oral en français lui permet maintenant d'aller chez le médecin toute seule, *"avant quand je ne parlais pas français j'étais coincée à ma place...Quand j'avais RDV chez le médecin je n'y allais pas de peur de ne pas comprendre ce*

qu'il allait me dire....(...) en fait je me sentais très mal, il faut quelqu'un qui vient avec moi pour me donner du courage". Son ex-mari l'accompagnait à chaque fois lorsqu'elle était mariée. C'était gênant, "il faut que j'arrive à me débrouiller toute seule à pas avoir quelqu'un derrière mon dos"

Elle a remarqué un changement dans le regard des gens, « beaucoup » dit-elle entre avant et maintenant notamment dans les administrations « "Au début quand je ne parlais pas français, je sens qu'ils me regardaient bizarre". Les agents lui posaient les questions plusieurs fois. « Des fois on arrive quand même à se comprendre même si on ne parle pas bien le français ».

Concernant les réactions de son entourage par rapport à ses progrès en français, elle me parle de sa sœur, qui vit en France depuis 25 ans « tu sais mieux parler le français que moi qui suis là depuis 25 ans ! ». Sa famille au Maroc l'appelle la Française chaque fois qu'elle parle en français avec son fils. Elle éclate de rire. Ses parents ne parlent pas du tout le français, ils n'ont pas remarqué d'autres changements chez elle. Elle va régulièrement les voir ainsi que ses frères et sœurs, tous les deux ans en moyenne, en avion.

Elle me dit n'avoir aucun ami ou amie « j'avais une amie mais j'ai coupé le contact avec elle, c'est elle qui a coupé le contact en fait », elle ne parle pas aux voisins.

Quand je lui demande si elle a des loisirs je dois définir cette notion ; elle me dit alors qu'au Centre Social, elle a pris des cours de cuisine « avant » mais ça ne lui plaisait pas trop, elle m'explique qu'on peut y faire de tout mais qu'elle préfère apprendre le français pour trouver un travail et passer le permis « La cuisine, je la fais tous les jours chez moi alors voilà ! ». A la question, vous préférez vivre autre chose, elle me répond oui.

En termes de projet, la jeune femme souhaite rester en France et pourquoi pas demander la nationalité française « *ça en me dérange pas* ». Elle vise maintenant un niveau de français écrit qui lui permettrait d'accéder plus facilement à un emploi dans le domaine de l'entretien dit-elle au début de l'entretien puis elle précise plus loin qu'elle aimerait travailler comme agent d'entretien mais dans une maison de retraite.

Elle postule à des offres d'emploi ou c'est Pôle Emploi qui lui en envoie.

Dès qu'elle en aura les moyens, elle projette également de passer son permis de conduire. Pour l'instant, elle bénéficie du RSA et du soutien d'une assistante sociale.

A la fin de l'entretien, elle me dit émue « *ça fait du bien de parler de ce que j'ai fait, ça fait quand même depuis 2004 que je suis là* »

Portrait n°11-H.

H., 27 ans, mariée, 2 enfants, nationalité turque, sans emploi

H. est arrivée en France en 2003, à l'âge de 16 ans, après son mariage avec un jeune homme d'origine turque, né en France. Après le mariage, ils sont venus vivre à Docelles, village où a vécu le jeune homme et où vivent actuellement ses parents.

En Turquie, H. a été scolarisée jusqu'en classe de seconde, elle parle turc et anglais. Ses parents y vivent encore et elle y retourne en vacances.

Le couple a deux enfants : un fils de 5 ans, une fille de 9 ans et H. explique être enceinte de deux mois, le jour de l'entretien.

Avant son arrivée, son mari lui avait expliqué par téléphone comment était le village « *Docelles comme ça, il y a des arbres, toujours il a expliqué c'est comme*

ça». Elle savait que ce serait difficile parce que toute sa famille est restée en Turquie « moi j'ai toute seule, c'est pas facile ».

Son mari travaille à l'usine Michelin de Golbey, (c'est le fils d'une autre femme interviewée également ce jour-là).

A son arrivée, elle savait juste dire « oui, non, je m'appelle H. c'est tout », elle explique qu'en Turquie il n'y pas de cours de français, seulement en anglais ou en allemand, apparemment les cours de français sont payants.

Elle s'est inscrite à des cours de français dès son arrivée « j'arrive le 3 mai (2003), et je commence en septembre je crois ». Plusieurs formatrices se sont succédé et dernièrement elle suit les cours de « monsieur J. » Quand je lui demande si elle veut continuer les cours elle me répond « oui bien sûr ». Elle va continuer jusqu'au mois de novembre et après la naissance, c'est son mari qui gardera le bébé, elle explique qu'il travaille soit le matin, soit l'après-midi soit le soir.

Maintenant quand elle retourne en Turquie pour les vacances, elle utilise des mots de français avec sa langue maternelle comme « la javel », « les lingettes » et sa maman utilise également ces mots-là ce qui semble l'amuser. « je parle mélangé »

A la maison, ils parlent turc en famille, français entre le père et les enfants et la télévision est française précise-t-elle. « Les enfants aussi parlent en turc et en français c'est super bien ».

Depuis quelques années (5, 6 ans), elle va seule chez le docteur, à la poste et dans les magasins. Elle a passé le permis il y a 9 ans. « Avant j'arrive pas à sortir, j'arrive pas à parler ».

Concernant ses loisirs, elle « marche avec les copains », elle précise qu'ils sont turcs et arabes. Ils vont marcher après l'école le matin, dans le village. Par ailleurs, elle s'est inscrite dans une salle de sports dans le village, des fois elle y va seule, des fois avec des copines. Elle y parle français aussi.

Elle a obtenu son permis en 2005. Il y avait un interprète pour le code et elle l'a travaillé également avec son mari. Elle a ri quand je lui ai dit que moi aussi je l'ai eu après un deuxième passage.

Au niveau d'un quelconque projet professionnel, elle répond « *je sais pas* », elle aimerait peut-être travailler avec les enfants.

Au sujet du choix de la nationalité, elle explique que toute la famille a la nationalité française et qu'elle aimerait aussi l'obtenir « *moi aussi je veux parce que toujours la France* » mais « *je sais pas comment ça se fait, peut-être que j'arrive pas, j'ai peur, je sais pas* »

A la fin de l'entretien, elle me demande « *c'est bien ?...Ah bon ?* ».

Portrait n°9, A.

42 ans, mariée, 4 enfants, de nationalité syrienne, sans emploi

A. et son mari sont arrivés en France avec deux enfants en 2001. Ils ont ensuite eu deux autres enfants nés en France. Ainsi, ils sont les parents d'un garçon de 22 ans, d'une fille de 18 ans, et de deux plus jeunes garçons de 7 et 4 ans. Ils ont quitté la Syrie car son mari souhaitait compléter sa formation de chirurgien dentiste à la faculté de Nancy et leur séjour en France devait être provisoire.

Le couple s'est marié en Syrie en 1991, l'année où A. passe son bac scientifique. Cette dernière a également obtenu un diplôme en coiffure, elle a fait des stages en anglais et en informatique mais elle n'a jamais travaillé. Elle explique que dans son pays d'origine il n'y a pas de système de garde comme en France et faire garder les enfants coûte cher, de plus elle a du mal à confier ses enfants à une tierce personne. Elle aimerait bien travailler en France, elle a d'ailleurs essayé de s'inscrire dans une école privée de coiffure à Nancy « *à côté de la CAF* », au tout

début de son séjour en France alors qu'elle maîtrisait très peu le français. La personne qui l'a reçue l'a à peine écoutée et lui a dit qu'avec son voile ça ne serait pas possible. Cet épisode l'a choquée, elle raconte qu'en Syrie certaines femmes sont voilées, d'autres pas et que c'est normal. Son mari lui a alors dit qu'elle pouvait enlever son voile si elle le souhaitait, elle a refusé « je suis comme ça je reste comme ça ».

Au niveau professionnel elle a alors tenté de garder des enfants à son domicile ; l'assistante sociale chargée de son agrément d'assistante maternelle lui a dit que son domicile était trop petit et lui a précisé que son mari ne devait pas faire le dossier de demande d'agrément à sa place. Elle aimerait travailler mais « ne sait pas ce qu'il faut faire c'est ça le problème ».

De son côté, son mari ne peut pratiquer le métier de dentiste, il doit faire d'autres stages. Après avoir travaillé dans une pizzeria, il travaille dans une maison pour personnes handicapées psychiques.

Concernant les cours de français qu'elle n'a commencés qu'en 2013, elle explique qu'elle n'avait pas toujours le moral, et qu'elle n'avait pas le temps ayant en charge la maisonnée et les enfants.

Elle s'est décidée à prendre des cours suite à un séjour de quelques semaines qu'elle a fait en Syrie, pendant lequel elle n'a pas reconnu son pays. A son retour, il lui a fallu encore 3 ans pour trouver un cours et s'y inscrire (elle et sa famille ont également changé d'appartement et de commune pendant cette période). Elle a débuté les cours en 2013 au Centre Social, mais il n'y avait de la place que pour deux mois puis elle s'est réinscrite en janvier 2014, elle prend également des cours de couture au même endroit. Le Centre Social lui a proposé des cours de cuisine qu'elle a refusés, elle préfère apprendre quelque chose de nouveau.

Concernant les cours de français, elle rajoute « je fais le maximum, comme j'ai 4 enfants c'est pas facile, il y a beaucoup de travail, les grands ne sont pas habitués à être tout seuls ».

Elle aimerait à nouveau changer de logement ; ils n'ont que deux chambres et le couple dort dans la salle à manger. Elle aimerait pouvoir inviter des amis français à manger mais ce n'est pas possible.

Malgré son niveau encore peu fluide en français elle a toujours été autonome dans ses déplacements, prenant le bus toute seule. Ses amis et son mari l'appellent « *le GPS* ». Bien qu'elle ait le permis de conduire, elle refuse de conduire (« *à cause des enfants* »).

Elle arrive à parler avec les voisins de son immeuble qui étaient pourtant méfiants avec eux au début parce qu'ils sont Arabes et parce que ce sont des personnes âgées, elle explique que ces voisins âgés se sont rendu compte « *que la famille n'a pas fait de bêtises et qu'ils étaient normaux...je comprends ça, toujours les vieux c'est pas facile de comprendre les autres* »

Concernant la langue parlée à la maison, sur les conseils d'une enseignante, ils ont fait le choix de parler l'arabe entre eux et aux enfants ainsi les enfants « *ont gagné les deux langues* ». Elle est contente de ce choix car les enfants parlent si bien le français qu'on ne peut pas deviner leur origine « *c'est français, français* ». Elle s'est un peu inquiétée pour le dernier (4 ans) qui comprend très bien l'arabe mais refuse de le parler, il lui répond en français. Son pédiatre lui a dit de ne pas s'inquiéter que ça viendrait tout seul.

En 2010, elle part 3 semaines en Syrie pour faire des papiers, accompagnée des deux derniers, sans son mari. Ça fait 5 ans qu'elle n'est pas retournée dans son pays d'origine et c'est suite à ce court séjour qu'elle décide à son retour de finalement s'installer définitivement en France : « *toujours j'ai pensé je reviens un jour mais en 2010, non, je change ma tête* ». Sur place, elle découvre « *choquée* » un pays différent ; il n'y a plus d'entraide entre amis, les gens travaillent mais ne gagnent plus d'argent, dans les administrations, des personnes incompétentes occupent des postes autrefois occupés par du personnel compétent. Il faut payer maintenant pour un acte de naissance. Elle a perdu 4

jours pour obtenir un document conforme avec son nom, prénom et adresse, chaque fois il y avait une erreur sur le document. Elle a également remarqué qu'il y avait beaucoup de voitures neuves et beaucoup de personnes avec des i phones.
« *Tous les problèmes, ils ont grandi* ».

II. Un pays d'accueil commun, des trajectoires différentes

J'ai rencontré 13 femmes originaires de 7 pays différents : la Turquie (4 femmes), le Maroc (2 femmes), l'Algérie (2 femmes), la Syrie (2 femmes), les Comores, le Laos, le Kosovo.

La plus jeune de ces femmes a 27 ans et la plus âgée 67 ans.

Aucune n'a choisi de venir en France de son plein gré, sauf une (R. originaire de Syrie) pour y faire des études. Les autres ont toutes accompagné leurs maris ou leurs parents dans leurs projets migratoires ou accepté l'invitation d'une sœur déjà installée en France (H. originaire du Maroc).

Trois femmes sont ainsi arrivées en France avec leurs maris parce que leur sécurité ou leur vie était en jeu dans leurs pays d'origine (guerre ou contexte politique fragile). Trois des femmes rencontrées sont veuves (leurs maris sont décédés en France), une est divorcée et les autres sont mariées. Deux femmes n'ont pas eu d'enfants (l'une des deux est veuve) et quatre sont grands-mères.

Elles ont toutes épousé leurs maris dans leurs pays d'origine sauf trois : la première l'a épousé en France (H. originaire du Maroc) et a divorcé quelques années plus tard, la deuxième l'a également rencontré et épousé en France, d'origine Syrienne comme elle, ils ont ensuite célébré leur mariage une deuxième fois en Syrie cette fois-ci et enfin la troisième originaire du Laos l'a épousé en Thaïlande, pays où elle est restée 7 ans avant d'arriver finalement en France avec un bébé d'un mois.

Quatre d'entre elles, d'origine Turque ont épousé leurs maris dans leur pays d'origine dans les conditions suivantes; les maris, nés en France, sont venus les chercher puis les ont ramenées en France après le mariage. Trois d'entre elles avaient 16, 17, et 18 ans le jour du mariage.

Selon les interviewées, la plupart des maris parlent ou parlaient bien le français « *oh bien il parle bien mon mari !* »A. (Portrait n°10); certains d'entre eux sont nés en France et/ou ont été scolarisés en France.

Concernant les durées d'installation, elles vont de 3 à 40 ans. Le temps passé en France comme l'âge ou la scolarisation n'ont pas de corrélation directe avec le niveau de français atteint comme j'ai pu le présupposer avant mon enquête : l'illustration parfaite de ce constat est à trouver dans le portrait n°10 de A., c'est une des personnes qui parle le mieux le français : à 48 ans, installée en France depuis 34 ans, elle n'est pourtant allée à l'école que jusqu'à l'âge de 13 ans en Turquie (jamais en France) et n'apprend le français de façon assidue que depuis 4 ans.....

Concernant le niveau scolaire, on constate une grande hétérogénéité des situations suivant les pays, les âges et les conditions de vie des familles (ville ou village, niveau de vie des parents), deux femmes n'ont jamais été scolarisées, la première originaire du Maroc et âgée de 30 ans m'a expliqué que l'école n'était pas obligatoire pour les filles dans son pays et la deuxième, originaire d'Algérie et âgée de 60 ans m'a expliqué que son père lui a interdit d'y aller car c'était l'aînée et qu'elle devait aider sa maman « *mes frères et sœurs toujours allés à l'école sauf moi* », une fois mariée et arrivée en France en 1973, son mari lui interdira de prendre des cours de français.

Même originaires d'un même pays, les femmes migrantes rencontrées et interviewées au cours de ma recherche sont toutes différentes ; leur âge, leur apparence physique (certaines étaient voilées d'autres pas), leur pays d'origine, leur lieu de résidence, leur relation au français...Néanmoins, à travers leurs récits de vie, j'ai relevé des thèmes récurrents et communs mais également des thèmes moins récurrents mais évocateurs.

A. Le français : une langue d'autonomisation mais pas forcément d'intégration

1. Rapport à la langue française

Au vu de ma question de recherche, l'apprentissage du français a été le fil conducteur de tous les entretiens que j'ai menés et j'ai découvert qu'en arrivant en France, les femmes que j'ai rencontrées n'ont pas toutes pu ou ressenti le besoin de s'inscrire de suite à des cours de français.

a) Des notions avant d'arriver en France.

Une seule femme parlait le français avant d'arriver en France en 2011, originaire d'Algérie (N. portrait n°2), elle raconte qu'elle parle le français parce qu'elle est kabyle et que « *les kabyles parlent bien le français* », elle cite même un proverbe qui dit « *le dernier de chez nous il parle bien le français* ». Néanmoins, elle s'est inscrite au cours de français dès son arrivée, pour les raisons suivantes « *c'est mon mari qui m'a forcée, il faut apprendre le français parce que lui il est né à Nancy, il est français, il comprend tout et voilà* ». Au cours de l'entretien, elle m'explique, qu'elle fait encore des fautes de français et que son mari la critique en lui disant qu'elle doit faire des efforts supplémentaires.

La seule autre personne ayant fait état de notions de français à son arrivée est H. (portrait n°11), originaire de Turquie ; à son arrivée elle savait dire « *oui, non, je m'appelle H.* » Elle semble vouloir le justifier en précisant qu'en Turquie, on apprend seulement l'anglais ou l'allemand, il semblerait que les cours de français soient payants.

b) Un début d'apprentissage dans les deux premières années d'installation

Parmi celles qui ne parlaient pas ou presque pas du tout la langue, soit 12 femmes au total, seulement trois d'entre elles sont entrées dans une démarche d'apprentissage dès les premières années d'installation.

H. qui savait juste dire « *oui, non* » est arrivée de Turquie « *le 3 mai (2003), et je commence en septembre (2003) je crois* ». Néanmoins, après 11 ans de temps de présence en France, elle prend encore des cours de français et souhaite poursuivre son apprentissage et ce au sein de la même association. Par ailleurs, même si elle semblait bien comprendre mes questions, je m'attendais à un meilleur niveau de langue parlé après 11 ans de présence en France.

Arrivée en 2004, la deuxième jeune femme (cf son récit de vie), H. portrait n°6 a d'abord appris le français seule, au contact de ses neveux puis a pris des cours de temps à autre pendant quelques mois dans différentes communes et avec différentes structures. Son français est fluide mais elle continue les cours pour apprendre à l'écrire et le lire. A 30 ans, originaire du Maroc, elle n'a jamais été scolarisée et prend actuellement des cours supplémentaires auprès de Pôle Emploi en plus de ceux du Centre Social « *pour accélérer* ». Elle explique par ailleurs « *il faut que je me débrouille toute seule, quand je reçois des lettres chez moi, il faut que je sache les lire et pour le travail aussi, il faut un minimum d'écrire un peu* ».

Quant à R. (portrait n°8), originaire de Syrie, elle ne maîtrisait pas un mot de français à son arrivée à Grenoble, en 1996. Elle y prend des cours pendant 5 mois pour y acquérir quelques notions avant d'intégrer la même année un cursus universitaire à l'Université de Lorraine. Elle se dit chanceuse car elle a appris le français au contact de deux collègues français « *on parlait français toute la journée du matin au soir on passait la vie au labo donc français toute la journée, et ce sont des cadres aussi donc des gens qui ont un certain bagage, une certaine culture donc voilà, un niveau de français.....heu pas tout le temps (rires) quand ils jouaient aux jeux vidéos c'était pas du tout du bon français ! (...) ce qui m'a permis aussi d'apprendre d'autres choses ! (rires) Quand il y avait des discussions, voilà je me suis fait des amis au laboratoire, c'étaient tous des thésards donc voilà c'est pour ça que je me considère chanceuse parce que j'ai fréquenté que des cadres ou des élites ce qui m'a permis quand même d'entendre du bon français et de pouvoir aussi parler de plein de choses et voilà* ». La jeune femme ne se considère pas comme bilingue « *il y a encore des sujets ou des moments où je m'exprime mieux en arabe qu'en français, après je ne sais pas si il y a une définition bien carrée de ce que c'est être bilingue* ». Elle considère que l'apprentissage d'une langue c'est toute la vie. Tout au long de l'entretien, R. témoigne d'une réflexion sur l'apprentissage d'une langue étrangère,

elle a notamment analysé les différences de niveaux de langue entre son mari et elle. Originnaire de Syrie comme elle, il vient de terminer une thèse et a appris le français à l'université, en arrivant à Nancy. Elle note qu'il le parle moins bien qu'elle, de même que l'anglais, elle pense que c'est plus facile d'apprendre une langue si on a un don et que c'est aussi dû au caractère de la personne « *quand on est avec un groupe, on écoute plus qu'on parle et surtout mon mari, il faut que ça soit réfléchi bien dit, vous voyez avec.....heu, quand il ditheu il parle pas comme ça juste pour parler, c'est réfléchi c'est des choses qu'il a envie de dire, vous voyez c'est....voilà. On ne se retrouve pas toujours dans des situations comme ça, après des fois il faut accepter de parler des choses de la vie quotidienne enfin moi avec les femmes ici je parle beaucoup des enfants du ...voilà...vous voyez ce que je veux dire....voilà ça aide aussi beaucoup* ».

c) Et un jour j'ai dit stop !

Concernant les neuf femmes qui se sont inscrites plus tardivement à des cours de français (pour l'une d'elles 38 ans après son arrivée en France), elles n'ont pas toutes été en mesure de m'expliquer pourquoi il leur a fallu parfois des années avant de s'inscrire à un cours sachant, qu'outre les ateliers de français gratuits financés dans le cadre du PRIPI, il existe de multiples autres cours sur grand nombre de territoires en Lorraine.

D'après six d'entre elles, leurs maris parlaient bien le français et elles racontent que c'est lui qui faisait les « papiers », lui qui venait chez le médecin avec elles et qui traduisait. Pour l'une d'elles, H. 60 ans, (portrait n°7), et analphabète, après son père, c'est son mari qui lui a interdit d'aller à des cours « *mon mari il veut pas, il reste à la maison. Quatre murs faire le ménage ni parler français, ni lire,un jour j'ai dit stop !* ». Elle s'est donc inscrite au Centre Social en 2011.

Pour A. (portrait n°9, cf son récit de vie), arrivée en 2001 et apprenante depuis janvier 2014, il lui a fallu faire le deuil d'un hypothétique retour en Syrie pour se décider à s'inscrire à un cours, et quand je lui ai demandé pourquoi si tardivement elle m'a d'abord répondu « *grande question !* ». Cette jeune femme a quitté son pays d'origine, pour suivre son mari à Nancy avec leurs deux enfants, ce dernier souhaitant compléter sa formation de chirurgien-dentiste. La situation était pour elle

provisoire ce qui fait qu'elle est restée 13 ans, telle une « outsider », comme Schutz qualifie l'étranger qui reste en marge de la société. Elle invoque également, les enfants (elle en a 4 en tout, les deux derniers sont nés en France), le moral et le manque de temps et enfin « *je ne sais pas si j'apprends la langue, qu'est-ce que je fais après ? Il n'y a pas beaucoup de portes ouvertes* ». Et c'est seulement en 2010, après un bref retour en Syrie qu'elle prend conscience que son pays a trop changé et qu'elle ne pourra plus jamais y retourner de façon définitive, mais après son retour, il lui faudra plus de 3 ans pour chercher et trouver une place dans un cours.

Pour d'autres femmes, (3 d'entre elles), c'est le décès du mari qui a déclenché la décision d'apprendre le français ou d'approfondir un français rudimentaire. Elles se sont retrouvées seules, avec ou sans enfants, avec l'urgence de devoir se débrouiller « *avec les papiers* » et la vie quotidienne.

Quant à S. (portrait n°3), originaire du Kosovo et institutrice dans son pays, l'entretien ne permet pas de déterminer formellement pourquoi elle a commencé les cours 5 ans après son arrivée à Epinal, elle explique que ses enfants ont appris le français bien avant elles et qu'ils l'encourageaient à prendre des cours. Quelqu'un lui a conseillé d'aller au Centre Social « à cause de son stress » et elle a d'abord commencé par des cours de cuisine avant de s'inscrire à des cours.

Enfin, pour l'une d'elles S. (portrait n°1) âgée de 56 ans et originaire du Laos, c'est la signature d'un contrat d'insertion dans le cadre du Revenu de Solidarité Active après 30 ans passés en France qui a motivé sa participation régulière à un cours de français (elle avait suivi 4 mois de cours il y a longtemps) « *c'est longtemps, j'ai oublié avant les enfants petits* ».

Je remarque également que de façon générale, l'assiduité aux cours est assez aléatoire suivant les situations de chacune ; les naissances, les problèmes familiaux, les déménagements d'une commune à l'autre...et qu'il n'y a pas de variante stable pour expliquer le niveau de français atteint à l'oral comme à l'écrit et ce quelque soit la nationalité, l'âge, le niveau scolaire et la durée de présence en France.

2. Quelle place laissée à la langue maternelle ?

Ce thème a été évoqué par la majorité des femmes (il est absent de trois entretiens seulement).

Il a souvent été abordé avec émotion ; j'ai ressenti chez certaines de la douleur ou des doutes à l'évocation du choix qui avait été fait, mais aussi beaucoup de fierté lorsque certaines soulignent le bilinguisme des enfants. Telle une victoire, A. (portrait n°9) déclare « *ils ont gagné les deux langues* ».

a) *La langue du pays d'origine*

Dans le foyer de F. (portrait n°12), 37 ans, les parents et les trois enfants parlent exclusivement le turc alors que le mari est né en France et parle le français. F. vit en France depuis 18 ans et semble d'ailleurs justifier son niveau de français ainsi « *C'est pas difficile de parler, mais tout le temps à la maison turc, c'est pour ça...pas de dialogue avec les autres c'est pour ça* »

Dans la famille d'A. (portrait n°9), sur les conseils d'un enseignant, les parents, originaires tous les deux de Syrie, ont décidé de parler l'arabe entre eux et aux enfants. Elle est contente de ce choix car leurs quatre enfants parlent si bien le français qu'on ne peut pas deviner leur origine « *c'est français, français* ».

Quant à N. (portrait n°2), mariée à un Français, sans enfants, elle parle kabyle avec son mari.

b) *Le choix du français*

Seule une femme a fait le choix de parler exclusivement le français à la maison. Originnaire du Maroc, divorcée, élevant seule un enfant de 7 ans, H. (portrait n°6) ne parle que français avec son fils. Elle l'a inscrit à des cours d'arabe deux fois par semaine. Elle m'explique en riant que ses parents « *l'appellent la Française chaque fois que je parle français avec mon fils* ».

c) *Une langue métissée*

Pour la majorité d'entre elles, même si elles ne parlaient pas encore le français avant l'arrivée de leurs enfants, il semble que la présence des enfants et parfois d'un époux parlant français, amènent au sein du foyer une communication orchestrée en différentes langues suivant la présence ou pas à un moment donné de personnes exclusivement francophones (petits-enfants, gendre, belle-fille).

H. (portrait n°11) parle turc avec son mari et ses enfants et de leur côté, le père et les enfants parlent français entre eux. La jeune femme agrémente sa langue maternelle de mots français comme « javel » ou « lingettes » qu'elle exporte avec elle, en Turquie chez ses parents. Elle explique que sa mère qui ne parle que turc les utilise également.

Dans la famille de R. (portrait n° 8), « *on parle syrien avec mon mari mais avec les enfants on parle français. Je ne sais pas si dès leur naissance je leur parlais français, je ne sais pas si c'est ça qu'il fallait faire ou pas en tous cas ben voilà je parlais français parce que je voulais pas qu'ils se sentent un peu à l'extérieur...* ». Le couple a fait ce choix car il pensait rentrer un jour en Syrie, et souhaitait que leurs enfants aient d'abord « *un bagage* » et apprennent l'arabe sur place une fois la famille rentrée au pays.

Quant à H. (portrait n°7), à 60 ans elle peut désormais communiquer avec sa belle-fille et son gendre qui ne parlent que le français. Elle explique que sa belle-fille apprend quelques mots d'arabe avec son fils « *comme ça ma belle-fille, elle comprend l'arabe et moi je comprends le français, y a pas de jaloux* »

Et enfin S. (portrait n°3) parle kosovar et français dans son foyer en présence de ses enfants et de ses petits-enfants.

3. **Des stratégies pour pallier les difficultés**

De façon générale, les interviewées sont restées très discrètes sur les difficultés rencontrées à leur arrivée, sur un éventuel « choc culturel », certaines les ont abordées par petites touches sans s'appesantir « *c'était difficile je ne parlais pas, j'ai rien compris, c'est très très dur quand je rencontrais quelqu'un c'était seulement*

bonjour ça va ? » (A. portrait n°10). Deux d'entre elles ont quand même utilisé le mot « peur » sur cette période.

La maison, la communauté ont servi pour certaines « *d'asile et de protection* », l'une d'elles m'a dit « *avant j'arrive pas à sortir j'arrive pas à parler* » (H. portrait n°11). La contrainte majeure de ne pas maîtriser le français c'est bien de ne pas pouvoir communiquer « *Ici c'est bien mais pas de dialogue...ici c'est facile et difficile* » (F. portrait n°12)

En revanche, la maison est considérée pour d'autres comme un lieu d'enfermement, de solitude « *Toute seule à la maison c'est pas bien* » 23mn04s (S. Portrait n°1), avec l'ennui suscité par les tâches ménagères « *je m'ennuie à la maison des fois, je fais toujours ménage tout ça j'ai dit c'est rien ça je veux sortir un petit peu je veux faire quelque chose* » (A. Portrait n°10)

L'une d'entre elles H. (portrait n°6) a beaucoup insisté sur le manque d'autonomie et la gêne ressentie lorsqu'elle devait demander à quelqu'un (son mari ou une amie) de l'accompagner chez un médecin par exemple « *avant quand je ne parlais pas français, j'étais coincée à ma place (...) en fait je me sentais très mal il faut quelqu'un qui vient avec moi pour me donner du courage (chez le médecin)* »

Tout au long de l'entretien, elle a beaucoup insisté sur la nécessité de continuer les cours de français pour être indépendante et pour mener à bien ces deux projets : le permis B et un emploi. « *il faut que j'arrive à me débrouiller toute seule à pas avoir quelqu'un derrière mon dos* ».

Ainsi pour pallier ces difficultés de communication, certaines ont utilisé d'autres compétences que la langue par l'intermédiaire de ressources extérieures : un réseau de voisins, d'amis ou un membre de la famille autre que le mari par exemple pour aider aux devoirs ou un média comme R. (portrait n°4), qui regardait l'émission de Delarue « *Ça se discute* » à la télévision par exemple, pour progresser plus vite en français.

H. (portrait n°6) ne sait pas encore lire et écrire le français et a expliqué sa situation à l'enseignant de son fils ; ils ont convenu ensemble d'utiliser le téléphone comme outil de communication en lieu et place du cahier de liaison traditionnel.

D'autres ont mobilisé des ressources personnelles, telles qu'une mémoire photographique pour enregistrer les trajets de bus, (se faisant même appeler le GPS par ses amies) ou pour mémoriser les bons gestes d'une conduite adéquate pour réussir l'examen du permis de conduire.

4. L'appropriation de la langue ouvre le champ des possibles ?

Lorsque la question relative aux changements induits par une meilleure maîtrise du français a été abordée, la majorité des femmes, même certaines avec un niveau très faible en français ont pu exprimer comment elles percevaient ce changement « *petit à petit moi parler, poste parler, docteur RDV parler* » G. (portrait n°13),

a) *L'apprenante ne perçoit pas de changement*

Néanmoins, soit à cause d'un défaut de vocabulaire soit parce qu'elles ne voyaient pas de différences notoires dans leur vie actuellement, certaines se sont très peu exprimé à ce sujet « *un peu changé* » F. (portrait n°12)

b) *Se libérer de la tutelle d'un père, d'un mari*

Dans la gestuelle, l'expression du visage, certaines ont exprimé un soulagement visible en répondant à la question. L'une d'elles me donne la liste de tous les supermarchés où elle va maintenant faire les courses, m'explique que c'est elle qui s'achète ses habits et qui paie le loyer en liquide, et elle s'exclame « *maintenant débrouillé toute seule (.....) ah ça c'est la liberté !* »

Même si elles ne peuvent concrètement me faire part d'expériences nouvelles pour elles, certaines font état d'un changement d'ordre général « *c'est plus facile qu'avant, avant c'était très dur pour moi* » A. (portrait n°10) ou comme N. (portrait n°2) « *ma vie a trop trop changé....moralement physiquement* »

Cette nouvelle compétence a développé chez d'autres une appétence vers d'autres champs de connaissances ou l'impression de maîtriser leur vie « *je connais tout maintenant c'est pas comme avant* » F. (portrait n° 5) veuve depuis 2003.

Dans ce registre, le témoignage le plus parlant est celui de H. (portrait n°7), 60 ans dont ni le père, ni le mari n'a voulu qu'elle aille à l'école ou aux cours de français. Ce n'est pas seulement un sentiment qu'elle décrit, outre son autonomie dans les magasins, elle m'a également fait part d'une autre découverte : Skype. Elle utilise toute seule l'ordinateur laissé par ses enfants (partis de la maison) pour communiquer avec sa sœur qui habite Grenoble, ainsi elles échangent photos et recettes de cuisine et elle peut lui demander également des conseils en français. De même, comme cité supra, elle est très fière de m'expliquer qu'elle s'est inscrite toute seule à Pôle Emploi a eu un RDV toute seule « *avec la dame* » et qu'elle a trouvé quelqu'un pour lui faire son CV « *le CV c'est fait ah oui hein !* ». Elle semble très motivée pour chercher du travail (dans la couture ou dame de cantine) en émettant une réserve, non pas sur son âge, mais sur le fait qu'il lui faut d'abord savoir lire.

De façon générale, toutes ont évoqué plus d'autonomie dans leurs déplacements et actes quotidiens ; aller chez un médecin, dans une administration, dans un magasin. Pour celles qui sont ou ont été mariées, elles n'ont plus besoin du conjoint comme traducteur-interprète.

Le fil conducteur semble être « *maintenant je me débrouille toute seule* » A. (portrait n°10)

B. Modes de rapport à la société française

La plupart des interviewées font état d'expériences relativement positives en termes de relations avec les voisins, les institutions (école, administrations...) ainsi qu'une volonté d'ouverture vers l'extérieur.

1. Un mode de vie proche de la communauté d'origine

L'une d'entre elles (F. portrait n°12), d'origine turque, m'a paru plus en retrait par rapport à un processus de socialisation même si au cours de l'entretien, elle m'a fait part de son souhait de trouver un travail. Malgré ses 18 ans de temps de présence en France, elle n'a pas compris toutes mes questions et parle un français hésitant. Elle n'a pas le permis « *j'ai essayé mais j'ai arrêté* » et a besoin de son fils aîné ou de son mari pour aller au supermarché. Concernant ses contacts avec l'extérieur, notamment en termes de loisirs, elle évoque les cours d'arabe qu'elle donne tous les

jeudis à son domicile ou au domicile de ses élèves, afin de les aider à comprendre le Coran.

Elle a exprimé le souhait de travailler dans la couture ou le ménage « *j'aime bien travailler...j'aimerais travailler pour la langue* » mais elle explique que son mari refuse à cause des enfants et de leurs ressources qu'il juge suffisantes.

2. Des liens avec l'extérieur

La plupart d'entre elles ont évoqué des relations avec des amis, des collègues, des voisins « français » ou le cas échéant un rapport avec les institutions rendu plus aisé par une meilleure maîtrise du français qu'à leur arrivée. Par ailleurs, le lieu même où elles prennent les cours de français semble un catalyseur pour développer contacts et échanges avec la société française.

A., (portrait n°10) explique fièrement qu'elle a développé plus de contacts avec les voisins « *maintenant je parle avec mon voisin c'est bien comme ça* », elle explique qu'elle et la trésorière de l'association où elle prend les cours de français s'invitent réciproquement et ce assez régulièrement.

Lorsque les voisins sont « français », les interviewées le précisent de suite notamment H. (portrait n°7) et A. (portrait n°9). La première déclare que ses voisins français sont gentils et qu'une voisine en particulier l'encourage dans ses efforts à apprendre la langue. C'est avec A., que le sujet des voisins a été évoqué le plus longuement et avec le plus de détails (elle n'a que quelques mois de cours de français à son actif) et c'est elle qui a montré le plus de déception à ne pouvoir inviter des amis chez elle (son logement étant trop petit), elle pense d'ailleurs que c'est son logement qui est un frein pour développer des liens amicaux avec des Français. Chaque fois qu'elle et son mari ont déménagé (ils envisagent à nouveau de le faire) ils ont choisi de vivre dans une résidence privée. Dans le premier logement, tous les voisins étaient français et l'un deux âgé de 80 ans « *était comme son grand-père* ». A l'époque, elle avait remarqué de la méfiance chez les autres voisins (également âgés), d'après elle, parce que sa famille et elle sont « arabes ». Une fois que les voisins ont remarqué qu'ils étaient « normaux », ils ont changé d'attitude et l'ont encouragée dans l'apprentissage du français.

Ainsi, la reconnaissance des personnes extérieures à l'entourage proche, semblent pour certaines très important ; S. (portrait n°3) précise que quand elle sort de chez elle, tout le monde la salue sur le trajet de son domicile au Centre Social, un journaliste a même dit d'elle, dans un quotidien local qu'elle est connue comme le loup blanc.

Et enfin d'autres, comme H. (portrait n°6) déclare n'avoir aucun(e) ami(e) ni fréquenter aucun voisin, en revanche ses contacts semblent uniquement guidés par la volonté d'accéder à un emploi ; Pôle Emploi, l'AFPA, les cours de français au Centre Social.

3. Le Centre Social : une famille, une porte, le paradis.....

La majorité des femmes interviewées ne travaillent pas et dans leurs récits, on comprend que le Centre Social est pour certaines le seul lieu de rapprochement avec la société française. Ce constat m'a paru particulièrement flagrant au Centre Social d'Epinal. En revanche, à Docelles, les quatre femmes turques interviewées n'ont pas mentionné qu'elles faisaient d'autres activités avec l'association (pourtant j'ai appris par le formateur qu'elles participaient à des sorties) ou que cette dernière avait favorisé plus de contacts avec des villageois. Or cette association est très dynamique et propose tout au long de l'année des activités culturelles et autres au sein du village.

Même si toutes n'ont pas investi ce lieu avec autant d'enthousiasme que les quatre personnes rencontrées à Epinal, l'arrivée au Centre Social représente souvent la première étape vers une socialisation. A son arrivée, S. (portrait n°3) raconte qu'elle était timide et qu'elle a passé une année en cuisine à observer les autres. Ainsi, pour certaines ce sont des loisirs qui les ont amenées à connaître et à s'inscrire aux cours de français ou à l'inverse, les cours de français les ont amenées à découvrir d'autres activités comme la couture ou la cuisine. H. (portrait n°7) : « *des fois c'est moi qui montre aux Françaises* ».

Pour d'autres, il était hors de question de poursuivre des activités comme la cuisine « *la cuisine je la fais tous les jours chez moi alors voilà !* » H. (portrait n°6).

Quant aux quatre apprenantes du Centre Social d'Epinal, elles participent à un très grand nombre d'activités ensemble ou séparément (théâtre, jardin potager, rédaction d'un journal, sorties diverses, atelier cuisine...) et ce malgré une grande timidité et un niveau de français très faible pour l'une d'elles A. (portrait n°4) originaire des Comores. De son côté, S. explique qu'elle est curieuse d'apprendre et de connaître le pays.

Aucune d'entre elles n'a eu envie (voire l'idée) de s'inscrire dans une autre activité ailleurs en ville. Trois d'entre elles ont utilisé des expressions très fortes pour exprimer leur gratitude envers le personnel et le Centre. N. (portrait n°2) déclare « *ils nous ont ouvert la porte (...) c'est la deuxième famille qu'on a* ». L'une d'elles, veuve a refusé de déménager près de sa fille dans une autre commune des Vosges en lui expliquant qu'elle restait « *ici jusqu'à sa mort* » F. (portrait n°5). Elle renchérit en disant que grâce au Centre tout le stress est parti.

4. Des essais manqués vers l'emploi

L'emploi a été abordé dans le cadre de tous les entretiens. Neuf femmes ont déclaré n'avoir jamais travaillé ni dans leur pays d'origine ni en France. Parmi ces neuf femmes, quatre ont évoqué des projets professionnels ou simplement l'envie de travailler, parmi elles, une a 60 ans, et le justifie dans un éclat de rire « *pour les sous et pour pas rester à la maison...des sous pour moi pas pour le mari* » H. (portrait n°7), elle s'est inscrite toute seule à Pôle Emploi et s'est fait aider pour rédiger un CV.

Une autre A. (portrait n°9) a tenté de s'inscrire à une formation privée en coiffure mais elle s'est fait éconduire à cause de son voile, elle a alors essayé de demander un agrément pour être assistante maternelle à domicile et son dossier a été refusé au motif que son appartement était trop petit, de plus l'assistante sociale a reproché à son mari de l'avoir aidée à faire le dossier.

Elle aimerait travailler mais « *ne sait pas ce qu'il faut faire c'est ça le problème* ».

Pour A. (portrait n°10), à 48 ans, c'est également l'envie de sortir de la maison qui la fait rêver à un emploi « *je m'ennuie à la maison des fois (...) je veux sortir un petit peu je veux faire quelque chose* », ses enfants lui disent qu'elle est trop âgée.

Ainsi, plus que l'apport de ressources financières supplémentaires, l'emploi est vu par certaines comme un moyen de développer du lien social.

Parmi celles qui ont évoqué une expérience professionnelle ; une recherche activement du travail (voir récit de vie du portrait n°6), elle était employée de maison chez des particuliers au Maroc depuis l'âge de 10 ans, la deuxième était enseignante au Kosovo et lorsqu'elle a voulu s'inscrire à Pôle Emploi, il lui a été dit qu'elle était trop âgée.

Quant à la troisième, elle a quitté son pays, étudiante et a construit son expérience professionnelle tant bien que mal en France, elle est enseignante-chercheuse en CDD à l'Université de Lorraine. Au vu des difficultés qu'elle et son mari rencontrent pour trouver un emploi stable, elle a d'abord envisagé de retourner dans son pays d'origine, la Syrie. Alors qu'elle avait trouvé un emploi d'enseignante sur place, la guerre a éclaté et elle a dû rentrer en France. Elle passe des entretiens d'embauche mais elle et son mari envisagent maintenant de créer leur propre entreprise. Pour le couple, un emploi stable est vraiment l'objectif à atteindre pour pouvoir rester durablement en France « *les projets c'est surtout ça et puis par la suite sûrement, ça va donner une fois qu'on a un travail stable, ça sera l'achat d'une maison* » R. (portrait n°8).

C. Rapports au pays d'origine et à sa culture

Le pays d'origine a été abordé par une majorité d'interlocutrices. Là encore, les rapports sont différents ; d'aucunes retournent dans leurs pays de naissance parce qu'elles y ont laissé parents et fratrie (j'ai souvent senti de la joie à l'évocation de la famille mais aussi beaucoup de nostalgie chez certaines), d'autres ont fait le choix de ne jamais y retourner notamment celles arrivées dans un contexte de guerre. Enfin, ce pays a été imaginé, pour un temps, par certaines comme un possible retour aux sources.

L'évocation du pays d'origine a parfois été douloureuse, pour d'autres, il a été l'occasion de comparer les deux cultures et d'expliquer le chemin parcouru comme pour R. (portrait n°8).

Enfin, pour deux jeunes femmes d'origine turque, j'ai senti que même si le projet du couple était de rester définitivement en France (le mari étant né en France), la

nostalgie était présente et le sentiment d'appartenance au pays d'accueil fragile voire inexistant même après 18 ans passés en France.

1. Le berceau familial : un retour dans un bain linguistique familial

Pour certaines femmes, évoquer leur pays d'origine s'est fait de façon naturelle voire joyeuse lorsqu'elles ont évoqué leurs familles restées sur place. Le retour dans le pays se fait à l'occasion de séjours réguliers à une fréquence propre à chaque femme et suivant leurs ressources financières. Lorsque les enfants sont scolarisés, les visites se font plutôt sur les périodes scolaires comme pour H. (portrait n°6) maman d'un petit garçon de 7 ans, qui a également évoqué le regard porté sur elle par sa famille marocaine qui l'appelle désormais « la petite française ».

A. (portrait n°10) semble avoir trouvé un équilibre entre la Turquie et la France. Toute sa famille vit près d'elle à Docelles puisqu'elle est arrivée en France avec ses parents et ses frères et sœurs mais elle y retourne très régulièrement. Lorsque nous nous sommes rencontrés, elle revenait d'un séjour d'un mois pendant lequel elle a « *refait ses dents* », à moindre coût par rapport aux tarifs français. Elle explique que le retour à Docelles n'est pas difficile puisqu'elle y retrouve ses enfants et sa maison « *ça gêne pas* ».

Dans le même groupe, H. (portrait n°11), 27 ans retourne elle aussi régulièrement en Turquie et évoque le fait que sa famille lui manque « *moi, j'ai toute seule ici, c'est pas facile* ». Quant à F. (portrait n°12), 37 ans, on sent une réelle nostalgie de son pays quand elle compare les deux pays « *Là-bas c'est très bien mais ici...j'aime bien ici mais en Turquie c'est mieux, parce qu'il y a des Turcs et on parle turc (...) ici c'est bien mais pas de dialogue* »

2. D'un retour impossible.....

H. (portrait n°7) est arrivée d'Algérie en 1973 avec toute sa famille, parents et frères et sœurs. Elle n'est jamais retournée dans son pays d'origine « *parce que mes parents ils sont là, ils sont en France et mes cousines... toute la famille est ici.....c'est pas la peine* ». En revanche, ses parents y retournent parfois et quand H.

veut les voir, elle se déplace jusqu'à Grenoble où ils se sont installés dès leur arrivée en France, elle en profite également pour rendre visite à ses cousines, ses sœurs et ses nièces.

Au sein du groupe de femmes à Epinal, S. (portrait n°1) n'est jamais retournée au Laos depuis son arrivée en France en 1983. Elle voit maintenant son pays dans des reportages à la télévision et le trouve changé, elle précise « *c'est pas comme avant* ».

Quant à S. (portrait n°3), elle est arrivée en France en 1999 à l'âge de 52 ans, au moment où la guerre éclatait au Kosovo, des policiers lui ont laissé cinq minutes pour quitter sa maison avec son mari et trois de ses cinq enfants (deux d'entre eux étaient déjà partis pour l'Allemagne) « *alors pour 5 minutes qu'est-ce que je fais ? Je laisse tout* ». Une des interviewées également présente lors de cet entretien collectif, rajoutera pour S. qu'elle a même laissé son appareil dentaire. S. déclare ne pas vouloir retourner au Kosovo « *y a rien tout est cassé, ils ont tout cassé* ». Lors de cet échange, après avoir brièvement décrit les circonstances matérielles de son arrivée en France, cette interviewée ne s'est pas attardée sur son ressenti, elle a de suite évoqué les deux métiers qu'elle exerçait dans son pays, institutrice et formatrice en alphabétisation et a ensuite décrit avec moult détails toutes les activités auxquelles elle participait au Centre Social d'Epinal et ce depuis 10 ans maintenant ; outre les activités classiques que l'on peut trouver dans une structure de ce genre (cours de français, cuisine, sorties culturelles), S. participe également à un groupe de parole « *parents-grands-parents* » et à un groupe contre la violence faite aux femmes, elle a rédigé par ailleurs un livre de berceuses traditionnelles du Kosovo pour les mamans précise-t-elle.

C'est également au sein de ce groupe de femmes, que j'ai entendu et perçu une gratitude envers la France avec des paroles très fortes notamment de S. « *J'ai perdu beaucoup de ma famille de mes collègues je suis beaucoup triste mais je dis c'est une chance pour nous, nous sommes là ici en France, c'est très bien* », elle dit que pendant cette guerre au Kosovo, aucun pays d'Europe n'a fait autant comme la France.

Quant à N. (portrait n°2), partie d'Algérie dans un contexte politique instable, pour elle pas de doute « *la France, c'est la meilleure !* ».

Au sein de ce groupe de femmes, j'ai ressenti un réel sentiment d'appartenance à la société française et une identité en reconstruction. De mon point de vue et d'après leurs récits, le Centre Social a joué un rôle prépondérant dans ce travail de reconstruction, ces femmes ont trouvé dans ce lieu la bienveillance et la reconnaissance dont elles avaient besoin pour se reconstruire.

3. Le mythe du retour

Le retour définitif dans le pays d'origine a seulement été mentionné par deux femmes, toutes les deux originaires de Syrie.

Elles ont chacune une quarantaine d'années mais une trajectoire migratoire différente.

La première R. (portrait n° 8) est venue en France, seule, dans les années 90 pour poursuivre des études (doctorat en informatique) et la deuxième A. (portrait n°9) a accompagné son mari avec leurs deux enfants, pour qu'il puisse poursuivre des études en chirurgie dentaire (voir récit de vie complet). Ainsi, chacune est venue en France avec l'idée que ce serait une installation provisoire et qu'un jour, elle retournerait auprès des siens. Les deux témoignages de ces femmes sont très intéressants car diversifiés malgré un âge et un pays d'origine communs, par ailleurs l'une est voilée, l'autre pas. De plus, ce sont les seules interviewées qui m'ont part d'une réflexion voire d'une analyse sur les deux cultures qu'elles côtoient au quotidien, de façon très vivante et souvent avec beaucoup d'humour.

Le projet de retour d'A. et de sa famille a été définitivement abandonné en 2010, lorsqu'après 5 ans d'absence, à l'occasion d'un court séjour en Syrie avec deux de ses enfants, elle découvre « choquée » son pays complètement transformé. A son retour en France, elle dit à son mari qu'ils s'installeront dorénavant définitivement en France « *toujours j'ai pensé je reviens un jour mais en 2010, non...Je reviens en France, j'ai dit à mon mari vraiment c'est impossible, je change ma tête, tu trouves un travail en France, (...) je veux rester ici avec les enfants* ».

Quant à R., après la naissance rapprochée de ses deux garçons en 2006 et 2007, elle se retrouve sans emploi pendant 3 ans et c'est cette situation précaire vécue également par son mari, qui la décide à tenter un retour en Syrie avec les deux enfants en 2010, pendant que son mari finit sa thèse à Nancy. Elle trouve un emploi

d'enseignante dans une université en Syrie et les enfants font des allers-retours entre les deux pays, lorsque la guerre éclate. Les deux garçons rentrent alors en France tout seuls et il faudra à R. 9 mois pour trouver des conditions favorables pour revenir en France.

Ce projet avorté les a amenées toutes les deux à reconsidérer leur façon de vivre et leurs projets en France « *je me projette maintenant en France, l'avenir au-moins pour mes enfants c'est ici en France vu ce qui se passe au pays doncje n'ai plus ce sentiment à être entre deux chaises* » R.

A la question de savoir si d'après elles, c'est le français qui les a aidées à bien s'intégrer ou à pouvoir se projeter dans leurs vies en France, elles ont toutes les deux répondu par la négative mais différemment.

A, qui prend des cours de français depuis quelques mois seulement pense que son intégration au sein de son immeuble par exemple, où ne vivaient que des Français assez âgés est plutôt due au fait que les gens se sont habitués à l'idée qu'ils étaient arabes et que la famille « *n'a pas fait de bêtises et qu'ils étaient normaux...je comprends ça toujours les vieux c'est pas facile de comprendre les autres* ». On retrouve là la dualité des « *stigmatisés* » et des « *normaux* » de Goffman (1975).

Concernant la préservation de sa propre identité ou de sa propre culture, elle raconte que lorsqu'elle s'est vue refuser l'accès d'une école de coiffure privée parce qu'elle portait le voile, son mari lui a proposé de l'enlever mais elle a refusé "*Je suis comme ça je reste comme ça*".

Ainsi, la jeune femme est en pleine recherche du « *processus d'ajustement social* » (Schütz, 2010) tout en souhaitant préserver son identité.

Quant à R., elle explique « *s'intégrer après moi je ...le terme intégration, intégrer c'est un petit problème mais bon (...) je sais pas j'ai pas de définition heu bien précise ! Qu'est-ce que c'est être intégré ? Est-ce que c'est s'immerger totalement dans la culture de ce pays et oublier entre guillemets sa vraie culture ? Non pour moi c'est pas ça ! (...) voilà est-ce que c'est vivre à la française ? Non c'est pas ça non plus parce que on peut pas...enfin j'en ai vu des exemples autour de moi et on dit voilà, je parle des Syriens, on va vivre à la française soi-disant pour montrer et parce que je rejette tout ce bagage culturel religieux, linguistique si vous voulez de chez moi parce que voilà ils étaient à la révolte parce que ça leur plaisait voilà, et je*

comprends et donc ils ont tout rejeté mais ils étaient pas bien dans leur peau et dans leur tête non plus, c'est pas une solution, cette intégration c'est trouver le juste milieu, comme je dis tout le temps je suis assise entre deux chaises en fait, vous voyez ce que je veux dire ? (...) enfin c'est normal, il faut reconsidérer les deux cultures...les deux modes de vie c'est ça en fait donc heu...l'apprentissage de la langue c'est pas que utile pour qu'on soit bien intégré non il faut qu'on accepte la culture de ce pays, il faut qu'on accepte l'autre qui est là, qui est tout à fait différent de nous je pense que c'est ça le plus difficile et au moment où on accepte c'est là où il commence ...enfin ...pour moi la vraie intégration ».

Elle continue plus loin sur le « mariage » des deux cultures « je suis quelqu'un qui observe beaucoup, voilà je me suis laissée le temps d'observer un peu autour de moi après une fois que voilà...j'avais des éléments dans ma tête qui voilà....pas mal d'éléments et c'est là où j'ai commencé la réflexion voilà j'ai mis pas mal de choses en question, et puis il y a des choses que heureusement ou malheureusement on peut pas changer c'est comme ça c'est sacré on n'y touche pas....on n'arrive pas à les changer mais je considère que quand même j'ai réussi à, jusqu'à un certain point à, voilà à marier, à mélanger les deux cultures mais je veux pas dire que je suis plus arabe ou plus rien que française ou....je ne me considère pas en tous cas française (inaudible) je ne peux pas le devenir non, mais il y a des moments oùvoilà il y a des moments où je suis Syrienne plus que Française, il y a des moments plus Française que Syrienne surtout quand je me compare à d'autres Syriens, il y en a qui me disent, voilà t'es devenue une française (...) mais non, non ! Ils comprenaient pas que non, on devient pas française, c'est pas parce que on adopte des choses d'ici qu'on nie carrément ou qu'on renonce, voilà ! Pour répondre à votre question non c'est pas que la langue ou la maîtrise de la langue qui est vraiment l'élément...heu »

Et enfin, elle rajoute que si elle s'est si bien adaptée à la société française, c'est surtout grâce à l'éducation de respect et de tolérance que ses parents lui ont apportée, d'après elle sa maîtrise du français a eu une moindre influence. De plus, elle ne s'est jamais senti stigmatisée car elle a toujours montré du respect envers les personnes qu'elle rencontrait notamment dans les administrations. Cette éducation qu'elle a rejetée étant adolescente était atypique en Syrie : elle explique par exemple que dans son pays, les gens n'ont pas l'habitude d'attendre aux guichets en respectant une file d'attente, souvent ils donnent un billet pour accélérer le processus

et aussi que le manque de ponctualité est presque un code social « *l'éducation quand même a joué. C'est vrai qu'il y avait une période où je critiquais l'éducation de mes parents je leur disais « vous êtes trop idéalistes ça ne marche pas en Syrie, c'est pas comme ça! » Trop de valeurs, trop de principes ! Mais non en arrivant ici je me suis rendue compte que non finalement (...) ça pouvait marcher ! Et c'est pour ça qu'on disait en fait que je dis que l'éducation que j'ai reçue ça m'a beaucoup aidée à ma...j'ai pas senti de problèmes ici, c'est comme si entre guillemets j'avais toujours vécu en France de ce point de vue, le respect, attendre voilà, l'organisation la précision, la ponctualité pour les RDV, on respecte pas les RDV chez nous, c'est culturel. Il faut venir toujours en retard avec le sourire « oh excusez-moi » sinon on dit pas excusez-moi, on arrive en retard normal et moi c'était toujours quelque chose en Syrie qui me tuait, tout le monde était en retard, j'étais parmi les rares à être ponctuelle »*

La jeune femme évoque aussi le comportement qu'elle a désormais lorsqu'elle retourne chez ses parents et le regard qu'ils portent sur elle ; elle évoque le poids des codes sociaux syriens qu'elle avait du mal à respecter adolescente et qu'elle supporte encore moins maintenant, (ne pas courir dans la rue, devoir rester présente quand ses parents reçoivent leurs amis) « *voilà déjà ça me révoltait ça a gêné un peu mes parents parce que j'étais un peu révolutionnaire de ce point de vue, j'essayais un peu de (elle inspire de l'air) respirer. En venant ici, je me suis lâchée, donc je leur montrais, « laissez-moi en paix » donc voilà »*. Ses parents la dispensent maintenant de certaines obligations tout en lui faisant gentiment remarquer qu'elle est en Syrie et non pas en France. Par ailleurs elle précise qu'ils portent un regard admiratif sur elle et qu'elle est « l'idole » des jeunes filles de sa famille.

La seule remarque qu'ils lui ont faite concernant un éventuel changement est sa façon de parler l'arabe maintenant « *en même temps j'ai gardé aussi mon ... enfin mon look, mes attitudes, ma façon d'être et de parler donc ça leur choquait pas ! Mais on me disait qu'il y avait des choses qui avaient changé, ma façon de parler au bout de 3 ans, mon père...je parlais, je parlais et puis voilà ma famille me manquait, et je suis arrivée en Syrie voilà je racontais plein de choses et mon père qui disait rien, à la fin il me dit : «Mais ma fille, t'as changé » je lui dis : « quoi ? » Il me dit « je sais pas tu parles arabe mais...pas comme nous c'est plus comme....! », je lui dis comment, il dit je sais pas c'est comme si ...Et là je me suis rendue compte que*

maintenant il y eu le déclic, je réfléchis en français il m'a dit c'est comme si tu penses en français et tu traduis en arabe ! »

Ainsi, on perçoit dans ses deux témoignages un réel cheminement dans les expériences vécues dans le pays d'origine et le pays d'accueil mais également intellectuel qui a permis aux deux femmes de trouver un point d'équilibre.

Après cette présentation détaillée des témoignages récoltés auprès des 13 interviewées, je propose au lecteur de revenir maintenant au point de départ de la recherche, de se pencher sur la question que je me posais et les hypothèses que j'avais formulées avant de partir sur le terrain.

Conclusion

I. Une population d'étude hétérogène et des réponses tout en nuances

La question de recherche qui avait émergé au cours de mes premières semaines de stage était la suivante : **en quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes?**

La phase exploratoire sur le sujet de recherche choisi m'a permis de poser deux hypothèses suivantes :

1°La maîtrise du français permet aux femmes migrantes d'accéder à d'autres compétences.

2°La maîtrise du français favorise le sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

Comme je l'ai souligné dans la description des caractéristiques de la population étudiée, les femmes que j'ai interviewées ne constituent pas un groupe social homogène. Et comme d'autres avant moi, qui ont étudié ces « *femmes issues des immigrations* » (Beski, 2011, p 37), je pose le même constat sur le territoire lorrain : les 13 femmes rencontrées présentent autant de profils différents. Ainsi, la réponse à la question posée ne peut être que multiple et nuancée.

Lorsque je suis allée à la rencontre de ces femmes, mon objet de recherche portait sur « *les reconfigurations des relations à soi et aux autres* » (Jeanneret, 2010, p 31) qu'impliquent l'apprentissage du français et j'aurais souhaité que toutes puissent faire un retour sur leur passé, leur vie actuelle et leur vision de l'avenir sur leurs territoires de vie. J'aurais ainsi réellement pu déterminer dans quelle mesure une reconstruction identitaire s'était opérée pour chacune d'entre elles, de manière interne ou externe mais leur niveau de français, leurs capacités d'introspection et le matériau collecté ne m'ont pas toujours permis d'aller dans cette direction.

Concernant ma première hypothèse relative à l'accès à d'autres compétences, il est évident que la maîtrise de quelques notions de français a permis à ces femmes de

gagner en autonomie et pour certaines en estime de soi « *s'approprier une langue c'est se construire une capacité à participer aux pratiques sociales* » (Jeanneret, 2010, p 28). Elles sont maintenant en capacité d'organiser leurs déplacements seules (pour celles qui ont un réseau de bus), peuvent lire (pour la plupart) des documents administratifs, tenir une conversation en langage courant, aller chez un médecin seule mais cette autonomie est toute relative eu égard le temps de présence passé en France. Sur 13 femmes, une seule d'entre elles travaille de façon plus ou moins régulière alors que six ont mentionné l'envie de travailler sans avoir pu à ce jour encore réaliser ce projet, en outre le mari de l'une d'entre elles lui interdit de travailler. Peut-on alors évoquer une réelle émancipation alors que ces femmes ne sont pas autonomes financièrement ?

Par rapport à l'acquisition de compétences autres que celles acquises en milieu professionnel, celles qui ont choisi de prendre des cours de français au sein de Centres Socioculturels, peuvent grâce à leurs notions de français échanger avec les animateurs-trices et se faire accompagner dans certaines démarches, avec les autres usagers du Centre ou s'inscrire à d'autres activités où elles peuvent, comme le groupe décrit au Centre d'Epinal, acquérir ou perfectionner des compétences telles que rédiger un journal, s'occuper d'un potager, coudre ou cuisiner. Sur les deux centres sociaux dans les deux départements, la cuisine et la couture ont été largement évoquées. Je m'interroge sur ces activités systématiquement proposées aux femmes, « *leurs compétences techniques sont surévaluées, notamment pour ce qui concerne les activités culinaires et leurs compétences entrepreneuriales sous-évaluées* » (Beski, 2011, p39). Une partie de mon observation donne à voir que toutes les femmes ne se satisfont pas de ces activités qui les ramènent une fois encore à la sphère domestique alors qu'en franchissant les portes d'une telle structure elles cherchent vraisemblablement « *autre chose* » un lien social certes mais également une ouverture sur le monde qui les entoure par le biais de connaissances ou compétences dans des champs jusqu'alors inexplorés.

Il me faut néanmoins nuancer mon propos ; ces ateliers de cuisine et de couture peuvent constituer dans certains cas une première étape de reconstruction et de reconnaissance d'un certain savoir-faire acquis dans le pays d'origine et qui peut se partager au sein du groupe et surtout être reconnu à l'extérieur du Centre Social.

En fait, je ne peux complètement valider mon hypothèse pour les raisons suivantes : tout au long de mes entretiens j'ai écouté des femmes dont l'engagement individuel et la mobilisation dans le processus d'apprentissage leur ont permis de passer d'un état de spectatrice à celui d'actrice ou comme le dit Schutz (2010), elles sont passées de la « *salle à la scène* ». Ainsi, pour certaines, c'est vraisemblablement l'acquisition d'un niveau de langue orale suffisant qui leur a permis de rentrer dans une dynamique de progression et de pouvoir ainsi se projeter à long terme.

Au vu de certains autres témoignages, je reste interrogative quant au bénéfice de l'apprentissage du français, apprentissage qui se prolonge depuis plusieurs années et pour lequel, à travers les entretiens je n'ai pas été en mesure de saisir l'ampleur des changements engendrés. Est-ce que ces femmes sont moins réceptives à la langue car elles vivent au sein de leur communauté et n'ont pas un besoin patent de « se débrouiller toute seule » ? Est-ce que les enseignements proposés sont réellement adaptés à leurs besoins ? En tous les cas, la situation personnelle et le niveau de français des deux plus jeunes femmes (27 et 37 ans) me laissent en questionnement, scolarisées dans leur pays, maîtrisant chacune une autre langue étrangère, l'anglais et l'arabe, je n'ai pas pu déterminer vers quoi elles se projetaient hormis leur famille. On peut également se demander s'il n'existe pas un conflit de loyauté vis-à-vis de son groupe social à maîtriser la langue du pays d'origine ? Une crainte de perdre son identité ?

Ainsi, on peut dire que dans le triangle savoir apprendre, vouloir apprendre et pouvoir apprendre, chaque femme ne se situe pas de la même manière : la part de l'individu, de l'institution et du milieu familial et le réseau social joue chacun un rôle.

Ma 2^{ème} hypothèse concerne le lien entre la maîtrise du français et le sentiment d'appartenance à la société d'accueil que j'ai voulu vérifier dans cette enquête. Imprégnée par le discours des politiques publiques et des acteurs rencontrés dans le cadre de mes missions allant dans ce sens, je fus non seulement confrontée à des notions complexes mais à des réponses multidimensionnelles.

Les interviewées qui ont exprimé de façon explicite une gratitude envers la France et manifesté un « bien-être » à vivre dans ce pays ont toutes la nationalité française. Je me suis alors demandé si ce facteur pouvait, en plus de la compréhension de la langue du pays, également jouer en faveur d'un sentiment de « faire partie d'une nation » mais j'en conclus que l'acquisition de la nationalité française ne semble pas

déterminant dans le sentiment de se sentir intégrée, les exemples les plus frappants d'engagement individuel dans un processus d'intégration sont à trouver chez les femmes ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine.

Ainsi, le sentiment d'appartenance dépend de plusieurs facteurs ; l'appropriation de la langue du pays, mais cela ne suffit pas, la nationalité française qui peut représenter une forme de reconnaissance de la nation pour l'étranger qui l'obtient et enfin l'acceptation des codes sociaux de la communauté d'accueil.

Enfin, à l'issue de ce travail de recherche, m'est-il possible de répondre à la question posée : en quoi l'apprentissage du français engendre une dynamique identitaire ou une transformation identitaire chez les femmes migrantes?

Avant d'aller plus loin dans l'élaboration d'une réponse, je reprends la définition de l'identité de G. Vinsonneau : l'identité c'est «*l'ensemble des mécanismes par lesquels les individus (ou les groupes) projettent un sens sur leur être, en reliant leur passé, leur présent et leur avenir, les images de leurs actions réelles, celles des actions qui leur sont recommandées et celles par lesquelles ils souhaiteraient se caractériser* ».

Dans un premier temps, je bute sur les limites de ma recherche ; idéalement, il aurait fallu interviewer des personnes proches des femmes rencontrées les ayant connues dans leur pays d'origine ou a minima à leur arrivée en France et côtoyées après quelques mois d'appropriation langagière. De mon point de vue, cet entourage aurait été plus à même de déceler une transformation identitaire.

Dans un second temps, en reprenant les récits de vie et les thèmes dégagés, je constate que certaines ont trouvé une forme d'équilibre « *entre deux chaises* » en procédant à des « *réaménagements identitaires* » qui leur ont permis de conserver une partie de leurs valeurs et d'emprunter à la culture française ce qui leur convenait. D'autres, essaient tant bien que mal de conserver leur identité parce qu'elles estiment que c'est la norme et vivent alors certaines frustrations en se rendant compte du stigmate qu'elle peut constituer vis-à-vis de la société d'accueil.

Ainsi pour conclure sur ma question de recherche, je dirais que les femmes rencontrées n'ont pas (encore) toutes perçu de transformation identitaire induit par leur appropriation de la langue française, or certains récits de vie me permettent d'affirmer que ces transformations sont à l'œuvre. Ces femmes sont dans une phase

identitaire transitoire, ni tout à fait les mêmes qu'à leur arrivée ni tout à fait une autre et ce grâce à l'appropriation de la langue française ou au regard porté sur elles par les personnes qui constituent leur nouvel entourage.

J'en arrive aussi à me dire, que contrairement aux discours des politiques publique, l'appropriation de la langue de la société d'accueil n'est pas le seul enjeu dans le sentiment d'appartenance à un pays.

Sans conteste, j'ai découvert grâce à cette enquête que l'apprentissage du français présente un caractère multidimensionnel ; outre les variables « indépendantes » telles que l'âge, la durée de séjour, la situation familiale, le niveau d'études, des résistances, conscientes ou inconscientes propres à chaque personne entrent également en jeu dans le processus d'apprentissage.

II. Les apports de la recherche dans le contexte de refondation de la politique d'intégration

Le propos de cette partie est maintenant de faire le lien entre les conclusions de la recherche menée, et les constats relevés à la fois sur mon lieu de stage et dans ma pratique professionnelle.

Comme mentionné dans les parties précédentes, les femmes migrantes ont été jusqu'à présent, l'objet d'une attention particulière dans le cadre des Programmes Régionaux pour l'Intégration des Populations Immigrées mais depuis la parution de la feuille de route du gouvernement relative à la refondation de la politique de l'intégration, en février 2014, l'accent est plutôt mis sur l'accueil, le parcours d'intégration et l'apprentissage du français des primo arrivant(e)s et les femmes deviennent maintenant l'objet d'une attention particulière pour le ministère du Droit des Femmes.

A noter que la maîtrise de la langue est devenu un enjeu central pour les politiques publiques depuis les années 2000, ce qui a généré un certain nombre d'enquêtes et de rapports sur le sujet : les conclusions donnent à voir que les femmes ont une moindre maîtrise de la langue française à durée de présence en France égale, que les hommes. Paradoxalement, 34% des femmes signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration en 2010 ont fait des études, contre 28% des hommes.

Dans le cadre de mes missions, j'avais également relevé leur présence majoritaire (jusqu'à 10 ans parfois !) sur les ateliers sociolinguistiques financés par le PRIPI.

Ainsi, la phase exploratoire que j'avais consacrée à mes missions et l'analyse des données de l'enquête ne font que renforcer ma conviction que le sujet est loin d'être univoque.

Depuis la parution de la feuille de route et du rapport Noblecourt, aucune directive n'a été communiquée aux DRJSCS, en charge habituellement de décliner sur les territoires, la politique d'intégration. Ainsi, est-il délicat pour moi de prendre une casquette de future chef de projet et d'élaborer une liste de préconisations au vu des résultats de mon enquête de terrain et de mes missions.

Néanmoins, de retour sur le terrain, je me suis posée cette première question, le fait que ces femmes soient maintenant perçues par les politiques publiques sous l'angle « droit des femmes » vaut-il la peine qu'elles fassent l'objet de dispositifs spécifiques, en termes d'accueil, d'emploi et de formation ou d'accès aux droits par exemple?

Est-ce que les politiques précédentes n'ont pas contribué à sur-catégoriser ces femmes en les maintenant dans un processus de « victimisation » ?

De mon point de vue, si les freins ou les difficultés des femmes migrantes sont désormais à mettre au même niveau que les « natives » et relèvent donc du droit commun, il n'en reste pas moins quelques secteurs tels que l'accès à l'emploi où les statistiques ne laissent planer aucun doute sur les différences entre immigrées et natives.

Ainsi, je définirais deux points de vigilance auxquels les acteurs de l'intégration en Lorraine doivent prêter attention ; l'accès à la langue française et à l'emploi des femmes migrantes. Pour mémoire, ces deux thèmes font également l'objet de groupes de travail pilotés par le service intégration de la DRJSCS mais sans qu'une attention spécifique soit portée sur les femmes.

Au des constats relevés précédemment, je préconise de travailler sur les aspects suivants :

- **Les représentations ethnicisantes et genrées** : les femmes migrantes de par leur trajectoire personnelle ont développé des ressources et des

compétences en dehors parfois du champ professionnel. Il conviendrait qu'à tous les niveaux de leur parcours d'installation en Lorraine ces ressources soient prises en compte. Je pense notamment à certains CV que des acteurs intermédiaires de l'emploi amputent de l'expérience vécue dans le pays d'origine sous prétexte qu'elle n'est pas valorisable en France, les amputant par là même d'une partie de leur identité.

Au niveau des associations, les activités proposées ne devraient pas systématiquement relever de la sphère domestique sous prétexte qu'elles sont femmes ou mères de famille. Ce lieu de socialisation doit également pouvoir ouvrir « le champ des possibles ».

- **Le financement et l'accès à l'(in)formation des structures proposant des cours de français :** une cartographie vient d'être réalisée par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration qui devrait faciliter la diffusion de l'information entre structures mais également pour le public intéressé. Un affichage sur le site internet de la DRJSCS est prévu mais cette cartographie devrait également être diffusée à toutes les collectivités locales et les partenaires concernés.

Concernant la formation des formateurs et la qualité des prestations, il est souvent opposé aux services de l'Etat, que si le formateur n'est pas formé aux méthodes pédagogiques du Français Langue Etrangère, c'est faute de moyens supplémentaires. Au vu de la baisse régulière des crédits publics, ne faut-il pas réfléchir à une participation financière des usagers ? Il est à noter que les immigrés de l'Union Européenne financent leurs propres cours de français. Par ailleurs dans certains pays européens, les cours de langue du pays d'origine sont payants quelque soit le statut de l'apprenant(e). Est-ce que cette participation financière serait gage d'assiduité en cours et de qualité de la prestation offerte ?

Par ailleurs, la mise en place d'un réseau faciliterait également la diffusion de l'information à destination des structures relevant de ce champ, ce réseau pourrait être piloté et animé par un Centre de Ressources Linguistiques (un Centre de Ressources devrait d'ailleurs voir prochainement le jour en Lorraine).

- **Articulation Etat/Collectivités territoriales locales/Associations/Acteurs intermédiaires de l'emploi** : les PRIPI vont certainement disparaître l'année prochaine : en l'absence d'un pilotage régional qui fonctionnait depuis maintenant 3 ans, avec des rencontres régulières entre différents services de l'Etat et certaines collectivités territoriales une attention particulière devra être portée sur la poursuite de telles rencontres dans le cadre d'une réflexion globale et d'un diagnostic partagé sur la politique de l'intégration en Lorraine. Une meilleure connaissance des compétences et des connaissances de chacun sur ce champ ne peut que contribuer à l'avancée de projets pertinents et innovants tel que la définition d'un parcours d'installation en Lorraine par exemple.

Pour finir, j'arrive maintenant au terme de ma recherche et de ce mémoire. En interviewant ces treize femmes, je leur ai demandé de re-construire leur parcours de migration, d'insertion au regard de leur parcours sociolinguistique. Malgré la connaissance que je croyais avoir de ce public, je ne pensais pas que le matériau récolté, sur un panel aussi restreint, serait aussi riche, diversifié et source de tant de questionnements. Ces rencontres m'ont réellement révélé la complexité de l'intégration et du rapport au français et me permettra sans nul doute d'appréhender désormais ma pratique professionnelle différemment.

Bibliographie

Livres

- Establet, R. (1997). *Comment peut-on être Français ?* Paris : Fayard.
- Khellil, M. (2008). *Sociologie de l'intégration Que sais-je ?* Paris : PUF.
- Kelman, G. (2003). *Je suis noir et je n'aime pas le manioc.* Paris : Max Milo
- Cossée, C., Lada, E., & Rigoni, I. (2004). *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité.* Paris : Armand Colin.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps.* Paris : Les Editions de Minuit.
- Schutz, A. (2010). *L'étranger un essai de psychologie sociale.* Paris : Allia.
- Le Bras, H. (2014). *L'invention de l'immigré.* Paris : Editions de l'Aube

Chapitre d'ouvrage

- Simmel, G. (1999). Excursus sur l'étranger. *Sociologie, études sur les formes de la socialisation* (pp663-668). Paris : PUF
- Galloro, P., Boubeker, A. (2010). De l'immigration en Lorraine : vers un déplacement de la relation entre histoire et mémoire ? Riveneuve Editions, *L'invention de la Lorraine industrielle – Quêtes de reconnaissance, politiques de la mémoire* (pp. 195-218).
- Fassin, D. (2009). *Les nouvelles frontières de la société française* p 5-23

Articles

- Tribalat, M. (2011). La France sait-elle encore intégrer ses immigrés ? *Hommes et migrations*, 1294, 60-66.
- Withol de Wenden, C. (2011). L'intégration en France à la lumière de deux rapports récents du Haut Conseil d'Intégration. *Hommes et migrations*, 1294, 18-23.

- Morokvasik, M. (2008). Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif. *Les cahiers du CEDREF*, n°16.
- Cornuau, F. & Dunezat, X. (2008). L'immigration en France : concepts, contours et politiques. *Espace populations sociétés*. 2008/2.
- Cohen-Scali, V. & Moliner, P. (2008) Représentations sociales et identité : des relations complexes et multiples p. 465-482 *O.S.P (L'orientation scolaire et professionnelle)*.
- Beski, C. (2011) Femmes issues des immigrations : l'urgence d'une approche complexe. *Hors série n°13 Ville école intégration*
- Jeanneret, J. (2010) Trajectoire d'appropriation langagière et travail identitaire : données et analyse. *Bulletin suisse de linguistique appliquée n° spécial 2010/1, p 27-45*
- Bruneau, A. (2013) Nouvelles interrogations sur les migrations, langages et pratiques. *Ecarts d'identité Mobilités-Egalité-Interculturalité n°122-Vol.II.-2013*
- Lemerrier, E. & Bertheleu, H. Assignations identitaires, ruses et résistances discursives des minoritaires, l'exemple des médiatrices interculturelles *Ecarts d'identité Mobilités-Egalité-Interculturalité n°122-Vol.II.-2013*

Rapports internes à la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

- Cabinet Acadie (2013). *Evaluation des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées, monographie régionale lorraine.*
- Maffessoli, M. (2013). *Eléments de compréhension relative à la politique d'intégration en France.*

Rapports publics

- Noblecourt, O. (2014). *L'égalité pour les femmes migrantes*, présenté au ministère des droits des femmes.

- Ministère de l'intérieur (2012). *Les étrangers en France*. (Partie V, pp 119-164, l'intégration et l'accès à la nationalité française). 10^{ème} rapport établi en application de l'article L.111-10 DU Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Actes de colloque

Colloque national du 22 novembre 2011 : « *Les femmes de l'immigration face aux discriminations racistes sexistes et culturelles.* » -FASILD

Sitographie

www.immigration.interieur.gouv.fr

www.gisti.org

www.vie-publique.fr

www.adric.eu

www.theses.univ-lyon2.fr

A

Acsé

l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, 14

ADRI

l'Agence pour le développement des Relations Interculturelles, 12

ANAEM

l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, 14, 15

C

Cabinet ACADIE

La coopérative ACADIE oeuvre sur l'ensemble des politiques publiques à dimension territoriale, de l'aménagement du territoire à l'action sociale, 20

CAI

Contrat d'accueil et d'intégration, 16, 50

CERDEF

Centre européen de diagnostic et d'exploration de la femme, 42, 43

CIMAP

Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique, 20

D

DAIC

Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté, 14, 16, 17

DEL F

Diplôme Élémentaire de Langue Française, 23

Directe

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, 25, 26

DPM

Direction de la Population et des Migrations, 10, 14

DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, 7, 16, 18, 19, 23, 25, 56

E

ELCO

enseignement des langues et cultures d'origine, 11

F

FAS

Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie, 10, 11, 12, 13

FASILD

Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations, 13, 28, 44

FASTIF

Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 12

FLE

Français Langue Etrangère, 26

H

HALDE

la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, 13

HCI

Haut Conseil à l'Intégration, 12, 13

I

INSEE

Institut national des statistiques et études, 26

ISCRA

l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée, 20, 21

ISM

Inter Services Migrants, 24, 26

O

OFII

l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, 9, 15, 16, 17, 18, 25, 26

ORIV

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, 18, 23, 26, 27

P

PDI

Plans Départementaux d'Intégration, 16

PRIPi

Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées, 4, 7, 8, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 28, 29, 57, 77

S

SGII

Secrétaire général à l'immigration et à l'intégration, 16

ANNEXES

- **Annexe 1** : grille d'entretien de l'enquête
- **Annexe 2** : retranscription portrait n°8 (R.)
- **Annexe 3** : tableau « Vivre à Docelles »
- **Annexe 4** : tableau « CS Plateau de la Justice-Epinal »
- **Annexe 5** : tableau « CS La Clairière »
- **Annexe 6** : retranscription entretien exploratoire MB
- **Annexe 7** : retranscription entretien exploratoire DS
- **Annexe 8** : retranscription entretien exploratoire MF



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



L'appropriation de la langue française par les femmes migrantes : enjeux, paradoxes et dynamiques identitaires.

Université de Lorraine

Juin 2014

Mots clés : femmes migrantes, apprentissage du français, identité, intégration, appartenance.

Depuis 2008, les femmes sont désormais majoritaires parmi les immigrés en France. Ces dernières années, de nombreux rapports ont démontré qu'à durée de présence égale en France, ces femmes maîtrisaient moins bien le français que les hommes. Or, l'apprentissage du français est régulièrement cité comme un enjeu central d'une intégration réussie par les acteurs de l'emploi, les associations et les politiques publiques.

A travers les récits de vie de 13 femmes migrantes rencontrées sur différents territoires en Lorraine, l'objet de la recherche a porté sur les transformations identitaires engendrées par l'apprentissage du français. Les résultats de l'enquête de terrain montrent d'une part, que cet apprentissage présente un caractère multidimensionnel ; outre les variables « indépendantes » telles que la situation familiale ou le niveau d'études, des résistances conscientes ou inconscientes propres à chaque personne entrent également en jeu dans le processus d'apprentissage. D'autre part, les femmes rencontrées sont en fait dans une phase identitaire transitoire, ni tout à fait les mêmes qu'à leur arrivée, ni tout à fait une autre et ce grâce à l'appropriation de la langue française mais également au regard porté sur elles par les personnes qui constituent leur nouvel entourage. Enfin, contrairement aux discours des politiques publiques, l'appropriation de la langue de la société d'accueil n'est pas le seul enjeu dans le sentiment d'appartenance à un pays.

Keywords : migrant women, process of learning French, identity, integration, sense of belonging.

Women have outnumbered men among immigrants in France since 2008. Over the past few years, many studies have shown that over similar periods of time spent on the French soil, these women didn't master the French language as well as men. As a matter of fact, learning French is regularly described as a key factor to achieve their integration by professionals, associations and public policies.

Drawing on the lifestories of 13 migrant women, met on different spots in Lorraine, my research focussed on the changes of identity generated by the process of learning French. Field data first highlighted the multidimensional nature of that learning. In addition to independant variables such as family situation or education, some conscious or subconscious individual reluctances also came into play when learning French. Besides, the women I met are actually going through a transitional phase of identity making : neither quite the same as when they arrived, nor completely different thanks to their appropriation of the French language but also thanks to the way they are perceived by their social environment.

Finally, in contrast with the rethoric of the public policies, the appropriation of the language of the host society is not the only issue at stake when building the sense of belonging to a country.